

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 JUIN 2013

VOLUME 109

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec
Me LAURENCE-FANNY L'ESTAGE pour M. Jean Gauthier
Me GÉRALD SOULIÈRES pour M. Claude Asselin

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
JEAN GAUTHIER	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	8
CLAUDE ASSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	211

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
80P-766 : Relevé de l'agenda de Jean-Pierre Sauriol entre 2006 et 2008	94
81P-767 : Calepin de notes de Gérard Jargaille.	244

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18e) jour
2 du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Je demanderais aux avocats de
8 bien vouloir s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Denis Gallant pour la Commission.

12 Me LAURENCE-FANNY L'ESTAGE :

13 Bonjour. Laurence-Fanny L'Estage pour Jean
14 Gauthier.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
17 du Québec.

18 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

19 Bonjour. Jean-François Longtin Ville de Laval.

20 Me CAROLINE ISABELLE :

21 Bonjour. Caroline Isabelle, Ville de Laval.

22 M. YURI TREMBLAY :

23 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
24 municipalités du Québec.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
3 constructeurs de routes et grands travaux du
4 Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
7 constructeurs de routes et grands travaux du
8 Québec.

9 Me FÉLIX RHÉAUME :

10 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
11 du Québec.

12 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

13 Bon matin. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

14 Me PIERRE POULIN :

15 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
16 poursuites criminelles et pénales.

17 Me MARCO LABRIE :

18 Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Juste avant d'assermenter le témoin, j'aimerais
21 apporter une rectification à une cote, le faire
22 verbalement là en pleine audience. Alors, il y a
23 l'onglet 9, une conversation que j'ai déposée hier
24 qui était le quatre (4) octobre deux mille douze
25 (2012) à huit heures quarante-quatre (8 h 44) entre

1 Jean Gauthier et finalement qui a donné Jean
2 Gauthier, c'est plutôt Gilles Gauthier et Valmont
3 Nadon, donc j'aimerais faire cette rectification-
4 là, pas Jean Gauthier, mais Gilles Gauthier. Et la
5 cote... on avait coté 766.1, l'audio, et 766.2, le
6 verbatim, le mot à mot. Ça aurait dû se lire 765.1
7 et 765.2. Est-ce que ça va, Madame la Greffière?

8 LA GREFFIÈRE :

9 Ça va, Monsieur.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Merci.

12 (09:35:19)

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18e) jour
2 du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN GAUTHIER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Parfait. Monsieur Gauthier, quand on s'est
12 quitté hier, nous parlions des différentes
13 personnes qui représentaient les firmes de génie-
14 conseil présentes à Laval qui allaient à votre
15 bureau vous porter des enveloppes. Nous en étions à
16 Jean-Pierre Sauriol de Dessau. Mais, juste avant,
17 j'aimerais juste revenir un petit peu en arrière
18 avec la firme CIMA+. Alors, effectivement, je vous
19 ai posé des questions par rapport à Lucien Dupuis.
20 Vous m'avez confirmé que Lucien Dupuis, c'est de
21 quatre-vingt-seize (96) à deux mille un (2001),
22 selon son témoignage, et vous êtes sensiblement
23 d'accord avec lui.

24 R. Je ne l'ai pas contredit.

25 Q. **[2]** Vous ne le contredisez pas. Donc, de mil neuf

1 cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille un
2 (2001), rencontre à peu près deux fois l'an.

3 R. J'ai répondu à ça, je crois que je n'en étais pas
4 sûr là.

5 Q. **[3]** Vous n'étiez pas certain.

6 R. Je ne suis pas certain.

7 Q. **[4]** O.K. Ça, c'est son témoignage du douze (12)
8 juin dernier.

9 R. C'est ça, c'est son témoignage.

10 Q. **[5]** Et que sur sept ans, il vous aurait remis, bon
11 an mal an, cent mille dollars (100 000 \$).

12 R. Sur les sept ans, mais à condition que ce soit deux
13 fois par an puis... je n'ai pas vérifié.

14 Q. **[6]** Vous n'avez pas vérifié. Donc, cet argent-là,
15 comme vous dites, vous étiez une courroie de
16 transmission. Vous receviez cet argent-là. Cet
17 argent-là, les ingénieurs vous informaient que
18 c'était pour le Parti.

19 R. Oui.

20 Q. **[7]** Pour le Parti PRO des Lavallois.

21 R. PRO des Lavallois, oui.

22 Q. **[8]** Et est-ce qu'on vous avisait également ou on
23 vous a avisé également que c'était une ristourne
24 sur les contrats?

25 R. Non. Ça, jamais.

1 Q. **[9]** Jamais!

2 R. Jamais.

3 Q. **[10]** Jamais. Parfait. On y reviendra plus tard.

4 Pour Lucien Dupuis, ça va. Pour Laval Gagnon,
5 monsieur Gagnon n'a pas témoigné ici, mais vous
6 avez dit dans votre témoignage que monsieur Gagnon
7 avait pris la relève.

8 R. Au meilleur de ma connaissance, il a pris la
9 relève.

10 Q. **[11]** De monsieur Dupuis.

11 R. De monsieur Dupuis.

12 Q. **[12]** O.K. N'est-il pas exact de dire que Laval
13 Gagnon aurait continué à peu près le même modus que
14 Lucien Dupuis et que ses rencontres avec vous se
15 seraient échelonnées de deux mille un (2001) à deux
16 mille six (2006)?

17 R. Deux mille un (2001) à deux mille six (2006), oui,
18 ce serait plausible.

19 Q. **[13]** O.K. Et est-ce que... donc deux mille un
20 (2001) à deux mille six (2006), ce qui fait un bon
21 cinq ans. Est-ce que vous êtes en mesure de nous
22 affirmer que c'est une à deux fois par année
23 également comme Lucien Dupuis?

24 R. Moi, il me semble là que ce n'était pas aussi
25 fréquent que ça là, mais la fréquence... mais je

1 suis à peu près sûr que ce n'est pas deux fois par
2 année, là c'est plus près.

3 Q. **[14]** O.K. Êtes-vous capable de nous dire par contre
4 - parce que, ça, c'est assez marquant recevoir...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[15]** ... de l'argent - généralement, dans quel
7 temps de l'année vous receviez des ingénieurs? Est-
8 ce qu'on parle... il y en a qui ont parlé de
9 l'automne? Est-ce qu'on parle du printemps?
10 J'aimerais ça que vous puissiez vous...

11 R. Je ne suis pas capable, je m'excuse, je ne suis pas
12 capable de situer les deux... il me semble qu'il y
13 avait... pas l'hiver, pas le milieu de l'été, mais
14 je serais incapable de vous situer. Est-ce que
15 c'est...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[16]** Bien, on se situe le printemps, si ce n'est
18 pas l'hiver ni le milieu de l'été.

19 R. Ou l'automne.

20 Q. **[17]** Ou l'automne.

21 R. Ou l'automne, c'est... Au meilleur de ma
22 connaissance, là...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[18]** Puis, est-ce qu'au meilleur de votre
25 connaissance, quand les ingénieurs parlent de deux

1 fois par année, on parlerait d'un paiement le
2 printemps, un paiement à l'automne?

3 R. Non. Ça...

4 Q. **[19]** Est-ce que ça c'est possible?

5 R. Non. Moi je ne peux pas me rappeler des rencontres
6 si rapprochées.

7 Q. **[20]** O.K.

8 R. Il me semble que c'était pas mal éloigné. Est-ce
9 que ça voudrait dire une fois par année... Vous
10 savez, ça se passait tellement vite que je ne peux
11 pas tellement, tellement renseigner là-dessus.

12 Q. **[21]** O.K. Mais les ingénieurs, par exemple, qui ont
13 défilé ici, qui ont dit vous avoir remis de
14 l'argent, et quand ces gens-là vous disaient une à
15 deux fois par année, sur ce côté-là vous êtes
16 incapable de les contredire, là.

17 R. Non, je n'ai pas...

18 Q. **[22]** Il y a une très forte possibilité, là.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[23]** On s'entend là-dessus.

21 R. Je n'ai aucune possibilité de contredire monsieur
22 Dupuis. Je ne me rappelais même pas qu'il était
23 venu. Alors...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[24]** Mais, écoutez. Quand on reçoit de l'argent de

1 façon illégale, et non pas dans le cours ordinaire
2 des affaires...

3 R. Oui.

4 Q. [25] À moins que, selon vous, ce soit le cours
5 ordinaire des affaires...

6 R. Non.

7 Q. [26] Il me semble que c'est plus frappant que de
8 faire des affaires ordinaires dans votre cabinet de
9 façon légale.

10 R. C'est parce que, Madame la Présidente, ça se passe
11 tellement vite que, dans le cours normal des
12 affaires, là, c'est... On a le temps de jaser avec
13 un client, de parler, de...

14 Q. [27] Mais, même si ça se passe vite, il me semble
15 que ça doit être frappant. Puisque ce ne sont pas
16 des choses avec lesquelles, normalement, on est à
17 l'aise. Mais je pense que vous nous avez dit hier
18 que vous n'étiez pas mal à l'aise.

19 R. Je n'étais pas mal à l'aise au début, et je suis
20 devenu, au fil des ans, mal à l'aise. Mais...

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [28] Mais je ne veux pas... Moi je ne veux pas
23 jouer... Je ne veux pas être moralisateur, là...

24 R. Non.

25 Q. [29] Mais quand même, vous n'êtes pas n'importe

1 qui. Je vous l'ai dit hier, vous étiez un notaire,
2 avec un code de déontologie, soumis aux hauts
3 standards d'intégrité et de probité. C'est dans
4 votre code de déontologie, il y a plusieurs
5 articles. Au même titre que les avocats, au même
6 titre que les autres professionnels. Donc,
7 effectivement, quand vous nous dites que vous étiez
8 même flatté de ça, bien honnêtement, là, j'ai
9 énormément de difficulté avec votre explication.
10 Bien, bien, bien, bien humblement soumis, Monsieur
11 Gauthier.

12 R. Non, j'en conviens. J'en conviens. Mais si on se
13 rapporte, c'était... À l'époque, c'était...
14 Malheureusement, c'était banal. Ou c'était
15 banalisé. Je vous dis que...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[30]** Mais même si c'est banalisé...

18 R. Mais ça ne rend pas...

19 Q. **[31]** ... vous savez que c'était illégal.

20 R. Ça ne rend pas légal.

21 Q. **[32]** Comment une personne peut-elle être flattée de
22 se faire demander d'agir illégalement?

23 R. Ce n'est pas flatté d'être du côté illégal,
24 c'est... On perçoit mal, puis on se dit, bon, bien,
25 c'est une question de confiance, ils savent que je

1 ne pigerai pas dedans, tu sais... C'est les seules
2 explications qui sont... Comme je vous ai dit hier.
3 Toutes les explications sont...

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. [33] Mais votre explication, c'est parce que le
6 problème, Monsieur Gauthier, c'est que votre
7 explication, c'est qu'on... Le maire, ce qu'on
8 comprend de votre témoignage, vous confie un poste,
9 je vous dirais, malgré qu'il soit illégal, là,
10 d'une importance capitale. Vous êtes une personne
11 discrète. Vous êtes une personne de confiance. Et
12 comment... Et ça, je suis incapable de le
13 réconcilier avec l'ensemble de votre témoignage,
14 que vous ne connaissez à peu près pas monsieur
15 Vaillancourt, que monsieur Vaillancourt n'est pas
16 dans votre cercle d'amis, que monsieur
17 Vaillancourt, peut-être avoir été manger une fois
18 avec lui. Comment on peut arriver, quand on est un
19 Gilles Vaillancourt, comment on peut aller placer
20 toute cette confiance-là... On ne parle pas de deux
21 cents et demi, là. On parle de milliers et de
22 milliers de dollars. Ce qui fait... En somme, j'ai
23 fait un calcul vite, là, selon ce que les
24 ingénieurs ont dit, on est en haut des millions qui
25 ont transité par votre bureau. Comment un Gilles

1 Vaillancourt, homme discret, homme contrôlant qui a
2 été décrit par des témoins et par vous, si j'ai
3 bien écouté vos conversations avec monsieur
4 Bertrand, comment avoir placé ça chez petit notaire
5 de quartier à Laval, là, exerçant en société, là?

6 R. Merci pour le petit notaire de quartier, mais
7 c'est...

8 Q. **[34]** Non mais, je veux dire, ce n'est pas
9 péjoratif, ce que je vous dis, là.

10 R. C'est... Mais, vous savez que ça s'échelonne sur,
11 disons, là... Moi je pensais que c'était deux mille
12 (2000)... Bon. De quatre-vingt-seize (96) à deux
13 mille cinq (2005), deux mille six (2006), là. Alors
14 c'est... Les montants, c'est des enveloppes...
15 Quand vous me donnez le chiffre de millions, j'en
16 suis, moi aussi, surpris, là. Bon. Mais ça doit
17 être ça, si on fait le calcul.

18 Q. **[35]** Il est assez facile à faire, le calcul.

19 R. C'est...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[36]** Oui mais la question que vous a posée maître
22 Gallant, là, c'est que c'est difficile à comprendre
23 comment vous pouvez dire, d'un côté, « Le maire
24 Vaillancourt, je ne le connais pas », puis de
25 l'autre côté, « Il me fait totalement confiance, à

1 tel point que j'en suis flatté, pour agir de façon
2 illégale pour lui, pour sa caisse occulte. »

3 R. Oui. Mais...

4 Q. **[37]** C'est ça qu'est la question de maître Gallant.

5 R. Oui. Je comprends. Mais voici. Il n'y a rien qui me
6 dit, moi, qu'après coup, il n'y a pas de
7 vérification de faite par le maire, là. Avec les
8 firmes. Moi je ne sais pas s'il appelle - étant
9 donné qu'on a nommé Lucien Dupuis - s'il appelle
10 Lucien Dupuis pour dire « bon, bien, es-tu allé
11 telle heure, telle date, puis est-ce que tu as
12 donné le montant à Jean Gauthier? » Je présume
13 qu'il a dû y avoir... Mais à moi, ce que je peux
14 témoigner, c'est de mes agissements à moi, non.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[38]** Mais de deux choses l'une, c'est-à-dire, ce
17 que vous nous dites n'est pas la vérité dans le
18 sens que, moi, c'est une personne intelligente avec
19 votre instruction qui reçoit des bons montants
20 d'argent des firmes de génie-conseil, j'appellerais
21 le maire puis je dirais « hey, c'est rentré cet
22 argent-là, fais-moi confiance, c'est rentré, je ne
23 te vole pas, et l'argent va suivre son chemin ». Ou
24 deuxième des choses, c'est que vous êtes carrément,
25 c'est que vous faites carrément de l'aveuglement

1 volontaire, vous jouez à l'autruche, vous avez la
2 tête dans le sable, je ne sais pas à combien de
3 pieds, et vous ne voulez tellement pas... Il y a
4 une ou l'autre des explications, parce que la
5 vôtre, je ne la comprends pas, bien honnêtement.
6 Puis j'aimerais ça que vous me l'expliquiez parce
7 que je ne la comprends pas du tout.

8 R. Je vous l'ai expliqué. Jamais, jamais, jamais, j'ai
9 appelé le maire. Jamais le maire m'a appelé. Et
10 j'ai toujours pensé que ça se faisait à un niveau
11 plus élevé que moi.

12 Q. [39] Écoutez, je vais faire le tour des différents
13 témoignages. O.K. Je vais faire le tour des
14 différents témoignages. Et je vous dirais, la
15 majorité des ingénieurs qui sont venus ici, là, ils
16 ont tous dit que vous saviez pourquoi ils étaient
17 là. Et ils ont... Pour certains ont dit que -je
18 pense, je ne me souviens plus c'est lequel, je vais
19 le vérifier, je l'ai dans mes notes- qui a dit :
20 « Je vois monsieur Vaillancourt ce soir, je vais
21 lui dire que j'ai reçu ton enveloppe. » Ça, c'est
22 monsieur Bahjat Ashkar.

23 R. C'est monsieur Bahjat. C'est ça. Parce que lui, il
24 semblait... Lui, c'est le seul... mais je n'ai pas
25 vu le maire le lendemain, là, c'est sûr. C'est le

1 seul qui a dit ça, parce que c'était un drôle de
2 monsieur. Puis, lui, c'était des chèques de toute
3 façon. Ce n'était pas de l'argent monsieur Bahjat.
4 C'est le seul.

5 Q. **[40]** O.K. C'est pour ça qu'il a dit ça?

6 R. Oui.

7 Q. **[41]** Puis, ça, ce qu'il a dit là, ce qu'il a ajouté
8 là, c'est faux?

9 R. Que j'ai dit?

10 Q. **[42]** « Fais-toi-en pas! » Parce que c'était son
11 premier paiement, c'était sa première enveloppe...

12 R. Oui.

13 Q. **[43]** ... c'était son premier paiement. Et vous lui
14 avez dit : « Fais-toi-en pas, le message va se
15 rendre, et le maire... je rencontre le maire ce
16 soir. »

17 R. Je ne l'ai pas fait. Ça, c'est sûr. Je ne l'ai
18 jamais fait.

19 Q. **[44]** Mais est-ce que vous lui avez dit?

20 R. Que je...

21 Q. **[45]** Quand monsieur Ashkar, Bahjat Ashkar dit que
22 vous lui avez dit que vous allez voir le maire et
23 vous allez lui dire que l'enveloppe est rentrée...

24 R. Il y a...

25 Q. **[46]** Laissez-moi finir! Est-ce que, ça, vous niez

1 avoir prononcé ces paroles-là?

2 R. Je ne me rappelle pas de les avoir prononcées. Mais
3 il y a une chose de sûre, c'est que je n'ai pas
4 appelé le maire pour dire « monsieur... », comme je
5 n'ai jamais appelé le maire pour aucun des...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[47]** C'est quand même bizarre. Vous ne vous
8 rappelez pas beaucoup de choses qui sont précises.
9 Mais la seule chose sur laquelle vous ne démordez
10 pas, c'est le fait de ne pas avoir parlé au maire
11 puis pas de l'avoir appelé?

12 R. Ah, ça!

13 Q. **[48]** Ça, vous vous en rappelez drôlement bien.

14 R. C'est parce que je ne lui ai pas parlé, Madame la
15 Présidente. Parler au maire...

16 Q. **[49]** Mais vous avez menti à monsieur Ashkar?

17 R. Si je lui ai dit ça, puis que je ne l'ai pas fait,
18 j'ai menti, mais je ne me rappelle pas de ça, de
19 cette phrase-là. Là, on prend une phrase...

20 Q. **[50]** Puis, vous, vous n'aviez pas la possibilité de
21 rencontrer le maire et de lui dire?

22 R. Non.

23 Q. **[51]** Vous n'aviez pas de possibilité là?

24 R. Non.

25 Q. **[52]** Vous n'aviez pas l'opportunité de le

1 rencontrer?

2 R. Non. Il aurait fallu que je prenne un rendez-vous
3 avec le maire. Mais moi...

4 Q. **[53]** Ou à l'occasion d'un cocktail?

5 R. Oui. Vous savez, ça arrive une fois par année le
6 cocktail. Puis on est huit cents (800) personnes.
7 Moi, Madame la Présidente, j'ai toujours pensé, et
8 je pense encore que c'était des ententes entre la
9 firme d'ingénieurs et le maire.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[54]** Mais, ça, on le comprend. Ça, je pense que,
12 ça, la majorité des témoins sont venus le dire. Ça,
13 là-dessus, je pense qu'on a un portrait qui est
14 clair. C'est votre rôle qui est ténu. C'est votre
15 rôle qu'on ne comprend pas. De vous mettre
16 dépositaire, puis je l'ai dit tantôt, là, j'ai
17 employé une métaphore à deux cennes et demi, de
18 vous mettre dépositaire de millions sur des années
19 et...

20 R. D'abord...

21 Q. **[55]** ... et que vous ne savez pas, vous ne savez
22 pas, vous ne rendez pas compte au maire, vous vous
23 débarrassez de cet argent. Elle rentre comment cet
24 argent-là? Vous faites quoi avec quand l'enveloppe
25 rentre?

1 R. Quand l'enveloppe rentre?

2 Q. **[56]** Oui.

3 R. Je me dépêche d'aller la donner à Jean Bertrand.

4 Q. **[57]** Non, non, mais avant, là. Est-ce que vous y
5 allez dans la minute? Vous courez? Vous prenez
6 votre voiture?

7 R. Non, non, non.

8 Q. **[58]** Bon. Elle transite comment? Elle transitait
9 comment cet argent-là?

10 R. Bon. Au bureau, disons que le plus vite possible,
11 parce que c'était dans ma voûte. J'avais... On a
12 pour des... tous nos contrats sont classés.

13 Q. **[59]** Ça fait que c'est encore en contravention avec
14 la Loi sur le notariat? Vous placiez de l'argent,
15 de l'argent sale dans votre voûte, c'est ça? C'est
16 ça que vous nous dites?

17 R. En contravention de la...

18 Q. **[60]** Écoutez! Moi, je vous dis que c'est des
19 ristournes sur des contrats. Les ingénieurs sont
20 venus le dire, c'est des ristournes sur des
21 contrats.

22 R. Je le nie totalement. Comment voulez-vous que je
23 sache quels contrats avaient les ingénieurs? Je
24 n'avais aucun contrôle. Est-ce qu'il avait eu un
25 contrat d'un million, de deux millions, de trois

1 millions? Je ne le sais pas, mais pas du tout, du
2 tout, du tout.

3 Q. **[61]** Je vais vous dire la chose suivante.

4 R. Oui.

5 Q. **[62]** C'est-à-dire, vous avez, là, vous avez des
6 Jean-Pierre Sauriol, vous avez des Lucien Dupuis,
7 vous avez des Yanick Bouchard de Genivar, vous avez
8 des gens de CIMA+, vous avez des gens de LHCBA,
9 quelque chose comme ça, Leroux Hurens... Bon.

10 R. Ah, Ashkar...

11 Q. **[63]** Alors, vous avez tout ce beau monde-là. Tout
12 ce beau monde-là, ce que vous nous dites, c'est que
13 quand ils venaient, vous dites, ça c'est des fiers
14 sympathisants du PRO. Ça, là, c'est des gens qui
15 ont une grandeur d'âme et qui veulent s'investir...

16 R. Du tout.

17 Q. **[64]** ... en politique active...

18 R. Du...

19 Q. **[65]** ... et c'est pour ça qu'ils vous emmènent de
20 l'argent.

21 R. Du tout, du tout. C'était pour leur développement
22 d'affaires. Mais ce que je tente de vous
23 expliquer...

24 Q. **[66]** Bon. C'est quoi du développement d'affaires,
25 selon vous?

1 R. Bien, c'est pour...

2 Q. [67] Pour avoir des contrats.

3 R. Je vous l'ai dit hier, ils ne viennent pas faire ça
4 pour mes beaux yeux. C'est pour avoir des contrats,
5 ça c'est sûr. Mais je n'ai pas... Comment je vous
6 expliquerais? Je ne sais pas, moi, les contrats
7 qu'ils ont. Est-ce que c'est pour ça, le deux pour
8 cent (2 %)? C'est-tu... Je ne peux pas le savoir.

9 Q. [68] Moi je vais vous dire quelque chose.

10 R. Oui.

11 Q. [69] Le neuf (9) mai dernier...

12 R. Oui.

13 Q. [70] Je vous ai invoqué, hier...

14 R. Oui oui. Oui oui.

15 Q. [71] ... une rencontre avec l'enquêteur Luc Lamy.

16 R. Oui.

17 Q. [72] De l'escouade Marteau.

18 R. Oui.

19 Q. [73] O.K.? Il va vous poser une question
20 spécifique. O.K.? Il va vous dire la question
21 suivante :

22 Q. Donc, vous êtes au courant qu'il y
23 a une ristourne sur les contrats qui
24 est demandée? Il y a un retour
25 d'ascenseur qui est demandé.

1 Vous répondez :

2 R. Oui, oui, ben oui.

3 Q. Ça, vous êtes au courant de ça?

4 R. Oui, oui. C'est des ingénieurs qui
5 se présentaient chez nous pour...

6 Autre question. Question de monsieur Lamy :

7 Q. C'est des ingénieurs qui se
8 présentaient chez vous pour vous
9 donner leur quote-part?

10 R. Oui.

11 Monsieur Lamy va dire :

12 Q. On s'entend là-dessus?

13 Vous allez répondre :

14 R. On s'entend là-dessus.

15 Elle est où la vérité, là? Elle est-tu le neuf (9)
16 mai, quand vous répondez ça à monsieur Lamy, ou
17 quand vous me niez ça quand je vous pose la
18 question?

19 R. La vérité... Là j'ai de la misère, d'abord, à
20 comprendre les circonstances.

21 Q. **[74]** On va l'écouter tantôt, je suis en train de le
22 faire préparer, là.

23 R. Non non. Ça va. Ça va.

24 Q. **[75]** Ça va-tu, là?

25 R. Non non.

1 Q. [76] Est-ce que vous vous souvenez de lui avoir dit
2 ça?

3 R. Non. Je ne me souviens pas de lui avoir dit ça, là,
4 parce que j'étais dans un... J'ai eu un petit
5 problème de santé, là. Il a fallu, tout de suite
6 après, que j'aille chez le médecin.

7 (09:51:47)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [77] Votre pression montait?

10 R. Non. Elle descendait, Madame la Présidente.

11 Q. [78] C'est une question de pression?

12 R. Non. C'est... J'avais pris deux pilules, une le
13 matin parce que j'étais nerveux, puis j'ai repris
14 une autre pilule, puis j'ai... Mais ça c'est... Moi
15 je vous dis, je vous dis aujourd'hui ici, sous
16 serment, que jamais, jamais, je n'ai pu avoir de
17 contrôle. Les ingénieurs venaient me porter de
18 l'argent. Jamais je n'ai eu de contrôle sur les...
19 Quand on entend, là je le lis dans les journaux,
20 puis, je...

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [79] Est-ce que je vous ai parlé de contrôle?

23 R. Hein?

24 Q. [80] Est-ce que je vous ai parlé de contrôle dans
25 ma question? Quand je vous ai lu ça, je vous ai

1 demandé est-ce que vous étiez au courant. Je vous
2 ai posé les mêmes questions que monsieur Lamy vous
3 a posées le neuf (9) mai dernier, et vous m'avez
4 répondu de façon différente. Je répète ce que
5 monsieur Lamy vous a posé comme question. Écoutez-
6 la comme il faut, puis écoutez votre réponse.

7 Monsieur Lamy va vous dire :

8 Q. Donc, vous êtes au courant qu'il y
9 a une ristourne, que les contrats qui
10 est demandée, il y a un retour
11 d'ascenseur qui est demandé.

12 On parle des firmes d'ingénierie-conseil. Vous
13 répondez :

14 R. Oui, oui, ben oui.

15 Il veut être sûr de votre réponse.

16 Q. Ça, vous êtes au courant de ça?

17 R. Oui, oui.

18 Il va vous dire :

19 Q. C'est des ingénieurs qui se
20 présentait chez vous pour vous
21 donner leur quote-part?

22 Pas dur, ça. Quote-part.

23 R. Oui.

24 Q. On s'entend là-dessus?

25 Question de monsieur Lamy. Vous lui répondez :

1 R. On s'entend là-dessus.

2 Donc, elle est où la vérité?

3 R. Bien, elle est où... Je ne la sais pas, la quote-
4 part. C'est sûr que c'est une quote-part.

5 Q. **[81]** Bon! C'est sûr que c'est une quote-part.

6 R. Bien oui! C'est...

7 Q. **[82]** Bon! On jase, là.

8 R. Je vous l'ai dit hier...

9 Q. **[83]** On s'entend, là.

10 R. Ils ne viennent pas porter de l'argent pour mes
11 beaux yeux. Ils viennent porter de l'argent... Eux
12 autres ils font une quote-part, probablement, là.
13 Mais moi je n'ai pas de contrôle. Moi j'en ai
14 contre le deux pour cent (2 %). Puis c'est sans
15 importance, là. Mais je ne fais pas de quote-part,
16 parce que je ne sais pas les contrats que ces gens-
17 là ont eus. Alors, est-ce que... la quote-part,
18 c'est eux qui la font, c'est pas moi. Mais dire...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[84]** Tout ce que maître Gallant vous demande, là,
21 on comprend que ce n'est pas vous qui fixez...

22 R. Oui.

23 Q. **[85]** ... la quote-part. C'est ce que vous nous
24 dites.

25 R. Oui.

1 Q. **[86]** Mais vous savez qu'il s'agit d'une quote-part
2 sur les contrats.

3 R. Sur... Oui.

4 Q. **[87]** Parce que vous dites vous le savez.

5 R. Sur les contrats, bien oui. Oui.

6 Q. **[88]** On vous demande comment le savez-vous qu'il
7 s'agit d'une quote-part?

8 R. Quelqu'un qui vient vous porter de l'argent, qui
9 est un ingénieur, qui a des contrats à Ville de
10 Laval, appelons ça de n'importe quel terme, là,
11 quote-part ou...

12 Q. **[89]** Mais vous êtes notaire. Qu'est-ce qui
13 distingue que l'ingénieur vient vous porter de
14 l'argent pour une quote-part sur les contrats qu'il
15 reçoit d'un terrain qu'il a acheté et que vous
16 agissez comme notaire, dans laquelle transaction
17 vous agissez comme notaire?

18 R. Je ne com...

19 Q. **[90]** Qu'est-ce qui distingue ça? Comment vous
20 faites...

21 R. Un...

22 Q. **[91]** Oui?

23 R. Un est légal, puis l'autre est illégal.

24 Q. **[92]** Oui mais vous, comment savez-vous que
25 l'ingénieur vient porter de l'argent, et qu'il

1 vient porter sa quote-part relativement à des
2 contrats?

3 R. C'est... C'est le terme quote-part. Je suis... Puis
4 je l'accepte, le terme, là. Madame la Présidente,
5 hier...

6 Q. **[93]** Le pourcentage?

7 R. Je ne le sais pas s'il y a un pourcentage de fixe.
8 Est-ce que telle, telle firme va donner un pour
9 cent (1 %), telle firme deux pour cent (2 %) ?

10 Q. **[94]** O.K. Mais comment vous faites pour savoir que
11 les ingénieurs viennent vous porter de l'argent
12 relativement à des contrats qu'ils ont obtenus de
13 la Ville?

14 R. C'est sûr que c'est parce qu'ils ont des contrats.
15 Je ne comprends pas la question.

16 Q. **[95]** Elle est pourtant très simple. Je ne vois
17 vraiment pas quelle particule vous ne comprenez
18 pas. Je vous demande comment vous le savez que
19 l'argent que les ingénieurs viennent vous porter,
20 c'est de l'argent en lien avec les contrats qu'ils
21 ont reçus?

22 R. Ça, ça va, ça coule... C'est ça, c'est pour des
23 contrats qu'ils ont reçus.

24 Q. **[96]** Vous êtes venu pour dire « ça coule de
25 source ». Mais la source...

1 R. De source, oui.

2 Q. [97] ... elle est où?

3 R. La source, c'est les contrats que les ingénieurs
4 ont.

5 Q. [98] Mais comment le savez-vous?

6 R. Bien, c'est eux autres. Ils ne viendraient pas me
7 porter des... Ils ne viendraient pas me porter des
8 argents...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Elle est facile, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [99] Ils vous l'ont dit?

13 R. Hein?

14 Q. [100] Ils vous le disent?

15 R. Ils disent?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [101] Ils vous l'ont dit? Il y a quelqu'un qui vous
18 l'a dit à un moment donné?

19 R. Que? Vous voulez dire? Il y a quelqu'un qui m'a dit
20 qu'il y avait...

21 Q. [102] Écoutez, on peut faire le tour, là, mais...

22 R. O.K. O.K.

23 Q. [103] On va les faire. On va essayer de vous
24 rafraîchir la mémoire. On va commencer avec Lucien
25 Dupuis.

1 R. Hum.

2 Q. **[104]** Le témoignage de Lucien Dupuis le douze (12)
3 juin deux mille treize (2013). Ce qu'il va nous
4 dire. J'ai un résumé de son témoignage.

5 De quatre-vingt-seize (96) à deux mille un
6 (2001), il donnait de l'argent seulement à
7 Gauthier. Fréquence, deux fois par année. Quinze
8 mille (15 000 \$) par année à chaque année.
9 Représentait deux pour cent (2 %) des contrats
10 obtenus sur sept ans, donc cent mille (100 000 \$)
11 remis à Gauthier. Dupuis prenait rendez-vous par
12 téléphone pour rencontrer Gauthier à son bureau. La
13 première fois qu'il l'a rencontré, Gauthier n'était
14 pas surpris de recevoir de l'argent. Gauthier n'a
15 pas ouvert l'enveloppe et n'a pas compté l'argent.
16 Gauthier était proche de Vaillancourt. Et Dupuis ne
17 ressentait pas le besoin de parler de la cote à
18 Vaillancourt car il savait que le message se
19 passait entre Gauthier et Vaillancourt.

20 Donc, est-ce que monsieur Vaillancourt vous
21 a dit, là là, quand il vous a donné le mandat, là
22 « ça, là, c'est le système de partage entre les
23 ingénieurs, tu n'as peut-être pas à savoir le
24 montant de la cote, mais tu vas être le dépositaire
25 de ça, tu vas recevoir l'argent »?

1 R. Quand, vous venez de dire « quand il vous a donné
2 le mandat », et, moi, je vous dis aujourd'hui sous
3 serment que jamais Gilles Vaillancourt m'a donné un
4 mandat spécifique pour ça. C'est les ingénieurs qui
5 s'entendaient avec la haute direction, là, pour...
6 Eux autres, comment ils fixaient? Je ne le sais
7 pas. Je ne le sais pas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [105] C'est-à-dire que vous nous avez dit hier que
10 la première fois que quelqu'un est venu vous porter
11 de l'argent, le premier qui était...

12 R. On a présumé. Je crois avoir dit que je pensais que
13 c'était Lucien Dupuis, parce que je ne me rappelle
14 pas.

15 Q. [106] Oui, c'est ça. Et que monsieur Dupuis vous a
16 dit que c'était le maire qui lui avait dit d'aller
17 porter l'argent chez vous?

18 R. Oui, exact. Oui.

19 Q. [107] Alors, ça, c'est monsieur Dupuis qui vous a
20 dit...

21 R. Oui, oui. Puis je le confirme.

22 Q. [108] Que le maire lui a dit d'aller vous porter de
23 l'argent...

24 R. Oui.

25 Q. [109] ... chez vous?

1 R. C'est ça.

2 Q. [110] Parfait. Continuez!

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [111] Monsieur, si on prend le témoignage
5 maintenant de monsieur Bahjat Ashkar qui a témoigné
6 également le douze (12) juin deux mille treize
7 (2013). Alors, monsieur Ashkar dit qu'il voulait
8 contribuer au parti. Et il demande auprès de qui.
9 Et monsieur Vaillancourt va lui répondre : « Allez
10 voir le notaire Gauthier. » Or, ce qu'il nous dit,
11 c'est que monsieur Vaillancourt lui a donné votre
12 numéro de téléphone. Et que monsieur vous a appelé,
13 monsieur Bahjat Ashkar vous a appelé pour un
14 rendez-vous. Il vous dit que la première rencontre,
15 Ashkar lui apporte une enveloppe contenant des
16 chèques de contribution politique de mille dollars
17 (1000 \$) ramassé auprès des employés de Jean
18 Leroux. Il dit... Et, ça, je le cite, il vous dit :
19 « Je viens de la part de la compagnie BAFA, vous
20 êtes au courant. » Et vous lui répondez : « Oui. »

21 J'ai dit :« Je vous remets mon
22 chèque ». Il m'a parlé peut-être trois
23 minutes. « Qu'est-ce que vous faites?
24 Vous êtes combien au bureau? Vous êtes
25 comme ça... ». Ça n'a pas pris plus

1 que trois minutes puis je me suis levé
2 et je suis parti.

3 Gauthier n'ouvre pas l'enveloppe et lui répond :
4 « Je rencontre le maire ce soir ou demain, il va
5 être au courant. »

6 R. On revient à la discussion.

7 Q. **[112]** On revient à ce qu'on a dit tantôt. O.K.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[113]** Où est-ce qu'on a vraiment de la misère à
10 cerner votre témoignage, où est-ce qu'il est
11 corroboré par les ingénieurs, c'est que vous
12 recevez l'argent, vous n'ouvrez pas l'enveloppe,
13 vous faites confiance...

14 R. C'est ça.

15 Q. **[114]** ... puis vous mettez ça dans votre voûte?

16 R. C'est ça. Sauf que...

17 Q. **[115]** Mais cette connaissance-là, moi, là, c'est
18 des systèmes ici qu'on cherche. O.K. Ici, à la
19 Commission, c'est des systèmes. Et ce qu'on
20 comprend des ingénieurs, c'est que vous étiez au
21 courant de ce système-là. Ce qu'on comprend de vos
22 réponses à l'inspecteur Lamy lors de votre
23 arrestation, c'est que vous saviez que les
24 ingénieurs, c'était une quote-part qu'ils venaient
25 payer et c'était relativement aux contrats de la

1 Ville de Laval.

2 R. Ça, je ne nie pas ça.

3 Q. **[116]** C'est parfait.

4 R. Je ne nie pas ça.

5 Q. **[117]** Donc, ma question est la suivante. Ma
6 question est la suivante. Vous l'avez appris
7 comment? Et cette fois-ci, vous ne pouvez pas me
8 dire que vous l'avez appris par les journaux, que
9 c'était une quote-part et qu'il y avait un système
10 qui existait entre les firmes de génie-conseil.

11 R. Je ne l'ai pas appris par les journaux. C'est...
12 Écoutez, un ingénieur qui vient porter de l'argent,
13 de l'argent pour la caisse électorale, le... c'est
14 la même chose d'après moi pour toute...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[118]** Comment vous faites pour savoir que c'est de
17 la caisse... pour la caisse électorale?

18 R. Bien, il me l'a dit.

19 Q. **[119]** Parce qu'il vous dit « c'est pour le PRO
20 Lavallois ».

21 R. C'est ça.

22 Q. **[120]** O.K.

23 R. C'est ça. Je vous le dis, Madame, il ne vient pas
24 pour mes beaux yeux.

25 Q. **[121]** Et comment... comment vous faites pour savoir

1 que c'est en lien avec les contrats?

2 R. Bien, ça, il faut le... il faut le deviner là.

3 C'est bien facile à deviner. Pourquoi un ingénieur
4 verse dans une caisse électorale? On va prendre un
5 bureau d'avocats, on va prendre un bureau de
6 comptables, on va prendre tout... prenez la liste
7 de tous ceux qui contribuent dans les partis
8 politiques, ce n'est pas pour les beaux yeux,
9 c'est... Ils vont toujours vous dire « c'est pour
10 le développement des affaires, c'est pour... on
11 espère un retour d'ascenseur » et caetera. Ça, moi,
12 je ne nie pas ça, mais pas du tout du tout. Ce que
13 je nie, c'est que, quand vous parlez de
14 stratagèmes. Je n'ai aucune connaissance des
15 mandats qu'ont ces ingénieurs. Je n'ai aucune
16 connaissance de leurs calculs. Traitez-moi de fou,
17 torturez-moi, je ne le sais pas. Mais, je sais que,
18 appelons ça une quote-part qu'eux autres se forment
19 avec le maire puis... je ne le sais pas du tout,
20 mais ce n'est pas... Ils ne vont pas porter ça à
21 l'église pour... ou bien donc la Saint-Vincent-de-
22 Paul là. Ils viennent porter ça pour des retours
23 d'ascenseur. Comment ils le calculent? Je ne le
24 sais pas.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[122]** O.K. Vous étiez au courant qu'il n'y a pas
3 beaucoup de firmes de génie-conseil... Qui étaient
4 les plus grosses qui venaient vous voir le plus
5 souvent? Qui étaient présents à Laval?

6 R. CIMA, Genivar... CIMA, Genivar, Tecsult.

7 Q. **[123]** Dessau, il ne faudrait peut-être pas
8 l'oublier.

9 R. Dessau, c'est ça, c'étaient les quatre...

10 Q. **[124]** Les quatre grosses firmes,

11 R. ... les quatre grosses firmes de Laval.

12 Q. **[125]** O.K. On s'entend là qu'une grosse firme comme
13 SNC-Lavalin là qui est partout sur la planète, vous
14 ne les avez jamais vus à Laval.

15 R. Jamais.

16 Q. **[126]** Ils n'ont jamais pointé à Laval.

17 R. Non.

18 Q. **[127]** O.K. Vous ne trouvez pas ça bizarre que
19 c'étaient toujours les mêmes firmes de génie-
20 conseil?

21 R. Moi, ce...

22 Q. **[128]** Il y avait des grands absents.

23 R. ... ce que j'ai toujours pensé, c'est qu'il fallait
24 que ce soit des firmes qui soient de Laval.

25 Q. **[129]** Roche n'était pas là.

1 R. Roche n'était pas là, mais Roche n'est pas... je
2 n'ai jamais eu d'argent de Roche.

3 Q. **[130]** C'est ça. Alors, on parle toujours des mêmes
4 grosses firmes.

5 R. Toujours les mêmes grosses firmes...

6 Q. **[131]** Même grosses firmes.

7 R. ... qui avaient siège social à Laval. Ça, je pense
8 là, c'est... Écoutez, d'après moi, le maire
9 exigeait que les firmes qui font affaires... de
10 génie aient... soient de Laval.

11 Q. **[132]** Ou payent une quote-part.

12 R. Peut-être qu'il exigeait ça, je ne le nie pas ça,
13 Maître Gallant, je ne le nie pas. C'est même...
14 j'en suis presque assuré.

15 Q. **[133]** Oui. Et quand vous jasez avec... quand vous
16 jasez avec maître Bertrand parce qu'avec lui, dans
17 le fond, c'est... Et selon votre témoignage,
18 monsieur Bertrand dit... vous avez dit le
19 contraire, mais selon votre témoignage, c'est que
20 vous vous débarrassez de l'argent, vous ramassez
21 l'argent et vous l'envoyez directement chez Jean
22 Bertrand et... Mais, selon votre témoignage, jamais
23 Jean Bertrand et vous dites « aye! Écoute, il y a
24 des... on engrange des millions dans une caisse
25 occulte avec... » et...

1 R. Mais, Jean Bertrand a procédé de la même façon que
2 moi.

3 Q. **[134]** Bien, oui, tout à fait.

4 R. Il n'a pas... il n'a pas demandé « c'est-tu deux
5 pour cent (2 %) ? Il va-tu avoir tant de contrats?
6 Il va-tu... »

7 Q. **[135]** Est-ce que vous en jasziez?

8 R. De... Non, pas...

9 Q. **[136]** Non!

10 R. ... pas tellement là. On devait s'en glisser un mot
11 là.

12 Q. **[137]** Bien, vous en glissiez un mot parce qu'avec
13 ce qu'on a écouté hier là, quand ça parlait des
14 contrats et vous saviez qui était dans... qui était
15 dans le département...

16 R. Ah!

17 Q. **[138]** ... d'ingénierie.

18 R. Ce que... hier là, c'était le côté politique, puis
19 on était tous malheureux.

20 Q. **[139]** Oui.

21 R. C'était notre parti là...

22 Q. **[140]** Oui.

23 R. ... puis c'était... Le maire, à ce moment donné là
24 là, on l'admirait là, hein, quand...

25 Q. **[141]** Tout à fait.

1 R. On trouvait que c'était un bon maire et un maire
2 compétent puis... bon, avant que tout ça déboule
3 là, hein!

4 Q. **[142]** Mais, vous, ça ne vous a pas titillé votre
5 sens éthique ça qu'un bon maire comme ça vous
6 envoie des firmes de génie-conseil à votre bureau,
7 vous mettant à risque! Ça ne vous a jamais titillé
8 ça le bon maire qui faisait ça avec son bon ami
9 Jean Gauthier?

10 R. Monsieur Gallant, trouvez-moi un parti politique
11 qui ne l'a pas fait. C'est vrai, ce n'est pas
12 légal, j'en conviens, mais quand vous pensez là -
13 je n'aime pas ça dire ça que le premier ministre du
14 Québec demande à ses ministres d'aller chercher
15 cent mille dollars (100 000 \$) par comté, et
16 caetera. Je ne dis pas que c'est correct, je ne dis
17 pas... C'était malheureusement banalisé. Ça en
18 était rendu comme les limites de vitesse sur
19 l'autoroute...

20 Q. **[143]** O.K. Mais, moi, je vais...

21 R. ... quand on s'en va à cent vingt milles (120) à
22 l'heure puis... à cent vingt (120) kilomètres à
23 l'heure, puis c'est cent (100) kilomètres, puis on
24 est... C'est malheureux, c'est comme ça. Puis là ce
25 que j'espère, c'est que la Commission va corriger

1 ça, mais c'était ça puis c'était répandu.

2 Q. **[144]** Je vais rester à Laval pour les fins...

3 R. O.K.

4 Q. **[145]** ... pour les fins de discussion. D'accord.

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[146]** Je vais revenir à Laval.

7 R. Oui.

8 Q. **[147]** Quand on vous a... quand on vous a demandé,
9 quand le maire vous a demandé ou vous a avisé qu'il
10 y a un ingénieur qui va...

11 R. Monsieur Gallant...

12 Q. **[148]** Bien, écoutez là...

13 R. Bien oui, mais...

14 Q. **[149]** ... quand vous avez, pour la première fois,
15 fait une enveloppe là...

16 R. Oui.

17 Q. **[150]** ... pour fins de discussion...

18 R. Oui.

19 Q. **[151]** ... quand monsieur Dupuis s'est présenté,
20 « Hello, je suis Lucien Dupuis et je t'emmène une
21 enveloppe pleine de cash. »

22 R. Oui.

23 Q. **[152]** O.K.?

24 R. Oui.

25 Q. **[153]** Mettons. O.K.?

1 R. « Le maire m'a demandé... »

2 Q. **[154]** Bon, « Puis le maire m'a demandé », là.

3 R. Oui.

4 Q. **[155]** O.K.?

5 R. Oui.

6 Q. **[156]** Est-ce qu'on est d'accord que vous avez
7 perpétué un système qui était implanté ça faisait
8 très longtemps?

9 R. Oui.

10 Q. **[157]** Vous l'avez évoqué, ça, hier.

11 R. Oui oui.

12 Q. **[158]** O.K.?

13 R. Oui.

14 Q. **[159]** Et ça, là, ça remontait à combien de maires
15 avant?

16 R. Moi, d'après moi, tous les maires.

17 Q. **[160]** Tous les maires. Donc, tout le monde, tout le
18 monde a perpétué, donc qui faisait votre travail
19 avant vous? Qui se servait de l'argent?

20 R. Vous savez, c'est comme votre délateur d'hier,
21 c'est... J'ai une idée, mais est-ce que... Arriver
22 puis nommer...

23 Q. **[161]** Non mais là je ne suis pas au délateur. On
24 reviendra peut-être tantôt, là.

25 R. Non.

1 Q. **[162]** Mais je suis... Je suis avec la continuité de
2 votre travail.

3 R. Oui.

4 Q. **[163]** O.K., vous avez remplacé qui?

5 R. Moi, d'après moi, d'après moi j'ai remplacé
6 monsieur Le Saux. Mais...***

7 Q. **[164]** O.K. Jean-Louis Le Saux.

8 R. Jean-Louis Le Saux. Mais là, je n'aime pas arriver
9 puis...

10 Q. **[165]** Non mais Jean-Louis Le Saux, c'est une
11 personne que vous connaissez. Vous avez été...

12 R. Oui.

13 Q. **[166]** Vous avez fondé une compagnie ensemble.

14 R. Oui oui oui. Oui. Oui.

15 Q. **[167]** Alors, j'imagine que ça se parle, ça, dire,
16 « Écoute... »

17 R. Là, là, on marche sur du oui-dire.

18 Q. **[168]** Non non. On marche sur vous et monsieur Le
19 Saux vous vous connaissez, là.

20 R. Oui. Mais on ne discute pas...

21 Q. **[169]** O.K., alors moi je vous pose... La question
22 est directe.

23 R. La question est directe, ma réponse est directe,
24 Maître Gallant : on ne discute pas de ça.

25 Q. **[170]** Vous ne discutez pas de ça.

1 R. On ne discute pas de ça.

2 Q. [171] O.K. Vous, vous ne discutez de rien. C'est
3 peut-être pour ça que...

4 R. « On ne discute de rien ». On va parler, il y a
5 plein d'autres choses à parler que... Là vous me
6 mettez des paroles dans la bouche, là.

7 Q. [172] Mais est-ce que je comprends que c'est les
8 qualités que le maire a aimées chez vous, c'est que
9 vous n'êtes pas une personne bavarde?

10 R. Ça devrait.

11 Q. [173] Ça devrait être ça, hein?

12 R. Ça devrait être ça.

13 Q. [174] On ne discute pas de ça.

14 R. Parce que tout le monde... Toutes les personnes qui
15 font du financement illégal ne vont pas l'annoncer
16 sur tous les toits.

17 Q. [175] Moi je me doute bien de votre réponse, là,
18 mais où est-ce que j'ai un gros problème, puis ça
19 le commissaire Lachance vous en a parlé hier, ça,
20 vous avez fait ça par grandeur d'âme? Vous avez mis
21 votre...

22 R. Je vous jure...

23 Q. [176] Oui mais vous le jurez... Vous avez juré hier
24 matin aussi, là. Et ce matin aussi.

25 R. Et c'est... Maître Lachance, là, j'ai quatre

1 petits-enfants, et, que j'adore, et c'est niaiseux,
2 mon affaire, là, et je jure sur leur tête que je
3 n'ai retiré aucun, aucun, aucun sou de ça. Aucun.

4 Q. **[177]** Vous allez être d'accord avec moi que si
5 cette chose avait été faite avant votre retrait du
6 notariat, si ça avait été su, vous auriez eu des
7 problèmes avec votre ordre professionnel?

8 R. Probablement.

9 Q. **[178]** Vous ne seriez probablement plus notaire?

10 R. Probablement.

11 Q. **[179]** O.K.

12 R. Je n'y ai pas pensé, par exemple, mais...

13 Q. **[180]** Parfait. Parfait.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[181]** Deuxième des choses, et là vous le vivez...

16 R. Oui.

17 Q. **[182]** Faire face à des accusations criminelles.

18 R. Oui.

19 Q. **[183]** Se faire arrêter.

20 R. Ça, on se défendra en temps et lieu, là.

21 Q. **[184]** Oui, vous vous défendrez, puis je ne veux
22 pas, même pas embarquer là-dedans mais je...

23 R. Oui.

24 Q. **[185]** Pour la prémisse de ma question, là...

25 R. O.K.

1 Q. **[186]** C'est ça, là.

2 R. Oui.

3 Q. **[187]** C'est-à-dire que vous le saviez, là, que
4 c'était illégal. O.K.? Donc, risquer...

5 R. Oui.

6 Q. **[188]** Risquer gros, risquer votre carrière, c'est
7 la première chose, c'est votre gagne-pain, votre
8 carrière. Après ça, risquer des démêlés avec la
9 justice, que ce soit pénal ou criminel, pour
10 l'amour du Parti PRO?

11 R. Oui. Vous dites que je suis fou, là?

12 Q. **[189]** Non, je n'ai jamais dit ça, moi.

13 R. Ça fait rien. Ça fait rien.

14 Q. **[190]** Jamais dit ça.

15 R. Je vous dis que jamais, jamais, et encore pire...

16 Q. **[191]** Un autre jamais.

17 R. Oui. Excusez. Et si ça avait... Si j'avais eu de
18 gros contrats à Laval... Je n'ai jamais eu de gros
19 contrats à Laval pour mon bureau. C'est les petites
20 cessions de rues que j'avais, et... Écoutez... Je
21 le jure de tous bords et de tous côtés.

22 Q. **[192]** Vous avez parlé des autres firmes de génie-
23 conseil.

24 (10:11:37)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [193] Avez-vous autant de conviction pour ce qui
3 est... Affirmez-vous avec autant de conviction,
4 comme vous venez de le faire - vous venez de jurer,
5 non pas sur la Bible mais sur...

6 R. Non non, mais comprenez-moi, là...

7 Q. [194] Oui, je comprends.

8 R. ... ce sont mes (inaudible).

9 Q. [195] Mais est-ce que vous jurez avec autant de
10 conviction, est-ce que vous affirmez avec autant de
11 conviction que vous n'avez jamais eu de
12 conversations relativement à de l'argent, à cet
13 argent que vous receviez avec le maire?

14 R. Même chose. Même, même, même chose.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [196] Mais pourquoi qu'on devrait vous croire,
17 quand je vous ai posé des questions hier pour
18 tester votre crédibilité, vos liens avec Jean-
19 Marcel Perreault, « Je lui ai parlé ça fait très
20 longtemps, on s'est parlé pour quelque chose »,
21 alors que c'était évident que c'est lui qui vous a
22 donné accès au mandat de perquisition. Votre fille
23 Mélanie, ce que votre fille Mélanie...

24 R. Attendez...

25 Q. [197] Attendez, laissez-moi, laissez-moi terminer.

1 R. Non mais je n'ai pas...

2 Q. **[198]** Je recommence. Je recommence. O.K.? Comment
3 pouvons-nous vous faire confiance quand vous nous
4 affirmez ça sur la tête de vos petits-enfants,
5 quand je vous ai posé des questions et que vous
6 avez dit des faussetés? Quand je vous ai posé des
7 questions, Jean-Marcel Perreault hier.

8 R. Oui.

9 Q. **[199]** Souvenez-vous.

10 R. Oui.

11 Q. **[200]** Je vous ai posé la question en avant-midi.

12 R. Oui.

13 Q. **[201]** Savoir si vous le connaissiez, « Oui je le
14 connais. »

15 R. Oui.

16 Q. **[202]** Quand est-ce la dernière fois que vous lui
17 avez parlé? Vous ne m'avez pas parlé que vous aviez
18 communiqué avec lui lors de la perquisition à
19 l'hôtel de ville. Je vous ai demandé s'il vous
20 donnait des renseignements privilégiés, vous m'avez
21 dit non, alors que c'est clair que vous avez obtenu
22 de sa part les circonstances du mandat de
23 perquisition et le contenu du mandat de
24 perquisition. De un. De deux, je vous ai posé la
25 question hier, je vous ai posé encore la question

1 ce matin, avant de vous mettre en contradiction
2 avec une déclaration que vous avez faite à
3 l'inspecteur Lamy, « Jamais, jamais je n'ai su que
4 c'était des quote-parts ou quoi que ce soit », puis
5 vous venez de me l'avouer. Est-ce qu'on joue sur
6 les mots?

7 R. Oui, on joue sur les mots.

8 Q. **[203]** On joue sur les mots?

9 R. On joue... Bien! Ou c'est peut-être moi qui joue
10 sur les mots. La question de quotes-parts, là...

11 Q. **[204]** O.K.

12 R. C'est sûr que les argents qu'ils venaient me
13 porter, c'était des quotes-parts.

14 Q. **[205]** O.K.

15 R. Je vous dis. On ne s'entend pas sur... Je vous dis,
16 je me tue à vous dire...

17 Q. **[206]** Quand on fait attention de parler au
18 téléphone, quand on se fait aviser par sa propre
19 fille de ne pas parler au téléphone, de se faire
20 dire non, quand on a peur d'être écouté, quand on
21 dit « il n'y a pas de micro », et cetera, est-ce
22 que, ça aussi, c'est avec quelque chose, c'est en
23 lien avec une personne qui n'a rien à se reprocher?

24 R. Écoutez, je ne vous dis pas que je n'ai rien à me
25 reprocher. J'ai fait une illégalité en étant la

1 courroie de transmission entre des ingénieurs qui
2 ont des contrats à Laval, là, et le parti PRO des
3 Lavallois. C'est sûr que je n'irai pas me... je
4 n'allais pas me vanter de ça en première page du
5 journal. Mais, là là, on est sur est-ce que le
6 maire, j'ai parlé au maire de ça ou le maire m'en a
7 parlé...

8 Q. **[207]** Monsieur Gauthier, parce que tout le monde
9 vous pointe en direction du maire. Est-ce que ces
10 gens-là ont des raisons de venir mentir à la
11 Commission? Est-ce que les gens vous en veulent
12 tant que ça?

13 R. Je ne vous dis pas que les gens mentent à la
14 Commission. Qu'est-ce qu'ils disent? Que c'était le
15 maire qui leur demandait. Bahjat, Lucien Dupuis.
16 Voyons donc! Est-ce que c'est moi qui pouvais, qui
17 avais la force, le pouvoir d'appeler quelqu'un puis
18 lui dire « tu vas faire ça »? On m'accorde un
19 pouvoir que je n'ai pas, là, qu'on va peut-être
20 venir à un autre cas, là, qui...

21 Q. **[208]** Yannick Bouchard de chez Genivar.

22 R. Oui.

23 Q. **[209]** On va aller tranquillement avec les
24 ingénieurs. Yannick Bouchard, combien de fois vous
25 l'avez rencontré?

1 R. D'après moi, deux, autour de deux fois.

2 Q. **[210]** Sur dix ans?

3 R. Ah, ça n'a pas été dix ans, Yannick Bouchard.

4 Q. **[211]** Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre chez
5 Genivar?

6 R. Oui, je vous l'ai dit hier.

7 Q. **[212]** Qui?

8 R. Je ne me rappelle pas d'un nom.

9 Q. **[213]** François Perreault?

10 R. Non, pas François Perreault.

11 Q. **[214]** Vous connaissez François Perreault?

12 R. Non.

13 Q. **[215]** Vous ne vous souvenez pas personne d'autre
14 chez Genivar?

15 R. Je ne me souviens pas quelqu'un... c'était
16 quelqu'un de chez Genivar, mais ce n'est pas
17 François Perreault.

18 Q. **[216]** Marc Gendron de chez TecSult, maintenant
19 Aecom?

20 R. Oui.

21 Q. **[217]** Lui, ce qu'il nous dit dans son témoignage du
22 vingt-trois (23) mai deux mille treize (2013), donc
23 qu'il vous a donné de l'argent de mil neuf cent
24 quatre-vingt-seize (1996) à deux mille cinq (2005),
25 deux à trois fois par année, de vingt mille

1 (20 000 \$) à quarante mille (40 000 \$), directement
2 au notaire Gauthier. C'est exact?

3 R. Inexact.

4 Q. **[218]** Inexact?

5 R. Inexact.

6 Q. **[219]** Il se trompe? C'est faux?

7 R. Il se trompe.

8 Q. **[220]** C'est faux?

9 R. Il se trompe, parce que, d'après moi, là, Marc
10 Gendron en a versé à Jean Bertrand. Je ne suis pas
11 capable de situer, là, Marc Gendron qu'il soit
12 venu. Puis vous dites de quelle année à quelle
13 année?

14 Q. **[221]** Moi, je vous résume son témoignage. De mil
15 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille
16 cinq (2005), Gendron remettait la quote de deux
17 pour cent (2 %) en argent comptant à Gauthier pour
18 maintenir leur part de marché. Ça, c'est son
19 témoignage. Gendron allait personnellement porter
20 l'argent à Gauthier. Allait porter l'argent deux,
21 trois fois par année, environ vingt mille
22 (20 000 \$) à quarante mille (40 000 \$) par année.

23 R. Non.

24 Q. **[222]** C'est inexact ça? C'est faux?

25 R. C'est... Je sais qu'il allait en porter... Il est

1 probablement venu, là, en porter. Il est
2 probablement venu. Mais Jean Bertrand m'avait dit
3 que, quand il y a eu la fameuse, vous savez, qu'on
4 s'est obstiné hier sur Zambito, là, qu'il avait dit
5 que Marc Gendron, là Jean Bertrand...

6 Q. **[223]** Il a témoigné le quinze (15) octobre.

7 R. Quinze (15) octobre la...

8 Q. **[224]** Là-dessus.

9 R. Bon. Ça, je ne sais pas si vous avez fait...

10 Q. **[225]** Oui, j'ai fait la recherche.

11 R. Moi aussi je vais la faire, parce que je ne peux
12 pas l'avoir appris autrement. Bon. En tout cas!
13 Jean Bertrand me dit : « Écoute, t'as vu l'affaire
14 de Zambito? » « Oui. » J'ai dit : « Bon, bien... »
15 Il dit : « T'sais qu'il m'a versé des sommes,
16 monsieur... » J'ai dit : « Écoute, qu'est-ce que tu
17 veux, il va falloir que tu vives avec. » Puis il
18 dit : « Je pense qu'il est déjà allé chez toi. » Il
19 ne m'a même pas... Il m'a-tu dit « une couple de
20 fois »? Il dit : « Je pense aussi qu'il est allé. »

21 Q. **[226]** Là, vous parlez de qui, de monsieur Gendron
22 ou de monsieur Zambito?

23 R. Non, je parle de monsieur Gendron...

24 Q. **[227]** Chez monsieur...

25 R. Je parle de Jean Bertrand...

1 Q. **[228]** C'est beau.

2 R. ... qui m'a dit que... Alors, c'est pour ça, là,
3 quand vous me dites, je ne peux pas nier, là, que
4 Marc Gendron soit venu, ne soit pas venu. Mais,
5 moi, d'après moi, ce n'était pas moi qui...

6 Q. **[229]** Bien, écoutez, il est assez précis. Lui, il
7 dit qu'il est allé sur une période de neuf ans vous
8 voir, de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
9 deux mille cinq (2005), qu'il y allait deux à trois
10 fois par année. Il n'a pas parlé de Jean Bertrand.
11 Et il versait entre vingt mille (20 000 \$) et
12 quarante mille (40 000 \$) directement...

13 R. Non.

14 Q. **[230]** ... à Gauthier.

15 R. Non. Moi, là...

16 Q. **[231]** C'est faux ça?

17 R. Je ne dis pas que c'est faux. Je ne dis pas que
18 c'est faux. Je dis qu'il... Je n'ai pas une telle
19 comptabilité. Puis d'après moi, il se mélange, il
20 est comme un autre, là, avec Jean Bertrand. D'après
21 moi, pour lui, on était deux mais il m'en a... Je
22 ne nie pas qu'il m'a donné, qu'il ne m'a pas donné,
23 qu'il m'ait donné de l'argent, là.

24 Q. **[232]** Lui, il parle de neuf ans. Vous, vous parlez
25 de deux ans.

1 R. Je parle de deux fois.

2 Q. **[233]** Deux fois. O.K. Roger Desbois, vingt-deux
3 (22) mai deux mille treize (2013), son témoignage.

4 R. Oui.

5 Q. **[234]** Alors, lui, par contre, il dit qu'il vous a
6 amené de l'argent deux fois.

7 R. Oui.

8 Q. **[235]** Première fois, deux mille six (2006), deux
9 mille sept (2007), il situe ça, il dit qu'il...

10 R. Au deuxième étage, hein, si vous...

11 Q. **[236]** Oui, il dit qu'il vous a apporté vingt-cinq
12 mille (25 000 \$), deuxième fois, il situe ça aux
13 alentours de deux mille sept (2007), deux mille
14 huit (2008) et il vous aurait apporté cinquante
15 mille (50 000 \$).

16 R. À mon bureau.

17 Q. **[237]** Oui. Alors, c'est ce que monsieur Desbois
18 dit. Ça c'est son témoignage du vingt-deux (22) mai
19 deux mille treize (2013).

20 R. Oui, je l'ai lu. Je l'ai lu. Monsieur Desbois...
21 d'abord, vous avez sauté un bout là. C'est qu'il y
22 a eu un téléphone de Jean Bertrand. Je sais pas si
23 vous avez ça, là, pour faire... je me rappelle pas
24 des termes. D'abord, mon bureau n'est pas... c'est
25 drôle, ce serait Jean Bertrand qui l'a appelé pour

1 qu'il vienne à mon bureau. Ça... Mon bureau, Maître
2 Gallant, est au rez-de-chaussée total, n'est pas au
3 deuxième.

4 Q. **[238]** Mais à part les détails...

5 R. Bien, oui, mais...

6 Q. **[239]** Non, non, mais on va y aller aux...

7 R. ... les détails, Maître Gallant...

8 Q. **[240]** Je vais vous laissez la chance.

9 R. O.K.

10 Q. **[241]** Je veux juste être sûr qu'on parle de la même
11 chose. Si on parle de la même chose, on va passer à
12 un autre sujet.

13 R. O.K.

14 Q. **[242]** Est-ce que monsieur Desbois vous a donné, à
15 deux reprises, de l'argent? C'est ça que je veux
16 savoir.

17 R. D'après moi, non.

18 Q. **[243]** Non. O.K. Allez-y dans les détails
19 maintenant.

20 R. Alors... parce que, si je me fie à... d'abord,
21 monsieur Desbois, moi, je ne pense pas de l'avoir
22 rencontré, là, mais sauf dans des cocktails,
23 dans... D'abord, il dit que c'est suite à un appel
24 de Jean Bertrand. Là il ne peut pas se tromper, je
25 n'ai jamais appelé d'ingénieur. Il dit qu'il est

1 venu porter ça au deuxième étage; mon bureau est au
2 rez-de-chaussée, il y a une marche à marcher comme
3 ça. Attendez, la troisième, il est venu... en deux
4 mille sept (2007), deux mille huit (2008), je
5 n'avais pas de bureau. Je n'ai aucun, aucun bureau
6 puis il n'est pas venu chez nous, ça, je le
7 confirme... celle-là, quand je l'ai lue, là, hmm.

8 Q. **[244]** Alors, pour vous, ce que monsieur Desbois
9 dit... c'est que les deux fois, s'il a remis de
10 l'argent, c'est à Jean Bertrand et non...

11 R. Oui, d'après... je n'aime pas dire ça mais, d'après
12 moi, c'est à Jean Bertrand...

13 Q. **[245]** Ce n'est pas à Jean Gauthier?

14 R. Ce n'est pas à Jean Gauthier. Le deuxième étage me
15 l'indique, mon bureau est fermé... il est venu au
16 bureau, deuxième étage, écoutez, en deux mille sept
17 (2007), deux mille huit (2008) mon bureau... moi,
18 j'ai commencé à ne plus avoir de... à mon bureau,
19 là, physique, de ne plus avoir de bureau au mois
20 de...

21 Q. **[246]** Mais, selon monsieur Bertrand, ça ne vous
22 empêchait pas. Ce qui est arrivé, quand vous avez
23 fermé votre bureau, en juin deux mille six (2006),
24 ce que monsieur Bertrand nous dit c'est que vous
25 l'avez appelé pour lui demander le service

1 suivant : « Va récupérer l'argent des ingénieurs et
2 redonne-moi l'enveloppe. » Ça également c'est faux,
3 ça?

4 R. Bien, voyons donc!

5 Q. **[247]** Je ne sais pas, moi.

6 R. Bien, non, mais, Maître Gallant...

7 Q. **[248]** Voyons donc!

8 R. ... j'abandonne... je veux abandonner cette
9 collecte d'ingénieurs, je la transmets à Jean
10 Bertrand et puis là c'est moi qui donne... c'est
11 aussi gros que l'histoire de Pierre Lambert, là,
12 mais...

13 Q. **[249]** On va y venir à Pierre Lambert parce que tout
14 le monde a des grosses histoires, selon vous.

15 R. C'est ça, là. Bien, écoutez... C'est moi qui
16 appelle l'ingénieur. Pourquoi il est allé sept à
17 huit fois?

18 Q. **[250]** Qui vous a donné le... une fois que vous avez
19 terminé...

20 R. Oui.

21 Q. **[251]** ... si je pars à partir de votre hypothèse.

22 R. Oui.

23 Q. **[252]** O.K., de dire : « Moi, là, j'arrête ça en
24 deux mille six (2006), je ferme mon bureau »...

25 R. Oui.

1 Q. **[253]** ... et caetera. Maintenant, qui va collecter
2 l'argent à partir de là, selon votre témoignage,
3 selon vous, là? Qui va collecter l'argent?

4 R. D'après moi, c'est Jean Bertrand.

5 Q. **[254]** O.K. Qui va lui donner ce pouvoir-là de
6 collecter l'argent directement?

7 R. C'est moi. Je lui ai dit : « Je ne le fais plus. »
8 Parce que lui, là, on avait une relation que...

9 Q. **[255]** Mais, vous, vous avez... vous faites de la
10 délégation, je veux dire...

11 R. Non, non, mais... voici...

12 Q. **[256]** Attendez. Question échange, question réponse,
13 réponse question. O.K.? Alors, le maire vous
14 appelle, vous appelez le maire pour lui...

15 R. Non.

16 Q. **[257]** ... dire : « Écoute, moi, je ne fais plus
17 cette " job-là ", c'est Bertrand qui va faire ça »?

18 R. Non.

19 Q. **[258]** Puis vous pensiez que monsieur Bertrand avait
20 les coudées assez franches pour être l'homme de
21 confiance du maire?

22 R. Oui, qu'il soit l'homme de confiance du maire, oui.

23 Q. **[259]** Vous savez ça comment?

24 R. Bien, c'est clair. L'argent, toute la... c'est tout
25 lui qui dépense l'argent. Mais Jean Bertrand

1 appelle... lui procède autrement que moi. Jean
2 Bertrand appelle les ingénieurs et va les
3 collecter.

4 Q. **[260]** Vous faites ce travail-là pendant neuf ans.

5 R. Oui.

6 Q. **[261]** Les firmes de génie se présentent à votre
7 bureau, vous donnent...

8 R. Oui.

9 Q. **[262]** ... des montants substantiels, vous savez que
10 cet argent-là c'est pour le maire ou pour le parti
11 du PRO.

12 R. Pour le PRO.

13 Q. **[263]** Pour le PRO.

14 R. Nuance.

15 Q. **[264]** Et que, de votre propre chef : « J'arrête ça
16 et je transfère le tout à Jean Bertrand »?

17 R. Oui.

18 Q. **[265]** Sans demander la permission à personne?

19 R. Bien, en demandant la permission à Jean Bertrand.

20 Q. **[266]** Puis Jean Bertrand vous a dit quoi :

21 « J'accepte ça d'emblée »?

22 R. Il a accepté, il l'a fait.

23 Q. **[267]** Puis ça s'est passé comme ça?

24 R. Ça s'est passé comme ça.

25 Q. **[268]** Selon vous, est-ce que Jean Bertrand était

1 une personne discrète, comme vous, une personne de
2 confiance pour le maire, est-ce que c'était...

3 R. Oui, une personne...

4 Q. **[269]** ... une personne comme vous?

5 R. ... de confiance pour le maire. Discrète, ça, je ne
6 le sais pas. Mais...

7 Q. **[270]** Ça ne vous inquiétait pas s'il n'était pas
8 discret?

9 R. Ce n'est pas mon problème, là. C'est lui qui...
10 moi, j'avais à avoir la discrétion quand
11 l'ingénieur venait me porter.

12 Q. **[271]** Je vais revenir à...

13 (10:25:37)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[272]** Mais quand vous teniez votre mandat du
16 maire...

17 R. Oui.

18 Q. **[273]** Parce que c'est le maire qui avait dit...

19 R. Qui a dit à l'ingénieur de.

20 Q. **[274]** Oui.

21 R. Oui.

22 Q. **[275]** Alors, ça ne vous a pas tenté de vérifier
23 avec le maire si c'était correct?

24 R. Non. Parce que ça se faisait... L'ingénieur ne
25 serait pas venu... C'est toujours la même chose,

1 Madame la Présidente. L'ingénieur vient chez nous,
2 me dit, « Le maire m'a demandé de venir. » Bon.
3 Puis c'est...

4 Q. [276] Mais ça ne vous tentait pas de demander à un
5 ingénieur, de demander au maire si c'était correct?

6 R. Vous voulez dire par quoi, correct? Légal, ou...

7 Q. [277] Que vous transférez votre rôle entre les
8 mains de maître Jean Bertrand?

9 R. Ah! Je viens de comprendre la question, là. À Jean
10 Bertrand? Non. C'était... J'ai... Parce que je
11 présume, je présume que le maire savait les argents
12 que j'avais. Quand je m'appelle la courroie de
13 transmission, ça s'en allait à Jean Bertrand. Ça
14 coulait de source que ce soit lui. Pourquoi, on me
15 l'a dit, je me demande si ce n'est pas maître
16 Gallant qui m'a...

17 Q. [278] Mais là vous enleviez, selon ce que vous nous
18 disiez hier, le système parfait, vous enleviez une
19 courroie.

20 R. Oui. Oui.

21 Q. [279] Alors, ça ne vous tentait pas de... Et vous
22 louangiez le système parfait du maire.

23 R. Le système, là, qui est votre coupe-feu, là, votre
24 pare-feu, excusez.

25 Q. [280] Oui.

1 R. Je n'avais pas compris, je l'ai compris après.

2 Q. **[281]** Alors, ça ne vous tentait pas de vérifier
3 avec le maire si ça allait avec lui?

4 R. Non. Non. Jean Bertrand faisait ça, puis là je
5 présume que le maire le savait. Le maire devait le
6 savoir. Jean Bertrand a fait ça de deux mille six
7 (2006) à aller à deux mille... Je ne me rappelle
8 pas, là, deux mille dix (2010)?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[282]** Ce qu'il nous dit, même, il nous parle de
11 deux mille douze (2012).

12 R. Deux mille douze (2012)? Il y a une certaine
13 logique, hein!

14 Q. **[283]** Ah oui?

15 R. Bien...

16 Q. **[284]** Vous la voyez, vous? Quelle logique? C'est-à-
17 dire que je reviens...

18 R. Que moi...

19 Q. **[285]** Je reviens avec, vous êtes l'homme de
20 confiance, vous êtes l'homme flatté que le maire
21 ait pensé à vous. De dire, « Je dois être une
22 personne de confiance, je suis une personne
23 discrète. »

24 R. Oui.

25 Q. **[286]** Vous faites, selon vous... Moi je considère

1 peut-être, selon les témoignages, que vous l'avez
2 fait plus longtemps que vous ne le dites, mais
3 mettons, pour les fins de discussion, que vous
4 l'avez fait de quatre-vingt-seize (96) à deux mille
5 six (2006). O.K.?

6 R. Il faudrait avoir exception...

7 Q. **[287]** C'est une période de dix (10) ans.

8 R. Il va avoir exception, là, comme je vous ai dit.

9 Q. **[288]** Parfait. Une période de dix (10) ans. Et
10 après ça, et des ingénieurs vous disent, là, une,
11 deux, il y en a même trois fois par année qui
12 allaient vous porter des montants substantiels.
13 Et...

14 R. Trois fois par année...

15 Q. **[289]** Bien, vous ne contredisez pas ces
16 témoignages-là. Et vous dites, « Moi j'abandonne ça
17 comme ça. Je donne ça à Jean Bertrand, que... Et je
18 ne demande pas... »

19 R. Tout arrive en même temps. Je prends ma retraite,
20 je n'ai plus de bureau, je... Mais, Maître Gallant,
21 comment ça s'est produit après? Qui a...

22 Q. **[290]** Mais, tu sais, quand votre fille a dit « vous
23 le PRO », là...

24 R. Oui?

25 Q. **[291]** Moi je trouve ça très révélateur, « vous le

1 PRO », là. C'est-à-dire que vous, là, vous êtes
2 décisionnel dans ce parti-là, même si vous n'avez
3 pas de titre officiel. On comprend ça?

4 R. Non. On ne comprend pas ça.

5 Q. [292] On ne comprend pas ça?

6 R. Il n'y a pas personne, dans le PRO, à mon
7 expérience, c'est-à-dire, qui est décisionnel, sauf
8 le maire. Personne, personne, là. Mettez les
9 paroles que vous voudrez...

10 Q. [293] Alors, qui...

11 R. Mêlez ma famille comme vous voulez, là, là-dedans,
12 là...

13 Q. [294] Parfait. Bon. Donc, je prends ce que vous me
14 dites, là. Alors, qui a pris la décision?

15 R. De?

16 Q. [295] De donner, de transférer la collecte d'argent
17 à Jean Bertrand?

18 R. Moi j'ai dit aux ingé...

19 Q. [296] Bon.

20 R. D'aller le voir. Mais si ça ne fait pas l'affaire,
21 ils vont arrêter. Voyons donc! Si l'ingénieur n'a
22 pas confiance en Jean Bertrand, il est... Lui,
23 c'est encore pire. Il allait, il appelait
24 l'ingénieur pour aller chercher de l'argent. Je
25 présume, moi, toujours, que l'ingénieur disait au

1 maire, « Voici, là, j'ai... C'est Jean... J'ai
2 donné ça à Jean Bertrand. »

3 Q. **[297]** Je reviens à Roger Desbois.

4 R. Oui.

5 Q. **[298]** Je prends, je lis textuellement le passage de
6 son témoignage du mois de juin :

7 Je connaissais le nom de Jean Gauthier
8 comme c'est lui à qui il fallait aller
9 remettre les argents. Marc Gendron
10 avait dit clairement à Roger Desbois,
11 lui avait clairement mentionné que
12 Jean Gauthier était le collecteur de
13 firmes d'ingénierie qui faisaient
14 partie du système de collusion à
15 Laval.

16 R. Bon. Ce que je nie totalement.

17 Q. **[299]** Vous niez ça totalement.

18 R. Totalement.

19 Q. **[300]** Parfait.

20 R. Que je faisais partie du système de collusion à
21 Laval. Je vais le nier jusqu'à la fin de mes jours.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[301]** Est-ce que vous ne vouliez pas, en quelque
24 sorte, protéger le maire en faisant en sorte que
25 vous avez insisté énormément auprès de Jean

1 Bertrand pour qu'il ne démissionne pas alors que le
2 tout était dans la tempête?

3 R. Ça, Madame, c'est mon opinion, là, mon sens
4 politique quand Jean Bertrand, à savoir
5 démissionner ou pas démissionner, moi, là, c'est
6 juste une question de jugement, que je lui
7 redonnerais encore le même conseil aujourd'hui.
8 Mais écoutez, il y a aussi que Jean Bertrand est
9 majeur et vacciné, il est un avocat.

10 Q. **[302]** Ce n'est pas ma question. Ma question c'est
11 que vous tentiez de protéger le maire en faisant
12 ça?

13 R. En faisant quoi? En demandant à Jean de ne pas...

14 Q. **[303]** Démissionner. En insistant, pas seulement lui
15 demandant, en insistant à plusieurs reprises.

16 R. Lui dire de laisser passer la tempête et que s'il
17 voulait démissionner après, bien oui. Le maire, le
18 parti, et tout ce que vous voudrez. Quand il pleut,
19 là, on prend un parapluie puis on va se mettre à
20 l'abri, puis on attend si le beau temps revient.

21 Q. **[304]** C'est important pour vous de protéger le
22 maire?

23 R. À ce moment-là, bien oui, politiquement, c'était...
24 Jean Bertrand, c'était la même chose. On était
25 secoué, nous, là.

1 Q. **[305]** Et maintenant?

2 R. Maintenant que je sais tout ce qui s'est dit après,
3 c'est sûr que je n'agirais pas de la même façon.
4 Bien même façon! En protégeant. Écoutez, après, on
5 nous sort des millions puis des millions puis
6 des... des comptes en Suisse puis... Ça, c'est
7 inouï, là, hein. Mais, là là, ça commence à
8 chauffer. Et puis on n'est plus sûr de rien.

9 Q. **[306]** Et, vous, vous le saviez qu'il y avait de
10 l'argent illégal qui transitait.

11 R. Oui, pour le parti, dans les coffres du parti PRO
12 des Lavallois, oui. Mais pas pour le maire.

13 (10:32:47)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[307]** Avez-vous déjà eu une idée un peu de
16 l'importance des sommes d'argent qu'on vous
17 donnait?

18 R. Moi, disons l'idée, là, j'évaluais ça à peu près
19 à... dans mon idée, là, mais ça s'appuie sur rien,
20 autour de vingt mille (20 000 \$).

21 Q. **[308]** De vingt mille (20 000 \$) qu'on venait vous
22 porter à chaque fois?

23 R. Oui. Autour de ça. Ça pouvait être dix mille
24 (10 000 \$); ça pouvait être quinze mille
25 (15 000 \$). Mais vous savez, l'épaisseur de

1 l'enveloppe, là, c'est bien trompeur ça, là.

2 Q. [309] Je comprends que les enveloppes, vous ne les
3 ouvrez pas, vous nous avez dit?

4 R. Non.

5 Q. [310] Si vous n'ouvrez pas les enveloppes, comment
6 vous savez que monsieur Ashkar, lui, donne des
7 chèques seulement?

8 R. Parce que c'est moi qui lui ai demandé. Moi, je ne
9 connaissais pas monsieur Ashkar, moi. Je lui ai dit
10 de faire des chèques à l'ordre du PRO. Et après ça,
11 je suis parti avec monsieur Ashkar puis on s'est en
12 allé au bureau du PRO, au bureau de Jean Bertrand
13 pour qu'il fasse ses reçus.

14 Q. [311] Pourquoi vous ne demandez pas des chèques aux
15 autres ingénieurs qui viennent vous voir? Pourquoi
16 lui, vous avez demandé des chèques puis à d'autres,
17 vous ne demandez pas des chèques?

18 R. Parce que je ne le connais pas.

19 Q. [312] Je comprends que bien des ingénieurs que vous
20 ne connaissez pas, ils sont venus...

21 R. Je connais les firmes, Monsieur le commissaire.
22 C'est des grosses firmes.

23 Q. [313] Mais, là, parce que c'est une firme que vous
24 ne connaissez pas, vous dites : « Faites des
25 chèques. » Les autres, les grosses firmes que vous

1 connaissez, ceux-là, vous acceptez de l'argent
2 comptant?

3 R. Oui.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[314]** Ce que vous nous dites, c'est vous qui avez
6 demandé à monsieur Ashkar de faire des chèques?

7 R. Oui oui. Oui oui.

8 Q. **[315]** Lui, quand il nous dit que c'est monsieur
9 Leroux qui lui a dit de ramasser des chèques au
10 sein des prête-noms de sa firme puis de vous les
11 amener, ça également c'est un mensonge?

12 R. Je ne savais pas ça. Mais, moi, de...

13 Q. **[316]** C'est ce qu'il a dit en témoignage.

14 R. C'est comme, vous allez avoir un autre cas, là, qui
15 est le cas... Moi, quand je ne connaissais pas...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[317]** Puis vous avez demandé à monsieur Ashkar de
18 faire des prête-noms, d'apporter des chèques?

19 R. Non, non, pas de faire des prête-noms, d'apporter
20 des chèques. Moi, je ne le sais pas qu'est-ce qu'il
21 fait après.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[318]** Et si vous avez des enveloppes de quinze
24 (15 000 \$), vingt mille (20 000 \$) à chaque fois,
25 là, dans une année, ça fait combien d'argent qui

1 transitait par vous environ? Si vous avez... Je
2 vous donne une idée. Vous transférez quinze
3 (15 000 \$) à vingt mille (20 000 \$) par enveloppe.
4 Donc, avec le nombre d'enveloppes que vous savez,
5 vous avez dû vous dire, dans l'année ça fait un
6 total d'à peu près tel montant? Est-ce que, ça,
7 vous avez déjà tenté...

8 R. Je n'ai pas fait le calcul, mais ça faisait un
9 assez gros montant.

10 Q. **[319]** Avez-vous déjà pensé que ce gros montant
11 était déjà pas mal suffisant pour payer des
12 dépenses d'un parti politique, même dans des années
13 non électorales en plus?

14 R. Ah, j'ai toujours trouvé que Jean dépensait trop
15 pour le parti politique. Mais c'est toujours,
16 toujours retourné au parti politique.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[320]** Qu'est-ce que vous en savez puisque...

19 R. Que?

20 Q. **[321]** Qu'est-ce que vous en savez que ça retournait
21 toujours au parti politique?

22 R. C'est moi qui le donnais.

23 Q. **[322]** Bien oui. Et qu'est-ce que vous en savez de
24 ce qui se passait de l'argent après puisqu'il y en
25 avait trop au PRO?

1 R. Bien, je voyais Jean dépenser, c'est aussi simple
2 que ça.

3 (10:34:52)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[323]** Avez-vous déjà regardé les états financiers
6 du PRO pour justement vous dire cet argent-là,
7 comment...

8 R. Bien, pas scruté les états financiers, mais je vous
9 l'ai dit hier, je trouvais qu'il y avait beaucoup
10 beaucoup trop d'argent.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[324]** On parle de deux choses, là. Vous saviez
13 qu'il y avait deux caisses.

14 R. Oui.

15 Q. **[325]** Vous l'avez dit, là, l'argent...

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[326]** ... l'argent comptant n'était pas
18 comptabilisé.

19 R. Il était...

20 Q. **[327]** Il était vraiment...

21 R. C'est sûr.

22 Q. **[328]** C'est sûr, là. On s'entend, là.

23 R. C'est sûr, il n'était pas comptabilisé.

24 Q. **[329]** Donc, vous dites que, dans la caisse légale,
25 il y avait déjà trop d'argent?

1 R. Trop d'argent.

2 Q. **[330]** Comment vous saviez qu'il y avait de l'argent
3 dans la caisse occulte? Combien... Est-ce que vous
4 saviez les montants qu'il y avait dans la caisse
5 occulte?

6 R. Non, je ne le savais pas. La caisse occulte, là,
7 moi, je donnais l'argent à Jean Bertrand puis il le
8 dépensait au fur et à mesure.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[331]** Vous savez que ça fait une grosse somme sur
11 une base annuelle, là.

12 R. Oui.

13 Q. **[332]** Est-ce que vous avez déjà reçu un gros gros
14 montant de monsieur Gendron une fois qui venait de
15 monsieur Accurso, selon ce que... selon ses dires?

16 R. Jamais.

17 Q. **[333]** Ce n'est jamais arrivé.

18 R. Jamais.

19 Q. **[334]** Donc, l'histoire que monsieur Accurso a donné
20 un gros montant en argent à monsieur Gendron, là,
21 puis il est parti vous le donner...

22 R. (Inaudible) le soir à... le soir à dix heures
23 (22 h 00)...

24 Q. **[335]** Ce n'est jamais arrivé.

25 R. Ce n'est jamais arrivé.

1 Q. [336] Monsieur Gendron a inventé cette histoire-là
2 complètement?

3 R. Bien, écoutez, ça ne tient pas debout, ça ne tient
4 pas la route, là, hein! Moi, quand j'ai lu ça... Là
5 au moins j'ai un témoin qui est ma femme. Relisez
6 toute l'histoire, là, moi qui ne sais rien de ça.
7 D'abord, je suis à une assemblée de commissaires;
8 je n'ai jamais été commissaire. Bon. Mais avant,
9 monsieur Gendron va rencontrer monsieur Accurso le
10 soir. Monsieur Accurso lui dit, là - ça, quand je
11 lis le témoignage - qu'il y a de l'argent, mais
12 l'argent n'est pas encore arrivé, il prend deux
13 verres. Là il sait qu'il s'en va le lendemain, là,
14 lui, là. Il sait qu'il s'en va le lendemain à Miami
15 ou je ne sais pas trop, là. Bon. Là il prend deux
16 verres. Là il est mal pris avec la somme, il est le
17 soir. Là, il appelle ma femme. Ma femme, elle veut
18 passer au détecteur de mensonges. Jamais Marc
19 Gendron a appelé ma femme pour savoir où j'étais.
20 Et je n'étais pas à une assemblée de... à une
21 assemblée des commissaires de Laval-des-Rapides.
22 J'étais président d'élection; je n'étais pas
23 président d'élection. Là j'ai arrêté mon assemblée,
24 puis je suis allé chercher - je ne me rappelle pas
25 comment il a décrit ça, là. Bon. Puis là j'ai dû

1 rentrer à l'assemblée des commissaires puis dire
2 « bon, bien, on va mettre ça de côté » ou je l'ai
3 mis dans ma valise d'auto.

4 Q. [337] Mais, pourquoi, monsieur Gendron, c'est
5 quelqu'un que... pourquoi monsieur Gendron a
6 inventé ça dans sa tête, là?

7 R. Bien oui.

8 Q. [338] Puis il est venu dire ça en public...

9 R. Bien oui.

10 Q. [339] ... pour vous compromettre.

11 R. Oui.

12 Q. [340] Est-ce que vous avez eu des relations
13 d'affaires tendues avec monsieur Gendron?

14 R. Non.

15 Q. [341] Même pas du tout?

16 R. Non, même pas. Même pas.

17 Q. [342] Donc, il a inventé ça de toute pièce.

18 R. Je ne peux pas croire. Je ne peux pas croire. Je
19 n'ai jamais eu ce deux cent mille dollars là
20 (200 000 \$), jamais. Puis regardez, une autre
21 incongruité. Monsieur Gendron s'en va en Floride.
22 Quand il revient... Moi là, si je vais... si je
23 m'en vais en voyage un soir, je suis mal pris,
24 quelqu'un... j'ai des locataires, là, quelqu'un
25 vient me payer un loyer puis que je le donne à mon

1 voisin puis je lui dis « écoute, là, je ne peux pas
2 aller à la caisse, je te donne ça ». En revenant,
3 il me semble qu'il aurait pu appeler puis dire
4 « qu'est-ce qui arrive? Qu'est-ce que t'as fait du
5 deux cent mille (200 000 \$) ». Ça me dépasse,
6 dépasse.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[343]** Chacun des témoins qu'on va faire, ce qu'on
9 comprend, c'est que, dans tout leur bout
10 d'histoire, il y a toujours des mensonges à votre
11 égard. Un peu pour reprendre ce que monsieur le
12 Commissaire Lachance vient de vous dire, avez-vous
13 fait quelque chose de mal à tous ces gens-là pour
14 qu'ils viennent vous incriminer?

15 R. Bien, on va voir les autres, là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[344]** Mais, pourquoi...

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[345]** Vous avez déjà évoqué maître Lambert. Vous
20 avez évoqué...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[346]** ... maître Bertrand, vous avez évoqué
23 beaucoup de monde.

24 R. Bien, pas maître Bertrand, là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[347]** Pourquoi monsieur Gendron plus qu'un autre
3 vous aurait demandé ce que vous avez fait du deux
4 cent mille (200 000 \$) et les autres ne vous
5 demandent pas ce que vous faites des vingt, trente,
6 quarante mille (20-30-40 000 \$) que vous recevez
7 dans l'enveloppe?

8 R. Parce que monsieur Gendron m'aurait donné le mandat
9 de dépositaire, là. Il est pris avec, c'est...

10 Q. **[348]** Bien, comme les autres. Alors, pourquoi
11 monsieur Gendron, plus que quelqu'un d'autre, qu'un
12 autre ingénieur, vous aurait demandé ce que vous
13 avez fait avec l'argent?

14 R. D'abord, moi, il a dû me dire, il aurait dû me
15 dire, à ce moment donné là, une somme d'argent
16 quelconque. J'aurais gardé ça, moi, dans mon sous-
17 sol chez nous.

18 (10:41:59)

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[349]** Vous avez des coffrets de sûreté?

21 R. C'est le soir, là.

22 Q. **[350]** Oui?

23 R. Oui oui, j'ai des coffrets de sûreté.

24 Q. **[351]** Oui?

25 R. Oui.

1 Q. **[352]** Il y en a même un qui est au nom de Mélanie?

2 R. Oui.

3 Q. **[353]** Mais c'est vous qui l'utilisez?

4 R. Oui.

5 Q. **[354]** Oui?

6 R. Oui.

7 Q. **[355]** Ça, vous ne le niez pas?

8 R. Ah bien non.

9 Q. **[356]** Une raison particulière pourquoi qu'on...

10 R. Pardon?

11 Q. **[357]** ... pourquoi que votre fille Mélanie a un
12 coffret de sûreté puis c'est vous qui l'utilisez?

13 R. C'est parce qu'elle l'avait ouvert lors de sa
14 construction, et puis que...

15 Q. **[358]** Elle aurait pu le fermer. Pourquoi...

16 R. Elle aurait pu le fermer.

17 Q. **[359]** Pourquoi vous l'utilisez?

18 R. Non, bien, je vais vous expliquer. Mélanie a adopté
19 un enfant au Kazakhstan il y a... Bon. Et il a
20 fallu que, pour aller au Kazakhstan, ils exigent de
21 l'argent comptant.

22 Q. **[360]** Hum, hum.

23 R. C'était... On est... Quand elle est partie, c'était
24 effrayant, aller se promener dans les bureaux de
25 change pour apporter de l'argent déclaré, là, hein?

1 Quand...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[361]** Si je comprends bien, vous aviez accès à
4 beaucoup d'argent liquide.

5 R. Moi?

6 Q. **[362]** Oui?

7 R. Personnellement?

8 Q. **[363]** Bien... Oui.

9 R. Oui. Oui. Oui.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[364]** Puis pour... Mais, puis vous aviez besoin de
12 plusieurs coffrets de sûreté?

13 R. Deux coffrets de sûreté.

14 Q. **[365]** O.K. Puis vous continuiez à l'utiliser... Moi
15 je regarde dans les conversations avec votre fille,
16 là, et on parle de l'automne passé. Vous continuiez
17 à utiliser le coffret de sûreté qui coûte, je
18 pense, soixante-deux dollars (62 \$) à Mélanie
19 chaque mois.

20 R. Oui.

21 Q. **[366]** O.K., puis c'est vous qui l'utilisez.

22 R. Oui.

23 Q. **[367]** Pourquoi vous avez besoin d'un coffret de
24 sûreté supplémentaire?

25 R. Parce que l'autre est plein.

1 Q. **[368]** Oui. Plein de quoi?

2 R. Plein de bijoux. Écoutez... Écoutez, là, Maître
3 Gallant.

4 Q. **[369]** O.K. Bon...

5 R. Il y a eu... Il y a eu un procès-verbal, là, hein,
6 que... Il n'y avait aucun sou dans le coffret de
7 sûreté.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[370]** Donc, je comprends que l'argent, dans
10 votre... C'est-à-dire que je comprends que dans
11 votre coffret de sûreté c'est des bijoux, puis dans
12 celui de Mélanie vous mettez de l'argent.

13 R. Non. Des bijoux, des... C'est un coffret de sûreté
14 familial.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[371]** O.K.

17 R. Dans l'autre coffret de sûreté il y a un disque
18 dur, là, pour tout, qui relate la vie de ma fille
19 Claudine, de tous les petits-enfants, et là, dans
20 ce coffret de sûreté là, moi je tente de ramasser,
21 pas des grosses sommes, là. Moi j'ai soixante (60)
22 locataires. J'ai au moins trente pour cent (30 %)
23 qui me paient en argent. Et puis...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[372]** Ça ne vous tente pas de le déposer à la

1 banque?

2 R. Je le dépose. Je le dépose, Madame la Présidente,
3 je le dépose et je le déclare. Je le dépose et je
4 le déclare tout le temps. Mais je veux ramasser un
5 petit pécule pour qu'elle... Elle envisage d'aller
6 adopter en Arménie, là. Toutes les procédures
7 sont...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[373]** Mais un compte de banque ordinaire, je sais
10 bien qu'il y a encore... Il n'y a pas vraiment
11 d'intérêt, mais il y en a un peu plus qu'un coffret
12 de sûreté, on s'entend, là? Pourquoi pas le déposer
13 à la banque, l'argent?

14 R. Parce que...

15 Q. **[374]** Pourquoi pas le déposer à la banque?

16 R. Parce que la... Quand, lors de la dernière
17 adoption, là, on ne peut pas... Vous ne pouvez pas
18 arriver au Kazakhstan avec un chèque puis faire des
19 transferts. Il a fallu que... Ils étaient nerveux.
20 Ils partaient, là, pour s'en aller puis aller se
21 chercher une ceinture pour prendre quarante mille
22 dollars (40 000 \$), là c'était pire...

23 Q. **[375]** Je pense qu'on...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[376]** C'est vrai que vous n'avez pas le droit de

1 sortir plus que dix mille dollars (10 000 \$) du
2 pays...

3 R. Dix mille dollars (10 000 \$).

4 Q. **[377]** ... sans commettre une infraction.

5 R. C'est ça. Bien...

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[378]** (Inaudible).

8 R. C'est ça. Là il faut aller. Puis là, elle, quand
9 elle s'en allait là, il y avait deux, trois
10 transferts d'avion, là. À ce moment donné là, ils
11 vont aux douanes, moi je ne connais pas ça, là, ce
12 qu'elle a fait, il faut qu'ils aillent déclarer ça.
13 Pour... Parce que c'est très, très dangereux. Bon.
14 Alors, pour vous faire une longue histoire une
15 histoire courte, moi, dans ce coffret-là, qui était
16 un coffret familial...

17 Q. **[379]** Au nom de Mélanie?

18 R. Au nom de Mélanie...

19 Q. **[380]** Qui travaillait à la Ville de Laval?

20 R. Pardon?

21 Q. **[381]** Qui travaillait à la Ville de Laval?

22 R. Oui. C'est que c'était un coffret qu'elle avait
23 pris quand elle a construit, là, bon.

24 Q. **[382]** Hum, hum.

25 R. Alors, moi j'ai dit, « Pourquoi prendre un nouveau

1 coffret? Je vais le prendre. » Puis d'autant plus
2 qu'il sert à mon autre fille, puis qu'il sert aussi
3 à ma femme.

4 Q. **[383]** O.K. Jean-Pierre Sauriol.

5 R. Oui.

6 Q. **[384]** Dessau.

7 R. Dessau.

8 Q. **[385]** On a commencé à en parler hier. Alors, vous
9 dites que monsieur Sauriol avait... Lui, c'était
10 une filière particulière. C'était monsieur
11 Chevalier.

12 R. Oui.

13 Q. **[386]** O.K. Et je vous ai posé les questions,
14 monsieur Chevalier, bon, c'est un notable du parti,
15 là. Ça fait longtemps.

16 R. Oui.

17 Q. **[387]** Est-ce qu'il est décédé aujourd'hui, monsieur
18 Chevalier?

19 R. Oui, il est décédé.

20 Q. **[388]** Il est décédé depuis quand?

21 R. Je pense deux mille dix (2010), deux mille onze
22 (2011).

23 Q. **[389]** Il était membre du Barreau. Il était avocat,
24 lui aussi.

25 R. Oui oui. Oui.

1 Q. **[390]** Il était avocat.

2 R. Oui.

3 Q. **[391]** O.K. Alors, maître Chevalier s'occupait d'une
4 partie également, de ce que je comprends, de
5 récupérer de l'argent de Dessau?

6 R. Non, juste... Non.

7 Q. **[392]** Non. J'ai mal compris. Allez-y!

8 R. C'est ça, je me suis mal exprimé. Monsieur
9 Chevalier avait des mandats, d'après moi, des
10 mandats particuliers du maire.

11 Q. **[393]** O.K.

12 R. Bon. Et puis qui requéraient de l'argent.

13 Q. **[394]** Mandats particuliers? Non, mais sans
14 entrer...

15 R. Politiques.

16 Q. **[395]** Politiques?

17 R. Politiques.

18 Q. **[396]** O.K.

19 R. Politiques. Puis il ne me disait pas tout, là...

20 Q. **[397]** Non, mais politiques.

21 R. ... de ces mandats-là. Bon. Alors quand... J'ai de
22 la misère avec les dates, là.

23 Q. **[398]** O.K. Allez-y!

24 R. Moi, la première fois que monsieur Sauriol est venu
25 au bureau, qu'il m'a donné de l'argent, Chevalier

1 m'avait dit : « Dès que tu as de l'argent, tu m'en
2 donnes, j'ai plein de dettes pour le PRO. » Je
3 trouvais ça drôle, moi, qu'il y ait des dettes du
4 PRO. Je m'imagine un peu, là. Je sais qu'il
5 travaillait, il a toujours travaillé avec Claude
6 Dumont. En tous les cas! Puis je me suis même
7 demandé s'il n'empêchait pas, il était très, très
8 près de Mike Minicucci, le conjoint de madame
9 Roussin. En tout cas, j'aime mieux pas trop
10 élaborer là-dessus, parce que c'est une impression
11 que j'avais, que l'argent s'en allait là pour pas
12 qu'elle se présente. Mais là, là, je regrette
13 quasiment de m'avancer.

14 Q. **[399]** Bien, allez-y, vous avez beaucoup de détails
15 dans ce que vous dites là.

16 R. Bien non. Parce que je lui demandais qu'est-ce
17 qu'il faisait de cet argent-là.

18 Q. **[400]** Oui. Qu'est-ce qu'il faisait de cet argent-
19 là?

20 R. Et puis c'est ça qu'il me dit.

21 Q. **[401]** « J'ai besoin d'argent », puis, ça, ça veut
22 dire payer une personne qu'elle ne se présente pas
23 comme conseillère? C'est ça que ça veut dire?

24 R. Je ne peux pas l'affirmer. C'est une...

25 Q. **[402]** On est d'accord que...

1 R. ... impression.

2 Q. **[403]** ... ça, ça s'est fait à Laval?

3 R. Ça peut s'être fait.

4 Q. **[404]** Ça, ça s'est fait?

5 R. Je n'ai pas la preuve. Je n'ai pas la preuve
6 tangible. Je ne devrais même pas...

7 Q. **[405]** Regardez, je vous pose la question.

8 R. Non, je...

9 Q. **[406]** Puis je vous demande de répondre.

10 R. Bon.

11 Q. **[407]** Allez-y!

12 R. D'après moi, c'était ça. Mais il ne me l'a jamais
13 dit. Il ne l'a jamais confirmé.

14 Q. **[408]** C'est un montant de combien qu'on avait donné
15 à une personne de ne pas se présenter comme
16 échevin?

17 R. Je ne le sais pas. Je ne le sais pas.

18 Q. **[409]** Mais ça avait été un bon montant?

19 R. Le montant que... Si vous avez le montant que
20 Chevalier... que Dessau a donné. Puis il y avait
21 d'autres dettes qu'il me disait, là. Il faisait les
22 élections avec Claude Dumont, là, que...

23 Q. **[410]** O.K. Si je vous disais que Jean-Pierre
24 Sauriol vous a rencontré pour vous donner de
25 l'argent quatre fois?

1 R. Moi, je...

2 Q. **[411]** Est-ce que c'est possible? Puis je vous
3 donnerais les dates suivantes.

4 R. O.K.

5 Q. **[412]** Vingt-sept (27) juin deux mille six (2006);
6 vingt-cinq (25) août deux mille six (2006); vingt
7 et un (21) novembre deux mille sept (2007);
8 quatorze (14) novembre deux mille huit (2008).

9 R. Excusez-moi!

10 Q. **[413]** Je vous les répète.

11 R. Vous allez trop vite.

12 Q. **[414]** Vingt-sept (27) juin deux mille six (2006);
13 vingt-cinq (25) août deux mille six (2006); vingt
14 et un (21) novembre deux mille sept (2007).

15 R. Vingt et un (21) novembre?

16 Q. **[415]** Deux mille sept (2007). Et quatorze (14)
17 novembre deux mille huit (2008). Et qu'à ces quatre
18 reprises, c'était pour vous donner de l'argent.
19 Donc la quote-part de... la quote-part de Dessau.
20 Et Jean-Pierre Sauriol, le montant de la quote-part
21 de Dessau serait de cinquante mille (50 000 \$) par
22 année en argent comptant. Toujours remis à Gauthier
23 une ou deux fois par année.

24 R. Moi...

25 Q. **[416]** Mais dans son agenda à monsieur Sauriol,

1 parce que je vous le dis, on a son agenda...

2 R. Ça va.

3 Q. **[417]** ... il y a quatre rencontres avec lui.

4 R. Moi, j'ai eu deux rencontres avec Jean-Pierre
5 Sauriol que je me rappelle : une rencontre au
6 bureau chez nous puis une rencontre à son bureau.
7 Puis deux mille huit (2008), là...

8 Q. **[418]** Je veux juste regarder quelque chose.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[419]** Mais juste pour revenir là-dessus. Donc,
11 contrairement à ce que vous nous avez dit hier, que
12 vous ne vous déplaçiez jamais pour aller chercher
13 de l'argent, je comprends que vous vous êtes
14 déplacé chez Dessau?

15 R. Je vous ai dit hier, si on relit les notes d'hier,
16 que ça a été la seule fois que je me suis déplacé
17 pour aller chercher de l'argent, parce que la fois
18 qu'il était venu le porter, il n'avait pas aimé que
19 ça s'était passé dans ma voûte en public, entre
20 deux contrats. Puis que je lui ai dit... Je ne sais
21 pas si vous vous rappelez de mon témoignage d'hier.

22 Q. **[420]** Oui, vous avez raison.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[421]** Oui, mais est-ce que vous pouviez lui dire,
25 « regarde, moi, je ne veux pas me déplacer, là.

1 T'as pas aimé ça, t'as pas aimé ça. Tout le monde
2 vient, pourquoi Jean-Pierre Sauriol serait
3 différent des autres? Tout le monde vient à mon
4 bureau »?

5 R. J'ai fait une exception, je vous l'ai dit hier.

6 Q. **[422]** En avez-vous fait d'autres exceptions?

7 R. Je n'en ai pas fait d'autres.

8 Q. **[423]** O.K. Je vais vous demander qu'on regarde la
9 pièce 35. Alors, ce que je peux vous dire, c'est
10 que nous avons obtenu, la Commission, une partie de
11 l'agenda de Jean-Pierre Sauriol. J'ai caviardé, là,
12 tous ses autres rendez-vous qui n'avaient aucune
13 importance pour le moment. Alors, si on regarde à
14 la première page, alors « rencontre Jean Gauthier »
15 le quatorze (14) novembre deux mille huit (2008).
16 Ensuite de ça, on a, pour le vingt et un (21)
17 novembre deux mille sept (2007) - nous, on a
18 l'information, vous pouvez toujours la contredire,
19 vous êtes sous serment - donc que le vingt et un
20 (21) novembre, cette rencontre-là « Jean », c'est
21 vous.

22 Nous allons à la prochaine page, vingt-cinq
23 (25) août deux mille six (2006). Alors, vingt-cinq
24 (25) août deux mille six (2006) et ensuite de ça...
25 Alors « notaire Jean Gauthier », là il n'y a pas

1 vraiment de méprise. Et ensuite « rencontre Jean
2 Gauthier » pour le vingt-sept (27) août deux mille
3 six (2006). Donc, ce qui fait en sorte que, si on
4 récapitule, on a le vingt-sept (27) août deux mille
5 six (2006), on a le vingt-cinq (25) août deux mille
6 six (2006), ensuite de ça on va en novembre en deux
7 mille sept (2007) et en deux mille huit (2008).
8 Alors, si vous dites qu'à partir de deux mille six
9 (2006) vous n'êtes plus dans le...

10 R. Dans le...

11 Q. **[424]** ... vous n'êtes plus dans le...

12 R. Bien là, là...

13 Q. **[425]** Attendez, je veux juste...

14 R. Oui.

15 Q. **[426]** ... je vais formuler une question, je vais
16 vous laisser répondre, bien entendu. Alors, qu'est-
17 ce que le vingt et un (21) novembre deux mille sept
18 (2007) et le quatorze (14) novembre deux mille huit
19 (2008), pourquoi avoir rencontré...

20 R. Oui.

21 Q. **[427]** ... Jean-Pierre Sauriol?

22 R. Je n'ai aucune idée, aucune idée, j'ai...

23 Q. **[428]** Ça ne fait pas dix (10) ans, là.

24 R. Non, non.

25 Q. **[429]** C'est deux mille huit (2008), là.

1 R. De mémoire... puis deux mille huit (2008), là, je
2 ne suis plus dans... dans la pratique, là, hein!
3 Les seules fois que je pourrais avoir rencontré
4 Jean-Pierre Sauriol, là, outre les deux... les
5 deux... puis je n'ai pas...

6 Q. **[430]** Deux mille six (2006).

7 R. ... les mois, là, les mois ni les années, je sais
8 que Jean-Pierre Sauriol m'a déjà... a déjà voulu
9 - je ne sais pas pourquoi, mais il m'a payé les
10 billets du cocktail. Ça, de mémoire, là, c'est
11 arrivé.

12 Q. **[431]** Mais, pourquoi? Pourquoi prendre un rendez-
13 vous avec vous?

14 R. Bien, je ne le sais pas. Non.

15 Q. **[432]** Et vous m'avez dit... vous m'avez dit hier
16 qu'il y a juste l'agent officiel qui vous présente
17 des billets.

18 R. Juste l'agent... Oui, oui, oui, oui.

19 Q. **[433]** Je ne comprends pas, là.

20 R. Ni moi non plus je ne comprends pas, je cherche,
21 là. Pour moi, j'ai rencontré Jean-Pierre Sauriol
22 seulement deux fois.

23 Q. **[434]** Écoutez, vous prenez votre retraite de
24 notaire à la Saint-Jean-Baptiste deux mille six
25 (2006).

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[435]** Aux environs. O.K.

3 R. Oui.

4 Q. **[436]** Et les rencontres qu'on a à son agenda -
5 parce que je n'ai pas le restant de ses agendas, je
6 n'ai pas... je n'ai pas antérieurement à ça. Je
7 vous le dis, j'ai... on m'a transmis ça. Donc, ça
8 commence, il y a quatre rencontres, puis il y en a
9 eu une le vingt-sept (27) juin deux mille six
10 (2006). Ensuite de ça, on va au mois d'août deux
11 mille six (2006), on va au mois de novembre deux
12 mille sept (2007) et un an plus tard, on va au
13 quatorze (14) novembre deux mille huit (2008). Est-
14 ce à dire que vous continuez?

15 R. Non.

16 Q. **[437]** Est-ce à dire... la rencontre quand vous
17 allez à son bureau, c'est en deux mille huit (2008)
18 et pas en deux mille six (2006)?

19 R. Je ne sais pas la date de la fameuse rencontre où
20 il m'a donné la mallette. Ça, c'est des rencontres
21 à son bureau ou...

22 Q. **[438]** Moi, je l'ai...

23 R. La rencontre... la rencontre qui est...

24 Q. **[439]** Moi, je l'ai dans son agenda.

25 R. Bon.

1 Q. **[440]** Vous me dites « peut-être que... ». Mais,
2 c'est curieux, là « notaire Jean Gauthier », là.

3 R. Oui. Ça, c'est...

4 Q. **[441]** Est-ce que vous êtes son notaire
5 instrumentant?

6 R. Non, non. Je n'ai fait aucun... je n'ai passé aucun
7 contrat avec... avec Sauriol. Et moi, je vous
8 garantis, je vous certifie ici, là, que Jean-Pierre
9 Sauriol a fait deux versements.

10 Q. **[442]** O.K.

11 R. Les dates... Deux mille huit (2008).

12 Q. **[443]** Je vais vous laisser le temps peut-être d'y
13 réfléchir, je vais demander, Madame la Présidente,
14 si on pouvait prendre la pause, il est onze heures
15 (11 h 00). Je vais déposer en liasse cette partie
16 d'agenda de Jean-Pierre Sauriol.

17 R. Est-ce que...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Alors, sous la cote 80P-766.

20

21 80P-766 : Relevé de l'agenda de Jean-Pierre
22 Sauriol entre 2006 et 2008

23

24 Me DENIS GALLANT :

25 766. Merci.

1 R. Parce que je voulais voir. Un, c'est Jean, là,
2 que... Vous ne l'avez pas sur papier, Maître
3 Gallant?

4 Q. **[444]** (inaudible)

5 R. O.K. Correct. On va...

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Gauthier, vous êtes sous le même serment
11 que vous avez prêté, je vous remercie.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[445]** Alors, à la pause, on vous a remis un
14 exemplaire papier du document que j'ai déposé, qui
15 est un extrait de l'agenda de monsieur Jean-Pierre
16 Sauriol, qui fait état de... à tout le moins, il y
17 en a une qui est au mois de novembre deux mille
18 huit (2008), avec... votre nom y apparaît. Alors,
19 « rencontre avec Jean Gauthier », alors est-ce que
20 vous vous souvenez de cette rencontre-là?

21 R. Je ne me souviens pas de cette rencontre.

22 Q. **[446]** Et vous ne vous souvenez pas d'une raison
23 particulière pourquoi si ce n'était pour...

24 R. Non.

25 Q. **[447]** ... aller chercher de l'argent?

1 R. Je vous ai dit qu'une fois, j'étais allé chercher
2 de l'argent dans une mallette.

3 Q. **[448]** Oui.

4 R. Mais je ne me souviens pas que ce soit en deux
5 mille huit (2008).

6 Q. **[449]** O.K. Mais ça peut être deux mille huit
7 (2008)?

8 R. Ça m'étonnerait mais...

9 Q. **[450]** Vous ne pouvez pas l'affirmer?

10 R. Je ne peux pas l'affirmer.

11 Q. **[451]** Parfait. Je vais vous parler maintenant d'un
12 autre témoin. Monsieur Jean-Pierre Sauriol n'a pas
13 été entendu mais d'un autre témoin qui a été
14 entendu par les commissaires, qui est monsieur Jean
15 Roberge. Qui a été entendu le quinze (15) mai deux
16 mille treize (2013). Et, monsieur Jean Roberge, une
17 partie de son témoignage portait lorsqu'il était
18 chez Équation Groupe Conseil. Vous connaissez
19 cette...

20 R. Non.

21 Q. **[452]** O.K. Monsieur Roberge allègue qu'il vous a
22 rencontré pour vous remettre de l'argent, est-ce
23 que vous vous souvenez de ça?

24 R. Du tout.

25 Q. **[453]** Alors, ce que... et peut-être vous rafraîchir

1 la mémoire avec ce que monsieur Jean Roberge est
2 venu dire le quinze (15) mai. Alors, monsieur
3 Roberge dit avoir travaillé pour Équation Groupe
4 Conseil de deux mille deux (2002) à deux mille sept
5 (2007) : Et, après avoir obtenu quelques contrats,
6 on a décidé de fournir un montant comptant au
7 politique et on a versé une première tranche de dix
8 mille (10 000) en argent comptant. Argent généré,
9 forme de remboursement de compte de dépenses,
10 Roberge l'a donné à monsieur Gauthier. Il n'a pas
11 reçu d'instruction de donner de l'argent, ça
12 circulait que c'était à lui, donc, à vous. Donc, ça
13 circulait dans le milieu que les firmes de génie
14 devaient faire leur contribution politique. Roberge
15 a appelé Gauthier pour le rencontrer. Quelques
16 jours plus tard, Gauthier l'a reçu. Rencontre brève
17 de dix (10) minutes, la rencontre a eu lieu après
18 avoir obtenu des contrats.

19 Et monsieur Roberge dit que... après avoir
20 donné ce montant-là il avait la perception qu'il
21 allait obtenir plus de contrats et que ce dix mille
22 dollars (10 000 \$) là vous a été remis. Il dit qu'à
23 une deuxième reprise, donc son témoignage du
24 lendemain, le seize (16) mai, il dit qu'il vous a
25 donné une enveloppe qui a suivie la même procédure,

1 et qu'il vous a remis cette fois-ci entre sept
2 mille (7 000) et huit mille (8 000).

3 R. Pourriez-vous, s'il vous plaît, me répéter les deux
4 dates? Je m'excuse, je ne les ai pas notées,
5 j'aurais dû.

6 Q. **[454]** Écoutez, on va aller voir, pages 131 à 142
7 des notes sténographiques, ça ne sera pas tellement
8 long.

9 R. Ah! si vous ne les avez pas ce n'est pas plus grave
10 que ça, là.

11 Q. **[455]** Je ne l'ai pas dans mon résumé mais on va
12 vous les trouver.

13 R. L'année...

14 Q. **[456]** On va vous les trouver, ça ne sera pas long.

15 R. O.K.

16 Q. **[457]** Je vais juste continuer. Est-ce que vous vous
17 souvenez?

18 R. Du tout. Du tout, du tout, d'avoir rencontré...

19 Q. **[458]** Est-ce que, Jean Roberge, vous le
20 connaissiez?

21 R. Du tout.

22 Q. **[459]** Du tout?

23 R. Du tout, du tout, du tout. À un point tel que
24 j'ai...

25 Q. **[460]** Qui a travaillé pour la Ville également, ça

1 ne vous dit rien?

2 R. Ça ne me dit... je sais qu'il a travaillé pour la
3 Ville, là.

4 Q. **[461]** O.K.

5 R. Il est devenu au service du génie.

6 Q. **[462]** O.K.

7 R. Mais c'est ça, ça aurait dû sonner une cloche quand
8 il a travaillé pour la Ville. C'est pour ça que,
9 là, que je voudrais avoir la date.

10 Q. **[463]** Bien, écoutez, c'est quelque part entre deux
11 mille deux (2002) et deux mille sept (2007), ma
12 collègue va trouver les dates. Mais...

13 R. O.K., c'est ça.

14 Q. **[464]** ... il a travaillé entre deux mille deux
15 (2002) et deux mille sept (2007) pour cette firme
16 de génie-conseil là.

17 R. C'est ça. Puis ça me dit... d'abord, la firme ne me
18 dit rien, ça, ce n'est pas plus grave que ça.

19 Q. **[465]** Hum hum.

20 R. Mais la personne physique de monsieur Roberge ne me
21 dit rien. Et j'allais vous conter une petite
22 anecdote...

23 Q. **[466]** Non, laissez faire les anecdotes. Moi, ma
24 question est de savoir, vous niez, là...

25 R. Oui.

1 Q. **[467]** ... que vous l'avez rencontré. Bon. Ça se
2 limite à ça.

3 R. Au meilleur de ma connaissance, là, ou je souffre
4 d'Alzheimer, là...

5 Q. **[468]** Je vous reviendrai avec les dates plus tard
6 mais... Alors, monsieur Roberge, qui est venu ici
7 et a parlé de plein de choses et, notamment, deux
8 rencontres avec vous, à quelque part entre deux
9 mille deux (2002), deux mille sept (2007), vous...

10 R. Je l'ai écouté, en direct à part de ça, quand il
11 est venu ici. Juste la petite anecdote, là, comme
12 quoi sa figure, là, moi, c'était la première fois
13 que je voyais monsieur Roberge. Et il y avait eu un
14 monsieur Roberge après, qui a été... qui était à la
15 Ville, qui était un homme plus âgé et puis j'ai dit
16 à ma fille : « Monsieur Roberge, il est donc... il
17 est pas mal âgé. » C'était apparu à la télévision,
18 elle me dit : « Bien, non, mais c'est une erreur.
19 Le Jean Roberge qui est là, c'est un employé de la
20 Ville qui a pris sa retraite. »

21 Q. **[469]** Là je vais vous aider. Premier paiement,
22 première tranche de dix mille (10 000), selon le
23 témoignage de monsieur Roberge, deux mille trois
24 (2003).

25 R. Deux mille trois (2003). Maître Gallant, là...

1 Q. **[470]** Pas plus?

2 R. Madame la Présidente, là, je... ou je souffre
3 d'Alzheimer puis pourtant, non. Je ne m'en rappelle
4 pas du tout, du tout, du tout.

5 Q. **[471]** O.K.

6 R. Puis le monsieur Roberge, d'habitude, les
7 ingénieurs, ont les rencontre dans des cocktails,
8 des tournois de golf, des... là je me demande si
9 c'est lui ou si c'est moi le menteur, là, mais...
10 ça ne me dit rien, rien, rien.

11 Q. **[472]** Parfait. On va parler maintenant de Jean
12 Bertrand.

13 R. Oui.

14 Q. **[473]** Alors, Jean Bertrand, on a évoqué souvent son
15 nom. Et Jean Bertrand, dans toutes les personnes
16 que je vous ai nommées hier, c'est peut-être la
17 personne avec qui vous étiez la plus proche?

18 R. Oui.

19 Q. **[474]** Parfait. Monsieur Bertrand, c'est une
20 personne que vous connaissez de longue date. Si je
21 ne m'abuse, son témoignage disait qu'il avait connu
22 votre père?

23 R. Non. Moi...

24 Q. **[475]** Non, vous avez connu son père.

25 R. Moi j'ai connu son père.

1 Q. **[476]** C'est ça, qu'il y avait à peu près la même
2 différence d'âge entre, effectivement...

3 R. Peut-être qu'il m' vieillit un peu, mais ce n'est
4 pas grave.

5 Q. **[477]** Il vous a peut-être vieillit, là, ça...

6 R. Non non.

7 Q. **[478]** Mais qu'il avait connu votre...

8 R. Ce n'est pas grave, là.

9 Q. **[479]** Qu'il avait connu votre père, puis après
10 ça...

11 R. Bien, que moi j'ai connu son père.

12 Q. **[480]** Vous avez connu son père. Effectivement. Jean
13 Bertrand, puis je l'ai dit à quelques occasions,
14 lui, pour lui, son témoignage, c'est que vous avez
15 collecté l'argent de quatre-vingt-quinze (95) à
16 deux mille neuf (2009). Alors, si je comprends
17 bien, vous, monsieur Bertrand, il a un trois ans de
18 trop, là.

19 R. Oui.

20 Q. **[481]** O.K.? Vous êtes catégorique, vous, qu'après
21 votre retraite, vous n'avez jamais collecté
22 d'argent.

23 R. Sauf une occasion, là.

24 Q. **[482]** O.K.

25 R. Mais il me semble, dans son témoignage, il dit que

1 lui il en a collecté. En tous les cas. Continuons.

2 Q. **[483]** O.K. Alors, ce qu'il va dire dans son
3 témoignage, c'est que quand il... Quand vous fermez
4 son bureau, il va vous demander un service. Vous
5 allez lui demander un service. Alors, et vous allez
6 lui dire, ça c'est textuellement de son témoignage
7 du dix (10) juin deux mille treize (2013) :

8 Bien, là je n'ai plus de bureau, ils
9 venaient à mon bureau puis ils ne
10 viennent plus à mon bureau, c'est plus
11 difficile.

12 Alors, ce qu'il va faire, c'est que, il dit qu'il
13 va recevoir, à partir de ce moment-là, des appels
14 d'ingénieurs, et qu'il devra aller chercher de
15 l'argent et vous le rapporter. Est-ce que c'est
16 exact, ça?

17 R. C'est... Il devra aller chercher, mais me le
18 rapporter, ce n'est pas exact.

19 Q. **[484]** O.K. Lui, ce qu'il dit...

20 R. Ce qu'il dit...

21 Q. **[485]** C'est ce qu'il dit.

22 R. Qu'il va chercher l'argent, et qu'il me le
23 rapporte.

24 Q. **[486]** Oui. C'est-à-dire qu'il va recevoir, à partir
25 de ce moment-là, des appels des ingénieurs, et

1 qu'il ira chercher lui-même l'argent chez les
2 ingénieurs et vous le rapporter.

3 R. Ça... Ça...

4 Q. **[487]** Ça, vous le niez, ça.

5 R. Non. Je ne le nie pas.

6 Q. **[488]** Vous niez... Vous niez qu'il vous rapporte
7 l'argent.

8 R. Oui oui.

9 Q. **[489]** On joue sur les mots, là.

10 R. Oui oui. Hum.

11 Q. **[490]** O.K. Et à partir de deux mille sept (2007),
12 ce que Bertrand nous dit dans son témoignage,
13 c'est :

14 Bien, si tu as besoin de commencer à
15 faire du prête-nom, prends-en une
16 partie puis ramène-moi le reste.

17 Alors, et Bertrand va nous expliquer qu'il ouvrirait
18 les enveloppes, il prenait l'argent nécessaire pour
19 les prête-noms, puis il remettait le... il vous
20 remettait le surplus. Et Bertrand prenait, là, ce
21 qu'il avait besoin pour les prête-noms, environ
22 quinze mille (15 000) à vingt mille (20 000). Est-
23 ce que c'est exact, ça?

24 R. Que... Je...

25 Q. **[491]** Adressez-vous aux commissaires.

1 R. Excusez. Pourriez-vous relire la phrase?

2 Q. **[492]** Alors moi, ce que je vous dis, c'est, le
3 témoignage de monsieur Bertrand, quand il vous dit,
4 le dix (10) juin, quand il nous dit, à partir de
5 deux mille sept (2007), Bertrand... Vous allez dire
6 à monsieur Bertrand :

7 Bien, si tu as besoin de commencer à
8 faire du prête-nom, prends-en une
9 partie puis ramène-moi le reste.

10 Ça, il rapporte vos propos.

11 R. Bon.

12 Q. **[493]** Et ce qu'il dit, c'est que Bertrand, lui, va
13 ouvrir les enveloppes, va prendre ce qui est
14 nécessaire, puis il va vous... il va remettre le
15 surplus, il va vous remettre le surplus.

16 R. Bon. Je nie totalement d'avoir dit à Jean Bertrand
17 de prendre de l'argent et de faire du prête-nom.
18 J'étais contre son prête-nom. Vous comprenez que je
19 ne peux pas arriver puis dire, « Bon, bien,
20 continue à faire du prête-nom. »

21 Q. **[494]** Mais ça, ça... Ça, là, je veux dire, là il y
22 a des ingénieurs qui sont venus dire des choses que
23 vous niez, soit, là c'est votre meilleur ami, là.
24 Puis, votre meilleur... C'est quoi l'intérêt de
25 votre meilleur ami de vous dire, « Garde les

1 enveloppes », là?

2 R. Écoutez, c'est... Moi je vais garder les
3 enveloppes, puis je n'ai pas d'endroit pour garder
4 les enveloppes.

5 Q. **[495]** Bien, écoutez, une enveloppe, là...

6 R. Hein?

7 Q. **[496]** Écoutez, une enveloppe, on joue sur les mots,
8 vous n'avez pas d'endroit, là. Une enveloppe. Vous
9 avez déjà parlé de l'épaisseur des enveloppes.

10 R. Oui.

11 Q. **[497]** On peut mettre ça n'importe où, une
12 enveloppe, là.

13 R. Oui mais pas...

14 Q. **[498]** Écoutez...

15 (11:40:30)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[499]** La véritable raison qui ferait peut-être en
18 sorte que vous ne voulez pas, ou que vous niez
19 avoir... qu'on vous ait remis des enveloppes, ou
20 que Jean Bertrand...

21 R. Bien...

22 Q. **[500]** ... vous ait remis les enveloppes...

23 R. Oui.

24 Q. **[501]** ... est-ce que ce ne serait pas parce qu'à ce
25 moment-là vous seriez obligé de nous expliquer ce

1 que vous avez fait avec les enveloppes?

2 R. Du tout.

3 Q. **[502]** À qui vous les auriez remises?

4 R. Du tout. Je n'ai pas remis... Il est arrivé
5 quelques fois, à une ou deux occasions, que j'ai
6 payé des choses, mais c'était à la demande de Jean
7 Bertrand.

8 Q. **[503]** Quelles choses?

9 R. Une fois, si ma mémoire est bonne, là, il était
10 avec monsieur Richard Goyer, c'était le monsieur
11 qui posait des pancartes, là. Et puis Jean
12 Bertrand... Il était payé à la pièce, mais il
13 achetait du matériel. Jean Bertrand m'avait
14 demandé, à ce moment donné-là, d'aller le payer,
15 parce que lui il trouvait qu'il dépensait... Il
16 n'était pas sûr des achats. Ça fait qu'il m'a
17 demandé, étant donné que je connaissais Richard
18 Goyer, il m'a dit, je pense que c'est cinq mille
19 dollars (5 000 \$), puis c'est arrivé à deux
20 occasions, « Tu vas aller le payer, et tu vas lui
21 demander les reçus. » Et puis, étant donné que je
22 connaissais très, très bien Richard Goyer, que
23 c'était notre ancien voisin, je l'ai fait, mais
24 avec l'argent que Jean Bertrand m'a donné.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[504]** Il y avait une raison pourquoi vous le payiez
3 en argent comptant? Parce qu'à vous entendre, le
4 PRO des Lavallois n'avait pas besoin de toucher à
5 la caisse occulte, payait ça avec les dépenses
6 électorales normales, là.

7 R. C'est ça. Ça c'est Jean Bertrand, ça. Ce n'est pas
8 moi.

9 Q. **[505]** Puis vous ne posez pas de questions, vous.

10 R. Non. Non.

11 Q. **[506]** Non.

12 R. Non. C'est...

13 Q. **[507]** Puis ça, ça s'est passé quand, ça?

14 R. Une... C'est deux fois.

15 Q. **[508]** Ah! C'est deux fois, là?

16 R. Deux fois. Une fois, je crois... Ça doit être...
17 C'est... Écoutez. Il faut que ce soit deux
18 élections. Deux mille neuf (2009) et deux mille
19 quatre (2004). C'était en période électorale,
20 c'était...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[509]** Est-ce qu'il y a autre chose que vous payiez,
23 comme ça?

24 R. À ma souvenance, là, non. Il faudrait que j'y
25 réfléchisse, mais c'est...

1 Q. **[510]** O.K.

2 R. Que moi je payais?

3 Q. **[511]** Oui?

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[512]** Oui?

6 R. Ah, non, je... Que Jean Bertrand payait, oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[513]** O.K. Mais je reviens à la question, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[514]** Vous réfutez le fait que les enveloppes vous
11 seraient revenues et seraient restées en votre
12 possession...

13 R. Oui.

14 Q. **[515]** ... et que Jean Bertrand vous les aurait
15 remises, parce que c'est vous qui vous occupiez de
16 l'argent.

17 R. Oui.

18 Q. **[516]** Est-ce qu'il n'y a pas... Un des motifs pour
19 lesquels vous niez cette allégation-là, ou ce
20 témoignage de monsieur, de maître Jean Bertrand,
21 c'est parce que vous seriez pris pour expliquer ce
22 que vous faisiez avec les enveloppes après?

23 R. Non. Puis, écoutez. Lui, là, c'est lui qui avait la
24 dépense. Il restait combien? Je ne le sais pas,
25 moi. Là, il vous a parlé tout à l'heure de prête-

1 noms. Puis, là, c'était, les deux cas que je vous
2 ai donnés, c'était dans la période électorale.
3 C'est lui qui dépensait l'argent. C'est lui qui
4 payait certaines personnes.

5 Q. **[517]** Est-ce que vous continuez de protéger des
6 gens?

7 R. De protéger des gens?

8 Q. **[518]** Hum, hum.

9 R. C'est... Qui vous voulez que je protège?

10 Q. **[519]** Qui d'après vous aurait intérêt à se faire
11 protéger?

12 R. Ce serait... Le... Le monsieur qui dépensait
13 l'argent, c'était Jean Bertrand.

14 Q. **[520]** Mais vous ne répondez pas à ma question.

15 R. Bon.

16 Q. **[521]** Vous me demandez : « Qui voulez-vous que je
17 protège? »

18 R. Oui.

19 Q. **[522]** Je vous dis : qui aurait intérêt à se faire
20 protéger?

21 R. Jean Bertrand.

22 Q. **[523]** Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un de... Jean
23 Bertrand est venu lui-même expliquer ce qu'il a
24 fait.

25 R. Oui. J'ai suivi.

1 Q. **[524]** Hum, hum.

2 R. Mais moi là...

3 Q. **[525]** Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un au-dessus de
4 Jean Bertrand?

5 R. Vous voulez dire le maire, les échevins. Absolument
6 pas. Je n'ai jamais, je répète, jamais, jamais,
7 jamais donné de l'argent au maire, jamais.

8 Q. **[526]** Continuez, Maître!

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[527]** Vous en avez donné à Jean Bertrand?

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[528]** Jean Bertrand, c'est exact de dire que,
13 lorsque c'était des années non électorales...

14 R. Oui.

15 Q. **[529]** ... vous lui remettiez en argent comptant de
16 quarante mille (40 000 \$) à soixante mille
17 (60 000 \$), et en années électorales, vous lui
18 remettez à la hauteur de cent cinquante mille
19 dollars (150 000 \$), c'est exact?

20 R. Où j'aurais pris cet argent-là?

21 Q. **[530]** Des ingénieurs.

22 R. Maître, ce n'est plus moi qui collectais les
23 ingénieurs. Ce n'est plus moi qui collectais les
24 ingénieurs.

25 Q. **[531]** O.K.

1 R. Où j'aurais pris cet argent-là?

2 Q. **[532]** O.K.

3 R. Cent cinquante mille dollars (150 000 \$)! Il aurait
4 fallu que je collecte certains ingénieurs. S'il y a
5 un ingénieur qui vient vous dire...

6 Q. **[533]** Écoutez-moi bien, là!

7 R. Oui.

8 Q. **[534]** Là, on parle... On a parlé des ingénieurs.

9 R. Oui.

10 Q. **[535]** Dans lesquels, la majorité des ingénieurs,
11 vous acceptez une partie de leur témoignage, mais
12 vous rejetez en bloc d'autres parties. Votre grand
13 ami, votre grand compagnon Jean Bertrand, vous niez
14 des grandes parties de son témoignage. On va
15 aborder maître Lambert qui va venir dire que
16 « c'est à sa demande », c'est à votre demande qu'il
17 avait besoin de quelqu'un qui était dépositaire, et
18 que c'était à votre demande, puis que vous lui
19 demandiez de l'argent, que vous en aviez besoin,
20 puis également... Je vous vois prêt à bondir de
21 votre chaise, qu'également, lui également, c'est un
22 menteur. Donc, tout le monde est menteur. C'est-à-
23 dire, est-ce qu'il y a... Puis je reviens avec ce
24 que madame Charbonneau vous a dit. Outre le grand
25 complot contre vous, là, qu'est-ce qui peut

1 expliquer, qu'est-ce qui peut expliquer que, à
2 chaque fois qu'on vous met l'argent dans les mains,
3 puis qu'est-ce qui se passe avec cet argent-là,
4 vous dites : « Je remets ça à Jean Bertrand »?

5 R. Bien oui.

6 Q. **[536]** Puis vous maintenez ça.

7 R. Oui.

8 Q. **[537]** Bertrand va nous dire la chose suivante. Il
9 appelait Bertrand et vous étiez selon lui très au
10 courant de la question des prête-noms.

11 R. Je vous ai dit l'autre jour que j'étais au courant
12 que Jean Bertrand faisait des prête-noms, mais
13 jamais à cette hauteur-là. Et j'étais contre, je
14 répète, j'étais contre le fait que Jean Bertrand se
15 serve des échevins pour faire du prête-nom.

16 Q. **[538]** Jean Bertrand nous parle dans son témoignage
17 du trente (30) mai d'une réunion en mil neuf cent
18 quatre-vingt-quinze (1995) à laquelle a participé
19 Jean-Louis Le Saux, Jean Gauthier, lui-même et deux
20 conseillers. Lors de cette rencontre-là, on a
21 expliqué à Bertrand que les conseillers n'ont
22 jamais payé les contributions de leurs poches,
23 pareil pour leurs proches. Ça, c'est le témoignage
24 de Bertrand. On a dit à Bertrand qu'il va continuer
25 à le faire avec les conseillers et leurs proches.

1 On lui parle qu'il va y avoir du remboursement de
2 cotisations. Bertrand va demander d'où va venir
3 l'argent pour le remboursement. Et, ça, on est en
4 quatre-vingt-quinze (95). Et vous allez lui
5 répondre que « l'argent vient des ingénieurs car
6 ces derniers ne veulent pas faire des prête-noms au
7 niveau municipal au sein de leurs firmes ». Et ce
8 qu'on craint, c'est que Jean Bertrand va venir dire
9 aux commissaires qu'il a accepté de continuer ce
10 système déjà en place, et va avoir été corroboré
11 par les conseillers qui ont dit : « Nous avons été
12 remboursés en argent comptant. » Donc, est-ce que
13 cette rencontre-là a eu lieu?

14 R. Je ne peux pas me rappeler de cette rencontre-là.
15 Les « on ». Mais je vais répéter à satiété que
16 j'étais contre, contre, contre le prête-nom auprès
17 des échevins.

18 Q. **[539]** O.K. Puis vous n'aviez pas le statut
19 nécessaire pour l'empêcher?

20 R. Il ne m'écoutait pas.

21 Q. **[540]** Il ne vous écoutait pas?

22 R. Bien non. Voyons donc!

23 Q. **[541]** Ça, c'est le monsieur, ça, c'est le monsieur
24 qui, vous lui dites de ne pas démissionner dans la
25 tourmente?

1 R. Oui.

2 Q. **[542]** Ça, c'est le monsieur que, sans même appeler
3 le maire, vous lui donnez le rôle que vous
4 occupiez, c'est-à-dire « awaye, pars avec ça,
5 maintenant c'est toi qui vas aller chercher
6 l'argent chez les ingénieurs »? Ça, c'est le
7 monsieur également qui a fait un « burn-out »?

8 R. Oui.

9 Q. **[543]** Qui a été très malade?

10 R. Oui.

11 Q. **[544]** Qui a perdu je ne sais pas combien de livres?
12 Puis, ça, c'est le monsieur, là... Ça ne date pas
13 de longtemps ça, là. Ça date quoi de deux mille dix
14 (2010), ça?

15 R. Sa...

16 Q. **[545]** Sa maladie.

17 R. Qu'il a été malade, oui.

18 Q. **[546]** Oui.

19 R. Bien, du temps des allégations pour les dépenses
20 des échevins.

21 Q. **[547]** Puis, ça, c'est le monsieur que vous dites
22 qui faisait sa tête de cochon, puis lui il a décidé
23 qu'il payait les...

24 R. Votre expression, je n'ai jamais employé le terme
25 « tête de cochon », là. Mais...

1 Q. **[548]** Mais vous n'êtes pas capable d'affirmer que
2 la rencontre qui fait état, maître Bertrand, avec
3 Jean-Louis Le Saux, avec vous, avec deux autres
4 conseillers pour qu'il continue à rembourser les
5 conseillers municipaux?

6 R. Je le démens totalement, totalement. Toujours... Je
7 ne pouvais pas croire de faire du prête-nom avec
8 des échevins, ça défie toute logique puis on a eu
9 la preuve...

10 Q. **[549]** N'est-ce pas exact de dire qu'à partir de
11 deux mille neuf (2009), vous allez référer Jean
12 Bertrand à Pierre Lambert quand il va avoir besoin
13 d'argent?

14 R. Oui.

15 Q. **[550]** C'est vous qui allez le faire?

16 R. Le référer?

17 Q. **[551]** Ma question, écoutez mes questions comme il
18 le faut.

19 R. Oui, oui, oui, oui.

20 Q. **[552]** Je ne veux pas vous induire en erreur. Alors,
21 j'ai posé la question, est-ce que c'est exact de
22 dire qu'à partir de deux mille neuf (2009), vous,
23 Jean Gauthier, vous avez référé Jean Bertrand à
24 l'avocat Lambert quand il va avoir besoin d'argent?

25 R. Je ne le sais pas si ça s'est passé comme ça.

1 Q. **[553]** Expliquez-moi comment ça s'est passé.

2 R. Bien, je ne le sais pas. Tout ce que je sais, c'est
3 que Pierre Lambert détient des argents.

4 Q. **[554]** O.K.

5 R. Et que...

6 Q. **[555]** Mais on n'est pas rendu encore, moi, je veux
7 juste que vous vous souveniez comment ça s'est
8 passé. Maître Bertrand est venu dire aux
9 commissaires, sous serment, qu'à partir de deux
10 mille neuf (2009), vous lui avez demandé de lui
11 dire: « Hey, Jean, si tu as besoin d'argent
12 maintenant, Lambert.» C'est ce qu'il nous dit, que
13 c'est vous qui l'avez référé là.

14 R. Admettons que ça se peut.

15 Q. **[556]** Admettons que ça se peut.

16 R. Mais admettons, mais moi, d'après moi, c'est Jean
17 Bertrand qui m'a dit que Pierre Lambert...
18 Regardez, maître Gallant, d'un côté, j'ai de
19 l'argent puis d'un autre côté, je n'ai pas
20 d'argent, je trouve ça, le témoignage de Jean
21 Bertrand, il est drôle. Là, je le réfère à Pierre
22 Lambert.

23 Q. **[557]** Bien, lui, il est constant, son témoignage,
24 vous pouvez ne pas être d'accord. Ce qu'il dit,
25 jusqu'en deux mille neuf (2009), Jean Bertrand, je

1 vais vous résumer ce qu'il dit, c'est que pour ses
2 besoins d'argent liquide, il se référait à vous,
3 O.K.? Soit que - et pendant une grande partie, vous
4 lui donniez l'argent qu'il avait besoin puis après
5 ça, quand vous avez pu eu votre bureau, ce qu'il
6 dit, c'est que vous lui avez dit: « Pige dans
7 l'enveloppe, prends ce que t'as besoin puis
8 redonne-moi...»

9 R. Je vais...

10 Q. **[558]** Je vais terminer. O.K. Je vous fais la
11 séquence de ce que maître Bertrand dit, vous allez
12 pouvoir apporter les correctifs nécessaires si vous
13 voulez. Je vous dis, Jean Bertrand, ce qu'il dit,
14 c'est que moi, jusqu'en deux mille (2000), jusqu'en
15 deux mille six (2006), jusqu'à la fermeture de
16 votre bureau, il vous appelait puis vous lui
17 remettiez l'argent qu'il avait besoin pour ses
18 prête-noms puis ses dépenses non comptabilisées.
19 Ensuite de ça, vous lui demandez, toujours selon
20 son témoignage, à partir de deux mille six (2006):
21 « Écoute, Jean, moi, je n'ai plus de place, va
22 récupérer l'argent, je n'ai plus de bureau, va
23 récupérer l'argent, prends ce que t'as besoin
24 dedans, donne-moi le reste », toujours selon son
25 témoignage. Puis à partir de deux mille neuf

1 (2009), comme il était habitué d'aller, de faire de
2 cette manière-là, vous lui dites: « Bon,
3 maintenant, il y a un autre modus, c'est Lambert,
4 l'avocat Lambert, a maintenant de l'argent, si tu
5 as besoin d'argent pour tes dépenses, tu appelles
6 Lambert et il va t'en donner», c'est ce qu'il vous
7 dit, à partir de deux mille neuf (2009).

8 R. Bon, moi...

9 Q. **[559]** Ça, c'est son témoignage.

10 R. C'est son témoignage, bon. Moi, je dis, de deux
11 mille six (2006) à deux mille neuf (2009), Jean
12 Bertrand avait de l'argent. Il collectait, il a
13 collecté huit (8) ou neuf (9) fois, je ne le sais
14 pas.

15 Q. **[560]** O.K.

16 R. Bon. La seule chose dont je ne me souviens pas,
17 c'est que qui a dit à qui que Pierre Lambert avait
18 de l'argent.

19 Q. **[561]** O.K.

20 R. Bon, ça, là...

21 Q. **[562]** Mais on s'entend qu'à partir de deux mille
22 neuf (2009)...

23 R. Oui.

24 Q. **[563]** Là-dessus, il est corroboré par Lambert.

25 R. Oui.

1 Q. **[564]** À partir de deux mille-neuf (2009)...

2 R. Oui.

3 Q. **[565]** C'est Lambert qui a l'argent.

4 R. Oui.

5 Q. **[566]** Ça, vous êtes d'accord?

6 R. Oui, je suis d'accord avec ça.

7 Q. **[567]** Parfait. On va partir de là. Alors, et qu'ils

8 disent qu'en - selon toujours le témoignage de

9 monsieur Bertrand, c'est qu'à chaque fois qu'il

10 avait besoin de l'argent, avant d'aller voir

11 l'avocat Lambert, il vous appelait, il vous disait:

12 « Jean, j'ai besoin d'argent, je vais aller voir

13 Lambert » et vous lui disiez: « Bien, regarde, va

14 voir Lambert. » Bon. Allez-y.

15 R. Les - Jean Bertrand m'a appelé à deux (2)

16 occasions, pas trois (3), pour me dire: « Ça me

17 gêne d'aller chez Lambert, c'est dans le même

18 bureau », excusez, « Ça me gêne d'aller chez

19 Lambert, c'est dans le bureau Dunton Rainville

20 puis... »

21 Q. **[568]** Il est là, lui aussi.

22 R. Hein?

23 Q. **[569]** Il est là, lui aussi.

24 R. Oui, bien, c'est ça, il est là lui aussi. Ça le

25 gênait d'aller demander à Pierre Lambert. À deux

1 (2) occasions, je suis allé, pas pour des gros
2 montants, en autant que je me souviene, bien, des
3 gros montants, quinze (15) ou vingt mille dollars
4 (20 000\$), j'allais chez Pierre Lambert, je prenais
5 le quinze (15), vingt mille dollars (20 000\$), je
6 le donnais à Jean Bertrand. C'est arrivé à deux (2)
7 occasions et là, je me suis dit: « Je ne suis pas
8 pour servir, comme, encore, de courroie de
9 transmission. » Là, j'ai dit à Jean: « À l'avenir,
10 tu fais affaire directement, tu es un grand garçon,
11 vous avez beau être chez Dunton Rainville, tu fais
12 affaire directement avec Pierre Lambert. »

13 Q. **[570]** Donc, ce que vous nous avez dit depuis deux
14 (2) jours, c'est que vous, après deux mille six
15 (2006), vous ne touchiez plus à l'argent, c'est
16 inexact. Vous avez touché à cet argent-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[571]** Et c'est également inexact, quand vous nous
19 avez dit que vous vous étiez déplacé une seule fois
20 pour aller chercher de l'argent puis c'était dans
21 le cas de Jean-Pierre Sauriol.

22 R. Oui, chez des ingénieurs, madame. Là...

23 Q. **[572]** Oui, mais non, non, on parlait de déplacement
24 d'argent, de vous déplacer pour aller chercher de
25 l'argent.

1 R. Ah, j'ai mal compris la question.

2 Q. **[573]** Maintenant que vous avez compris la question,
3 est-ce que vous pouvez nous dire combien de fois
4 vous vous êtes déplacé pour aller chercher de
5 l'argent?

6 R. Chez Pierre Lambert?

7 Q. **[574]** N'importe qui.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Partout.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Partout.

12 R. Une fois chez Jean-Pierre Sauriol pour aller
13 chercher de l'argent.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Peut-être en deux mille huit (2008).

16 R. Et je ne peux pas là, et deux (2) fois pour Jean
17 Bertrand chez Pierre Lambert, pour aller chercher
18 de l'argent.

19 Q. **[575]** Pour une raison aussi banale, qu'il est gêné.

20 R. Qu'il est gêné, ça...

21 Q. **[576]** Mais après la première fois, il ne pouvait
22 pas...

23 R. Bien, c'est...

24 Q. **[577]** Pourquoi vous avez attendu deux (2) fois?

25 R. Je ne sais pas pourquoi j'ai...

1 Q. **[578]** À quel intervalle?

2 R. Bien, je ne peux pas...

3 Q. **[579]** Quand?

4 R. Il faudrait dire - les premières fois, je ne le
5 sais pas, j'ai fait la courroie, mais Jean Bertrand
6 a continué, après, a continué, après, d'aller chez
7 Pierre Lambert tout le temps, tout le temps.

8 Q. **[580]** Oui, mais on va y venir, on va y venir, là.

9 R. O.K.

10 Q. **[581]** Mais moi, ce que je veux savoir, c'est que ce
11 sont des éléments marquants, je vous donne des
12 dates, l'arrivée de Lambert comme personne qui
13 allait garder l'argent, maintenant, pour le PRO, la
14 caisse occulte, en deux mille neuf (2009).

15 R. Oui.

16 Q. **[582]** O.K. Ça ne fait pas vingt-cinq (25) ans, là.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[583]** C'est en deux mille neuf (2009). Vous dites
19 que vous êtes allé deux fois.

20 R. Deux fois.

21 Q. **[584]** Alors, je pense que comme mémoire, là...

22 R. Bien, ça...

23 Q. **[585]** ... vous pouvez nous dire...

24 R. Oui.

25 Q. **[586]** ... à peu près quand ça s'est passé.

1 R. Il faut que ce soit à cette période-là.

2 Q. **[587]** Oui, ça je le sais, mais...

3 R. Deux mille neuf (2009).

4 Q. **[588]** Mais encore, là. Je veux dire...

5 R. Quel mois...

6 Q. **[589]** Est-ce que c'est en deux mille dix (2010),
7 deux mille onze (2011), deux mille douze (2012)?

8 R. Moi, d'après moi c'est deux mille neuf (2009).
9 D'après moi.

10 Q. **[590]** Puis à combien de temps d'intervalle?

11 R. Entre les deux?

12 Q. **[591]** Oui, entre les deux?

13 R. Ça, je ne saurais pas vous dire, par exemple.

14 Q. **[592]** C'est quoi les montants?

15 R. Vingt (20)... Pas... Ça ne dépassait pas vingt
16 (20 000) ou vingt-cinq mille (25 000), ça c'est
17 sûr.

18 Q. **[593]** Chaque fois?

19 R. Chaque fois.

20 Q. **[594]** O.K. Et est-ce que maître Bertrand vous a
21 expliqué pourquoi il avait besoin de cet argent-là?

22 R. Non. Je savais que c'était pour ses dépenses
23 électorales.

24 Q. **[595]** Non comptabilisées.

25 R. Non comptabilisées.

1 Q. **[596]** Deux mille neuf (2009)... On n'est pas en
2 année électorale?

3 R. D'élection.

4 Q. **[597]** On est en... Oui, on est en...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[598]** Oui. C'est vrai. Donc, deux mille cinq
7 (2005), deux mille neuf (2009)...

8 R. Oui oui. Oui oui.

9 Q. **[599]** Deux mille neuf (2009), oui.

10 R. Oui.

11 Q. **[600]** Vous avez raison. O.K. Alors... et ensuite de
12 ça?

13 R. Je ne suis plus allé.

14 Q. **[601]** O.K.

15 R. Chez... Là, Jean Bertrand est allé.

16 Q. **[602]** Parfait.

17 R. Ça, je suis sûr.

18 Q. **[603]** Et pour reprendre, parce qu'on découvre, là,
19 chaque fois qu'on avance, là, pour reprendre ce que
20 madame la Présidente vous a demandé. Est-ce que...
21 Je vous demanderais de faire un exercice de mémoire
22 puis nous dire si vous êtes allé chercher l'argent
23 encore à d'autres endroits. Que ce soit chez les
24 ingénieurs, que ce soit dans les bureaux
25 d'avocats...

1 R. Non. Non. Je ne suis pas allé chercher d'argent
2 ailleurs en deux mille neuf (2009) pour... Sauf,
3 j'ai... Bien, j'aurais un cas à vous donner, là,
4 de...

5 Q. **[604]** Bien, envoyez donc! Je vous pose la question.

6 R. ... d'ingénieurs. En deux mille neuf (2009), année
7 électorale, il y a un bureau d'ingénieurs qui
8 s'appelle, attendez, Jobin Courtemanche, qui m'a
9 appelé pour... qui voulait me rencontrer. Ça fait
10 que là, moi je n'ai pas de bureau, je n'ai rien,
11 c'est ça qui me fait dire qu'on est en période
12 électorale. De chez Jobin Courtemanche. Je lui
13 donne rendez-vous, à monsieur Jobin, au bureau du
14 PRO. Je prends le bureau de Jean Bertrand.

15 Q. **[605]** Pourquoi? Pourquoi il vous... Pourquoi il
16 vous appelle si vous n'êtes plus dans le portrait,
17 là?

18 R. Écoutez. Je vais vous dire...

19 Q. **[606]** Pas de réponse?

20 R. Non non. Je vais vous dire le but de son appel. Le
21 but de son appel est, là il me présente un petit
22 graphique où il y a des... les mandats qu'il a eus,
23 puis il se plaint qu'il n'a pas assez, son bureau
24 n'a pas assez de mandats, puis... Ça fait que,
25 en...

1 Q. **[607]** Mais pourquoi un notaire à la retraite?

2 Pourquoi pas aller se plaindre au bureau de
3 monsieur Vaillancourt?

4 R. Bon, bien, attendez. Là, lui, il me fait un genre
5 d'offre, par la porte d'en arrière, de devenir un
6 genre de lobbyiste, pour que je puisse lui obtenir
7 des mandats. Moi je lui dis, « Oublie ça tout de
8 suite, là. Je n'ai jamais fait ça, je ne suis pas
9 un lobbyiste, et puis tu oublies ça. » Là il est un
10 peu déçu, puis il se lève, puis il dit, « Bon,
11 bien, regarde, là. J'ai laissé une enveloppe sur le
12 bureau... »

13 Q. **[608]** Comment il s'appelle encore, lui?

14 R. Jobin Courtemanche.

15 Q. **[609]** Oui mais l'individu qui est venu vous voir?

16 De la firme Jobin Courtemanche?

17 R. Jobin Courtemanche. Ça serait Jobin.

18 Q. **[610]** Il a un prénom, ce monsieur Jobin là? Si on
19 peut le contacter, peut-être?

20 R. Oui.

21 Q. **[611]** Hein, c'est quoi son nom?

22 R. Ah, c'est facile à trouver, là. Je ne l'ai pas en
23 mémoire, là.

24 Q. **[612]** Alors, un monsieur Jobin...

25 R. Jobin.

1 Q. [613] ... de chez Jobin Courtemanche.

2 R. C'est ça.

3 Q. [614] Qui vient se plaindre...

4 R. Se plaindre.

5 Q. [615] ... à vous?

6 R. À moi, avec une...

7 Q. [616] Au bureau du PRO.

8 R. Au bureau du PRO.

9 Q. [617] Pourquoi il n'a pas été voir Jean Bertrand,
10 si c'est Jean Bertrand qui s'occupe de tout ça?

11 R. Parce qu'il veut... D'après moi, son but premier
12 est que je serve de genre de lobbyiste, et
13 quasiment qu'il m'engage. À commission, ou je ne
14 sais pas quoi, là. Mais ça n'a pas duré longtemps,
15 là. Tout de suite, j'ai refusé.

16 (12:02:09)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [618] Mais vous n'avez pas répondu à la question de
19 maître Gallant.

20 R. Quoi?

21 Q. [619] Pourquoi vous, et pas maître Jean Bertrand?

22 R. Moi je suis libre. Jean Bertrand est l'agent
23 officiel.

24 Q. [620] O.K.

25 R. Il ne peut pas...

1 Q. **[621]** Vous êtes libre, mais qu'est-ce qui aurait
2 fait dire à cette personne-là que vous pouviez agir
3 comme lobbyiste? Parce que quand on agit comme
4 lobbyiste, c'est qu'on a accès, facilement, à
5 quelqu'un.

6 R. Oui. Oui.

7 Q. **[622]** Alors, à qui aviez-vous accès pour que cette
8 personne-là vous fasse cette offre-là?

9 R. Bien, lui, il a pensé que j'avais accès au maire.

10 Q. **[623]** O.K.

11 R. C'est... C'est clair qu'il a pen...

12 Q. **[624]** Puis le maire avait confiance en vous.

13 R. Bien ça, là, c'est... C'est ce que je vous ai dit,
14 là, c'est...

15 Q. **[625]** Oui. Oui oui, mais c'est toujours... Je vous
16 cite.

17 R. C'est ça. C'est... Alors, mais moi j'ai refusé tout
18 de suite.

19 Q. **[626]** Mais est-ce qu'il se trompait?

20 R. De?

21 Q. **[627]** Quand il pensait que vous aviez accès au
22 maire?

23 R. Non, je ne pense pas. Je pense qu'il... Puisqu'il
24 voulait me demander de faire - excusez l'expression
25 - de faire la job...

1 Q. [628] Oui?

2 R. Je pense bien qu'il pensait de retirer quelque
3 chose. Parce que, moi je pensais que lui,
4 d'habitude, tous les ingénieurs faisaient ça eux
5 autres mêmes, là.

6 Q. [629] O.K.

7 R. Pourquoi? Mais il se plaint qu'il n'a pas de
8 mandats. Puis il pense qu'en m'engageant, comme...
9 C'est moi qui ai employé le terme lobbyiste, là.
10 J'ai bien compris qu'est-ce qu'il voulait dire. Il
11 aurait aimé que je travaille pour sa firme, là,
12 comme, aux relations extérieures, développement...

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [630] Le développement des affaires.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [631] Développement des affaires.

17 R. Développement des affaires. Appelez... J'ai assez
18 entendu ce terme-là, là...

19 Q. [632] Nous aussi.

20 R. Développement des affaires. Mais j'ai coupé court à
21 ce moment-là.

22 Q. [633] Mais on retient qu'il avait raison de croire
23 que vous aviez accès directement au maire?

24 R. Bien oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [634] Il a-tu profité pour vous donner une
3 enveloppe?

4 R. Oui.

5 Q. [635] C'est ça. Combien il vous a donné?

6 R. Je ne l'ai pas ouverte. Il m'a dit... C'est ça que
7 ça m'a frappé. Il me dit que ça allait mal, et tout
8 ça. Il me dit : « Il y a trois mille quatre cents
9 dollars (3400 \$) dans l'enveloppe. » J'ai trouvé ça
10 drôle. Mais on vient d'avoir une conversation, une
11 drôle de conversation.

12 Q. [636] Mais l'argent, est-ce qu'il était pour vous?

13 R. Non.

14 Q. [637] Est-ce que c'était comme...

15 R. Non, non. Là, c'était pour le parti. Là, je suis
16 dans le bureau...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [638] C'est-à-dire que s'il veut que vous... s'il
19 estime que vous avez directement accès au maire,
20 vous ne pouvez pas me dire que ce n'était pas pour
21 le maire, là.

22 R. C'était pour la caisse électorale. Puis ce que j'ai
23 fait, j'ai laissé l'enveloppe sur le bureau et j'ai
24 dit à Jean : « Tu as une enveloppe qui contient
25 trois mille quatre cents dollars (3400 \$). » Puis

1 je ne l'ai pas ouverte, là. Je n'en ai plus jamais
2 réentendu parler, ni de Jobin, ni de personne.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[639]** Puis, ça, vous situez ça, cette rencontre-là,
5 quand?

6 R. Durant la campagne. Il fallait que ce soit
7 durant...

8 Q. **[640]** Deux mille neuf (2009)?

9 R. De deux mille neuf (2009).

10 Q. **[641]** Donc, en novembre deux mille neuf (2009)?

11 R. Novembre mais...

12 Q. **[642]** Octobre?

13 R. Peut-être octobre. Les élections ont toujours lieu
14 le premier lundi...

15 Q. **[643]** Mais ce qu'on comprend, ce qu'on a compris,
16 c'est que la période électorale, les délais prévus
17 par la loi, ça ne dérangeait pas tellement au PRO.
18 Vous ramassiez l'argent puis vous dépensiez quand
19 vous vouliez, là, on s'entend?

20 R. Complètement d'accord avec vous.

21 Q. **[644]** Complètement d'accord. Là-dessus, on
22 s'entend. En deux mille dix (2010), Jean Bertrand
23 nous dit qu'il est allé deux, trois fois voir
24 maître Lambert pour une somme d'environ soixante
25 mille (60 000 \$). Et il vous a demandé la

1 permission. Et ce qu'il a allégué sous serment
2 devant les commissaires, c'est que vous lui avez
3 dit : « Bien, ramasse-moi un dix mille (10 000 \$),
4 ramasse un dix mille 910 000 \$) pour moi. » Je vous
5 vois, là, opiner du bonnet. C'est non? C'est faux?

6 R. C'est non. C'est non. C'est faux.

7 Q. **[645]** Complètement faux?

8 R. C'est faux. Je n'ai jamais, jamais, jamais eu... Il
9 y a un illogisme là-dedans. Ça aurait été facile
10 pour moi avoir voulu prendre de l'argent pour moi.

11 Q. **[646]** Est-ce qu'il y a eu une chicane entre vous et
12 monsieur Bertrand?

13 R. Non.

14 Q. **[647]** Est-ce que la rencontre du treize (13)
15 décembre, celle que monsieur Bertrand a rapportée,
16 à savoir qu'il avait reçu un subpoena de la
17 Commission et qu'il allait venir dire toute la
18 vérité, et vous lui... selon toujours, selon ses
19 dires, vous lui avez répondu : « Tu n'as pas à dire
20 toute la vérité »?

21 R. Cette rencontre-là a eu lieu.

22 Q. **[648]** Mais les paroles échangées?

23 R. Mais les paroles échangées, là, je n'ai jamais
24 conseillé en tant que tel à Jean Bertrand, même je
25 tentais qu'on se rencontre pour... lui, il a pensé

1 que c'était pour ajuster nos témoignages. Puis
2 surtout, là, j'avais en tête, moi, quand je l'ai
3 rencontré, de vérifier surtout le cas de Marc
4 Gendron.

5 Q. **[649]** O.K.

6 R. Que lui m'avait déjà dit, quand la fameuse histoire
7 de Marc Gendron est arrivée, qu'il m'avait... lui
8 avait eu de l'argent, que moi j'en avais eu. J'ai
9 dit : « On va s'ajuster. » Lui, il a pensé que je
10 voulais ajuster le...

11 Q. **[650]** Votre témoignage?

12 R. Oui, au sien.

13 Q. **[651]** Ça, ça s'appelle se parjurer, ça.

14 R. Mais ce n'est pas ce que je voulais faire, là. Je
15 voulais... Avec lui, là, moi, je ne savais plus
16 qui... Regardez, là, comment c'est un imbroglio
17 énorme.

18 Q. **[652]** Écoutez, moi...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Excusez-moi, Maître Gallant.

21 Q. **[653]** Vous ne saviez plus sur quel pied danser avec
22 lui? Vous n'étiez plus capable, vous n'étiez pas
23 capable de contrôler ce qu'il allait dire?

24 R. Non. Non, non. Non, non. J'aurais voulu qu'on
25 vérifie certaines choses, là. Qui a fait quoi?

1 Q. [654] O.K.

2 R. Parce que moi...

3 Q. [655] Puis maître Bertrand vous a dit : « Moi, je
4 vais tout dire »?

5 R. Oui. C'est ça. Parce que, moi, j'avais eu la...

6 C'est-tu la veille? Oui. Moi, j'avais eu la veille
7 la visite de... C'est l'UPAC, je crois, ou Marteau.
8 Je ne les distingue jamais.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [656] Monsieur Lauzon vous a rencontré.

11 R. Bon. Monsieur Lauzon. Et puis, là, il m'avait
12 montré une belle liste de noms, que je n'en
13 connaissais pas vingt pour cent (20 %). Je
14 connaissais les noms des ingénieurs. Et puis Marc
15 Gendron était là. Moi, j'aurais aimé, avec Jean
16 Bertrand, qu'on dise : bon, bien, voici, moi, j'ai
17 fait ça; toi, tu as fait ça. Surtout avec Marc
18 Gendron. Combien de fois Marc Gendron est allé te
19 porter de l'argent; combien de fois il est venu me
20 la porter. Puis c'était tout, là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [657] Alors que Jean Bertrand vous a dit : « Non,
23 moi, je vais tout dire »?

24 R. Il m'a dit non.

25 Q. [658] Il vous a dit non, puis il vous a dit qu'il

1 était pour tout dire?

2 R. Oui, oui, oui, je pense bien qu'il a dit qu'il
3 était pour tout dire.

4 Q. **[659]** O.K. Puis ça ne faisait pas votre affaire?

5 R. Non. Non, c'est tellement... Après ça, j'ai dit,
6 j'aurais voulu que... Je lui ai demandé le nom de
7 son avocat. Puis je lui ai dit : « Comment on va...
8 on est les deux... »

9 Q. **[660]** Comment on va faire pour arranger notre
10 témoignage?

11 R. Pas arranger notre témoignage. Qui a reçu quoi puis
12 qui a donné à quoi, c'est dire la vérité, ça.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[661]** Mais vous êtes, écoutez, un commissaire vous
15 interroge, le président, vous êtes un juriste de
16 formation, là. Vous êtes un juriste de formation,
17 vous savez bien qu'il y a une problématique quand
18 on dit d'ajuster des témoignages, de rencontrer un
19 témoin qui a un *subpoena* pour arranger une
20 histoire, là.

21 R. Excusez, je ne savais pas qu'il avait un *subpoena*,
22 moi.

23 Q. **[662]** Bien, moi, dans - je vous ai suggéré, dans ma
24 question, puis vous m'avez répondu, j'ai dit: « Le
25 treize (13) décembre...»

1 R. Oui.

2 Q. [663] « ...de mémoire, selon le témoignage,
3 monsieur Bertrand dit: « Moi, j'ai reçu un
4 *subpoena*, je m'en vais à la Commission et je vais
5 dire toute la vérité.»»

6 R. Oui.

7 Q. [664] Il y avait ça dans ma question.

8 R. Oui.

9 Q. [665] Le *subpoena*.

10 R. Alors, le - moi, j'ai appris le *subpoena* de Jean
11 lors de cette rencontre-là.

12 Q. [666] Bien, c'est ce que je viens de vous dire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [667] Mais oui, mais, Monsieur Gauthier, vous ne
15 pouvez pas nous dire que si vous aviez su qu'il
16 avait reçu un *subpoena*, vous n'auriez pas cherché à
17 le rencontrer pour faire la même chose que ce que
18 vous venez de nous dire.

19 R. Pour que... oui. Je voulais savoir, moi...

20 Q. [668] Pourquoi vous nous dites: « Ah, je ne savais
21 pas qu'il avait reçu un *subpoena*. »

22 R. Non, non, mais c'est parce que...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Elle était claire, ma question.

25 R. Je ne le savais pas.

1 Q. [669] Vous ne saviez pas quoi?

2 R. Qu'il avait eu un *subpoena*.

3 Q. [670] Mais v'là deux minutes, vous venez de me dire
4 que vous l'avez rencontré parce qu'il avait reçu un
5 *subpoena*.

6 R. Non.

7 Q. [671] On peut faire jouer le *tape*, là.

8 R. Non.

9 Q. [672] Mais moi, c'est ce que j'ai compris.

10 R. Bien, je me suis mal, je me suis mal exprimé.

11 Q. [673] Alors, expliquez-vous, je vous laisse le
12 temps de vous expliquer.

13 R. Je l'ai...

14 Q. [674] Qu'est-ce qui a provoqué la rencontre du
15 treize (13) décembre?

16 R. Moi, c'était Marteau que je voulais savoir, dans la
17 liste de noms, qu'est-ce que Jean avait fait puis
18 qu'est-ce que moi, j'avais fait. C'était ça, là.

19 Q. [675] Mais oui, mais si vous n'avez rien fait de
20 mal, pourquoi le rencontrer ce que vous avez fait?

21 R. Bien, voyons donc, on a fait... il y avait, dans la
22 liste, vous aviez la liste des ingénieurs.

23 Q. [676] O.K. Donc, vous vouliez savoir, vous, tout
24 l'argent illégal, de qui, de quel ingénieur, c'est
25 ça que vous nous dites, là.

1 R. C'est ça. Qu'est-ce que lui avait fait puis qu'est-
2 ce que moi, j'avais fait.

3 Q. **[677]** O.K. Puis pourquoi?

4 R. Moi, mon but était de faire... quand monsieur
5 Lauzon est parti.

6 Q. **[678]** Oui.

7 R. Il m'a dit: « Vous en savez plus que vous voulez
8 bien me le dire. Rappelez-moi et puis... » Bon.
9 Moi, mon but aurait été de rappeler Marteau, mais
10 avec Jean Bertrand, dire: « Bon, bien, Jean, tu as
11 collecté combien de fois Marc Gendron? Moi, je l'ai
12 collecté... » On se serait, pour aller chercher la
13 vérité, je savais, je le savais, lui, qu'il dirait
14 la vérité.

15 Q. **[679]** Alors, est-ce qu'il a dit la vérité, hein?
16 Est-ce qu'il a dit la vérité?

17 R. Je ne le sais pas, moi. Je ne le sais pas.

18 Q. **[680]** Vous ne le savez pas?

19 R. Dans ses témoignages que j'ai vus...

20 Q. **[681]** Bien, c'est ce que je viens de vous dire.

21 R. Dans ses témoignages que j'ai vus, il y a des parts
22 de vérité puis des parts de mensonge.

23 Q. **[682]** Alors, à chaque fois qu'il vous attribue,
24 puis je continue, quand il vous dit: « Maintenant,
25 je vais aller chercher l'argent chez l'avocat

1 Lambert, il dit, j'avise monsieur Gauthier à chaque
2 fois », ça, c'est faux?

3 R. C'est faux. Mais pourquoi...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[683]** Alors, si je comprends bien, Maître Gauthier,
6 monsieur... maître Bertrand vous a dit qu'il
7 viendrait dire la vérité.

8 R. Oui.

9 Q. **[684]** Vous nous avez dit, vous savez qu'il
10 viendrait dire la vérité.

11 R. Oui.

12 Q. **[685]** Mais comme par hasard, à chaque fois qu'il
13 dit quelque chose qui vous implique, là il ment,
14 c'est ce que vous dites?

15 R. Je ne comprends pas, là.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Elle est facile, celle-là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Allez-y.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[686]** Écoutez, c'est que de lui dire, vous savez,
22 vous l'avez rencontré, il vous a dit: « Je vais
23 venir dire la vérité », vous venez de dire: « Il a
24 dit la vérité » puis à chaque fois qu'il vous
25 implique personnellement, personnellement, exemple,

1 les conseillers, la rencontre de mil neuf cent
2 quatre-vingt-quinze (1995) avec Jean-Louis Le Saux,
3 c'est faux.

4 R. C'est faux.

5 Q. **[687]** Bon, c'est ça. Alors, il n'a pas dit la
6 vérité, selon vous, là.

7 R. Je n'ai pas dit qu'il avait dit, il voulait dire la
8 vérité. Je me suis peut-être mal exprimé.

9 Q. **[688]** L'escalier à son bureau, c'est-tu vrai? On va
10 les passer. C'est-tu vrai, l'escalier, comme
11 cadeau.

12 R. Que moi...

13 Q. **[689]** Il s'est fait refaire... que c'est vous qui
14 avez payé?

15 R. Que moi, j'ai payé.

16 Q. **[690]** Oui, bien, que vous avez pris l'argent.

17 R. On aurait peut-être un bon exemple, là, l'escalier.
18 Jean Bertrand déclare que je lui ai payé un
19 escalier.

20 Q. **[691]** C'est ma question.

21 R. Bon.

22 Q. **[692]** Est-ce que c'est faux ou c'est vrai?

23 R. C'est complètement faux.

24 Q. **[693]** Bon, une autre fausseté.

25 R. Bon, oui. Et...

1 Q. **[694]** Parfait.

2 R. Attendez, attendez, là. Attendez, là. Là, je peux
3 avoir des preuves. J'ai... l'escalier a été fait
4 par monsieur Jacques Cloutier. Bon. J'ai fait
5 appeler monsieur Jacques Cloutier pour voir s'il
6 avait été payé par moi. Moi, je ne comprenais pas,
7 moi, pourquoi j'aurais payé un escalier à Jean
8 Bertrand. Bon. Après ça, est-ce qu'elle a été payée
9 en argent comptant, est-ce qu'elle a été payée en
10 chèque? J'ai... Jacques Cloutier, le constructeur
11 de ma fille, qui a construit, j'ai demandé à
12 Mélanie : « Appelle Jacques Cloutier, on va
13 toujours bien en avoir le coeur net. »

14 Q. **[695]** Et?

15 R. Jacques Cloutier dit: « J'ai été payé », puis
16 ce qu'il y a de pire, « par chèque par Jean
17 Bertrand. »

18 Q. **[696]** Ah! bon. O.K. Puis...

19 R. Qu'est-ce que vous voulez que...

20 Q. **[697]** Miraculeusement, c'est le contracteur de
21 votre fille qui fait un escalier chez Jean
22 Bertrand. Pourquoi?

23 R. Non, non.

24 Q. **[698]** Pourquoi?

25 R. Non. Vous me prêtez des intentions, Maître Gallant.

1 Q. [699] Non, non, je vous pose une question.

2 R. Jacques Cloutier, Jacques Cloutier...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [700] Il ne vous prête pas d'intentions, il vous
5 dit...

6 R. Non, non.

7 Q. [701] ... l'entrepreneur de votre fille est, comme
8 par hasard, celui qui a effectué l'escalier chez
9 Jean Bertrand. Mais au moins, il y a une chose qui
10 demeure, l'escalier a vraiment été construit.

11 R. Oui, puis que Jean Bertrand connaît Jacques
12 Cloutier, c'est lui qui a fait ses... les comités,
13 à chaque fois. C'est... puis, moi, je connais
14 Jacques Cloutier, c'est mon client, c'est un petit
15 constructeur. Alors, Jacques Cloutier... Mais moi,
16 pourquoi j'aurais... s'imaginer deux minutes que,
17 moi, je vais aller payer un escalier à Jean
18 Bertrand, de ma poche, là?

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [702] Je vous relance la question. Pourquoi il
21 aurait inventé cette histoire devant les
22 Commissaires?

23 R. Bien...

24 Q. [703] Je vous ai demandé s'il y avait eu une
25 chicane, s'il y avait eu une scission.

1 R. Du tout.

2 Q. [704] S'il y avait...

3 R. Du tout, du tout, du tout, du tout.

4 Q. [705] Du tout! Tout va bien?

5 R. Bien, tout va bien! Je vois que...

6 Q. [706] Avez-vous l'impression que, Jean Gauthier,
7 tout le monde s'est ligué pour que ce soit le bouc
8 émissaire?

9 R. Non.

10 Q. [707] Est-ce que c'est votre impression?

11 R. Non.

12 Q. [708] Non!

13 R. Bien, on me met... on me met beaucoup...

14 Q. [709] On vous en met beaucoup.

15 R. ... beaucoup, beaucoup sur les épaules. Beaucoup.

16 Q. [710] Le surclassement pour le billet pour le
17 voyage du maire.

18 R. Encore là.

19 Q. [711] Encore là! Attendez, je vais vous dire ce que
20 Jean Bertrand a dit et encore là...

21 R. Ah! Je le sais ce que Jean Bertrand a dit.

22 Q. [712] Non. Bien moi, je vais vous le dire. Ça va
23 être bon pour l'enregistrement. O.K. Trente (30)
24 mai :

25 Lors d'un dîner de homard pour la

1 Fondation M.D. Vaillancourt en mai
2 deux mille huit (2008), Vaillancourt
3 demande à Bertrand de lui payer ses
4 frais de surclassement pour upgrader
5 en classe affaires pour un voyage à
6 Tokyo. Coût du surclassement : cinq
7 mille deux cents (5 200 \$). Bertrand
8 refuse d'abord puis finit par accepter
9 de payer de sa poche les frais et émet
10 un chèque au nom de l'épouse de Gilles
11 Vaillancourt, on a déposé le chèque.
12 Bertrand, selon maître Bertrand, a été
13 remboursé par Gauthier en argent
14 comptant venant des ingénieurs.

15 Faux?

16 R. Faux.

17 Q. [713] Une autre fausseté.

18 R. C'est facile d'arriver puis dire, Jean Gauthier,
19 Jean Gauthier.

20 Q. [714] Mais, en quoi c'est nécessaire...

21 R. Il y avait...

22 Q. [715] ... d'ajouter ça sur vous? C'est votre ami,
23 ce n'est pas un inconnu, c'est votre ami.

24 R. Bien oui, mais, Maître Gallant... Maître Gallant,
25 il avait de l'argent, lui. Il avait de l'argent.

1 Q. [716] C'est votre confident, c'est la personne que
2 vous appelez...

3 R. C'est bon pour...

4 Q. [717] ... la première chose quand...

5 R. Bien oui. Bien oui.

6 Q. [718] ... l'UPAC...

7 R. Bien oui. Bien oui.

8 Q. [719] ... investit l'hôtel de ville.

9 R. Bien oui.

10 Q. [720] Bien oui.

11 R. Là vous autres, vous partez que tout ce que...

12 Q. [721] On part, c'est ça.

13 R. O.K.

14 Q. [722] Quarante mille dollars (40 000 \$) payé à
15 Bertrand. Est-ce que vous étiez au courant de ça?

16 R. Non.

17 Q. [723] Pas du tout?

18 R. Non. Par qui?

19 Q. [724] Selon ce qu'il nous dit, c'est en deux mille
20 cinq (2005) :

21 Cadeau de Gauthier en récompense du
22 travail accompli à titre de bénévole,
23 réfection des escaliers

24 Ça on l'a vu, valeur de plus de cinq mille
25 (5 000 \$). Et ensuite de ça :

1 Gauthier a payé quarante mille
2 (40 000 \$) à Bertrand. En deux mille
3 neuf (2009), Gauthier lui donne vingt
4 mille (20 000 \$) seulement car pas
5 assez d'argent dans la caisse occulte
6 du parti. Et en deux mille dix (2010),
7 prend un autre vingt mille (20 000 \$)
8 sur argent que lui donne maître
9 Lambert.

10 Donc, il y a un quarante mille (40 000 \$), selon
11 Bertrand, il y a un quarante mille (40 000 \$)...

12 R. De temps à autre, j'ai de l'argent; de temps à
13 autre, je n'ai pas d'argent.

14 Q. [725] Non, non, ce n'est pas ça que je vous dis.

15 C'est-à-dire que cet argent-là, maître Lambert lui
16 a donné avec votre bénédiction.

17 R. Parce que maître Lambert avait besoin de ma
18 bénédiction pour...

19 Q. [726] C'est ce que les deux disent.

20 R. Bien oui, j'ai vu, là.

21 Q. [727] C'est ce que les deux disent.

22 R. C'est des... c'est des majeurs...

23 Q. [728] C'est des...

24 R. ... et vaccinés...

25 Q. [729] Alors, c'est...

1 R. ... deux avocats, deux du même bureau, puis ils
2 décident... Je n'aurais rien eu contre, là, que
3 Jean Bertrand soit payé, là.

4 Q. [730] Je vous répète... je vous répète le contexte,
5 peut-être vous allez vous en souvenir. Alors, à
6 partir de deux mille sept (2007), deux mille huit
7 (2008) :

8 Maître Bertrand ne veut plus faire
9 d'élection, explique la situation au
10 maire, ne veut plus s'occuper au
11 quotidien du PRO

12 et

13 Bertrand va même demander comment ça
14 vaut pour lui un organisateur
15 d'élection. Le maire va lui répondre
16 cent mille (100 000 \$). Maître
17 Bertrand est déjà rendu chez Dunton
18 Rainville, il fait soixante mille
19 (60 000 \$) par année. Alors, il dit
20 « moi, là, parfait, avec le bénévolat
21 que je fais au PRO, je veux de
22 l'argent ». Alors, il va réclamer
23 quarante mille (40 000 \$).

24 Ce qu'il dit, c'est qu'il réclame à vous, il vous
25 dit à vous de payer quarante mille (40 000 \$) et

1 vous lui dites, « c'est correct ». Et là je vous
2 répète en deux mille neuf (2009), vous lui donnez
3 vingt mille (20 000 \$) en disant qu'il n'y a pas
4 assez d'argent dans la caisse occulte du parti. Et
5 en deux mille dix (2010), un autre vingt mille
6 (20 000 \$) sur l'argent que maître Lambert...

7 R. Je n'ai pas d'argent, Maître...

8 Q. **[731]** C'est faux?

9 R. Je n'ai pas d'argent. Je n'ai pas d'argent. De
10 temps en temps, il faut qu'il aille chez Pierre
11 Lambert de temps en temps. Ça me dépasse. C'est
12 facile de dire que l'autre le fasse, que l'autre ne
13 le fasse pas.

14 Q. **[732]** Il me resterait tout l'épisode de Pierre
15 Lambert. Moi, je vous dirais une petite demi-heure,
16 mais pas pour le couper, on pourrait commencer, si
17 vous le voulez, à deux heures (14 h 00).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Nous allons suspendre maintenant.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Parfait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce qu'il y aura des contre-interrogatoires?

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 Quant à nous, il ne restera plus de question, alors

1 je ne crois pas que nous en ayons.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Me DENIS HOULE :

5 Hier soir, je pensais que oui, mais avec les
6 questions que vous avez posées, même vous Madame,
7 je n'en ai plus. Je voulais parler de l'escalier,
8 entre autres. Je l'avais sur le coeur moi aussi.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors... Bon. Parfait.

11 R. Je ne comprends pas, Madame la Présidente, est-ce
12 que c'est...

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[733]** Vous êtes libéré jusqu'à quatorze heures
15 (14 h 00).

16 R. Jusqu'à... O.K. On recommence à quatorze heures
17 (14 h 00).

18 Q. **[734]** On recommence à quatorze heures (14 h 00).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (14:01:15)

23 Me DENIS GALLANT :

24 Bon après-midi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, Monsieur Gauthier, je vais vous demander de ne
3 pas jouer avec votre crayon, si vous l'avez dans
4 les mains.

5 R. Oui. On me l'a confisqué.

6 Q. **[735]** On vous l'a enlevé! Bon. C'est bien.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui. J'avais entendu le même...

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Gauthier, vous êtes toujours sous le même
11 serment que vous avez prêté ce matin.

12 R. Oui.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[736]** Alors, Monsieur Gauthier, quand on s'est
15 quitté, bien, j'ai annoncé que la dernière phase de
16 mon interrogatoire allait porter plutôt sur
17 l'implication de maître Pierre Lambert, son
18 témoignage et je voulais vous poser quelques
19 questions quant à lui. Monsieur Lambert a allégué
20 qu'il vous connaissait depuis à peu près trente
21 (30) ans. Est-ce que c'est... c'est exact?

22 R. Oui, de nom là.

23 Q. **[737]** De nom!

24 R. De nom.

25 Q. **[738]** O.K. Mais, c'est un monsieur qui a, à ce

1 qu'on a compris, qui est de longue date établi à
2 Laval.

3 R. Oui.

4 Q. **[739]** Bon militant du Parti PRO des Lavallois?

5 R. Militant!

6 Q. **[740]** Non!

7 R. Je ne crois pas.

8 Q. **[741]** Vous ne croyez pas!

9 R. Non.

10 Q. **[742]** O.K. Vous savez que monsieur Lambert a quand
11 même fait des approches, je vous dirais aux
12 alentours de deux mille cinq (2005) pour
13 s'impliquer au sein du PRO. Est-ce que, ça, c'est
14 exact?

15 R. Je ne me rappelle pas de ces événements-là.

16 Q. **[743]** Vous ne vous rappelez pas!

17 R. Non.

18 Q. **[744]** O.K. Monsieur Gauthier, ce qu'il allègue,
19 c'est qu'il dit... ce qu'il dit, c'est qu'aux
20 alentours là de deux mille cinq (2005), il aurait
21 fait une approche là pour vous... auprès de vous là
22 pour dire « comment je pourrais m'impliquer là au
23 Parti PRO des Lavallois ». Est-ce que, ça, vous
24 vous souvenez de ça?

25 R. Pas tellement.

1 Q. **[745]** Pas tellement. Non. Parfait. Alors, ce qu'il
2 nous dit, c'est qu'en mai... en mai deux mille six
3 (2006), vous l'auriez approché pour qu'il remplace
4 quelqu'un à titre de dépositaire de l'argent.

5 R. Je n'ai aucun souvenir d'avoir demandé une telle
6 chose à maître Lambert.

7 Q. **[746]** Non! Vous n'avez aucun souvenir que vous ou
8 le Parti cherchait quelqu'un de discret, de
9 confidentiel et de quelqu'un à qui le Parti pouvait
10 avoir confiance.

11 R. Aucun.

12 Q. **[747]** Aucun souvenir de ça. Et monsieur... maître
13 Lambert plutôt vous a approché et vous a demandé là
14 quoi faire là. Vous ne vous souvenez pas de ça du
15 tout?

16 R. Non.

17 Q. **[748]** O.K. Bien, on va partir avec le commencement.
18 Monsieur Lambert, maître Lambert va être
19 effectivement le dépositaire d'argent.

20 R. Oui.

21 Q. **[749]** À partir de deux mille neuf (2009). Selon
22 votre version, vous, comment ça s'est passé?

23 R. Je n'ai pas participé à cette nomination-là.

24 Q. **[750]** O.K. Mais, savez-vous qui a participé à cette
25 nomination-là?

1 R. Absolument aucune idée, sauf que si je vois
2 l'ampleur du mandat qu'il avait, il fallait que ça
3 vienne de très haut.

4 Q. **[751]** Il fallait que ça vienne de très haut.

5 R. Oui.

6 Q. **[752]** Et comme vous avez déjà dit, il y a juste une
7 personne qui menait à Laval, il s'appelle Gilles
8 Vaillancourt.

9 R. Oui.

10 Q. **[753]** O.K. Et...

11 R. C'est une supposition ça.

12 Q. **[754]** C'est une supposition que vous faites.

13 R. Que je fais.

14 Q. **[755]** O.K. Mais, vous allez l'apprendre comment,
15 vous, qu'à un moment donné monsieur... maître
16 Lambert va s'occuper de l'argent, de la caisse
17 occulte du PRO?

18 R. J'ai réfléchi longtemps. Moi, à mon point de vue,
19 c'est Jean Bertrand qui me l'a appris, mais ce
20 n'est pas là...

21 Q. **[756]** Vous ne le savez pas.

22 R. Bien, d'après moi, c'est maître Bertrand.

23 Q. **[757]** Et il vous l'aurait appris dans quel
24 contexte?

25 R. Je ne sais pas dans quel contexte que Pierre

1 Lambert était... avait des argents du PRO.

2 Q. **[758]** Mais, vous personnellement, vous avez été
3 témoin de ça quand qu'il était effectivement le
4 dépositaire de l'argent de la caisse occulte du
5 PRO?

6 R. La première fois, c'était à la demande de maître
7 Bertrand qui m'a demandé d'aller chercher... Parce
8 que maître Lambert et maître Bertrand sont du même
9 bureau. Bien, même bureau, Dunton Rainville. M'a
10 demandé d'aller chercher de l'argent pour le PRO
11 chez maître Lambert.

12 Q. **[759]** Quand, ça?

13 R. La date, là, je ne serais pas capable de vous le
14 dire.

15 Q. **[760]** O.K. Mais on s'en est parlé ce matin, c'est,
16 prenez pour acquis qu'il y a deux mille neuf
17 (2009), là.

18 R. Ça peut être. Ça devrait être durant la période
19 électorale, là.

20 Q. **[761]** O.K. C'est ce que vous avez dit ce matin...

21 R. Oui, ça...

22 Q. **[762]** ... c'est qu'il était gêné?

23 R. Oui. Qu'il était gêné, étant donné qu'il était du
24 même bureau. Alors, il m'a demandé d'aller chercher
25 de l'argent du...

1 Q. [763] Mais ça, il n'y a jamais eu de discussion
2 entre vous? En voulant dire, vous avez l'agent
3 officiel du parti, qui est avocat-conseil dans un
4 bureau qui a pignon sur rue à Laval, qui est Dunton
5 Rainville, qui est l'agent officiel de votre parti
6 politique. Vous - je parle du parti - décide que
7 maintenant, le détenteur de la caisse occulte va
8 être également un avocat du bureau de Dunton
9 Rainville, et vous avez Bertrand qui est gêné
10 d'aller lui demander de l'argent. Il y a quelque
11 chose qui ne marche pas, là.

12 R. Bien...

13 Q. [764] On est d'accord?

14 R. Peut-être.

15 Q. [765] Quelque chose... Ça ne marche pas, là.

16 R. Peut-être. C'est... Ça fait drôle.

17 Q. [766] O.K.

18 R. Ça fait drôle.

19 Q. [767] Puis quand il vous demande d'aller chercher
20 de l'argent, est-ce que vous lui dites, « Coudon,
21 pourquoi vous êtes dans le même bureau? » C'est...

22 R. À maître Lambert?

23 Q. [768] Non, à maître Bertrand.

24 R. À maître Bertrand? Non.

25 Q. [769] Ce n'est pas plutôt parce que, comme maître

1 Lambert vient témoigner puis il dit la chose
2 suivante. Quand il vient nous dire, il dit aux
3 commissaires, le treize (13) juin deux mille treize
4 (2013), donc la semaine dernière : Mai deux mille
5 six (2006), je suis approché par Gauthier qui me
6 demande de remplacer quelqu'un à titre de
7 dépositaire de l'argent destiné au PRO. Gauthier me
8 parle de la caisse du parti, et que mon rôle sera
9 de détenir de l'argent pour remplacer quelqu'un.
10 Lambert ne sait pas qui est le dépositaire
11 précédent. Lambert croyait que le remplacement
12 serait temporaire. Gauthier cherchait quelqu'un de
13 discret, de confidentiel, et à qui il peut faire
14 confiance, ou il peut avoir confiance. Ça, ce que
15 monsieur... maître Lambert vient dire, ça également
16 ce sont des... un tissu de mensonges?

17 R. Absolument faux.

18 Q. [770] O.K.

19 R. Je n'ai jamais initié... Je ne sais pas qui a
20 remplacé, absolument pas.

21 Q. [771] Absolument pas.

22 R. Absolument pas. Je n'ai jamais parlé de ça à Pierre
23 Lambert.

24 Q. [772] O.K. Puis vous n'avez jamais dit à Pierre
25 Lambert, « La première personne qui va vous

1 appeler, ça va être Roger Desbois. »

2 R. Jamais.

3 Q. [773] Jamais.

4 R. Jamais.

5 Q. [774] O.K. Alors vous, là, vous avez... Avez-vous
6 été surpris que maître Lambert soit nommé, là?
7 Parce qu'effectivement, ça aussi c'est un poste,
8 là, il faut être discret, il faut avoir confiance
9 en une personne comme ça?

10 R. Oui. Je comprends. Surpris...

11 Q. [775] Pour ça que je vous posais la question,
12 maître Lambert, c'est-tu un vieux militant du PRO?

13 R. Non...

14 Q. [776] C'est-tu proche du maire, ça?

15 R. Oui. Ou, disons que c'est l'avocat principal de
16 tous les gros dossiers de Ville de Laval.

17 Q. [777] O.K. Mais lui, maître Lambert, nous dit qu'il
18 l'a fait gracieusement, là.

19 (14:09:25)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [778] Il vous a demandé si c'était l'avocat du
22 maire.

23 R. Du maire? Je ne pense pas. Je pense... Ça, à mon
24 point de vue c'est plutôt, il a des mandats de
25 Ville de Laval.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [779] En lien avec ma question ce matin, maître
3 Chevalier, vous m'avez dit, « Ça c'est l'avocat du
4 politique, là. »

5 R. Oui. Oui.

6 Q. [780] O.K.? Est-ce que, pour vous, maître Lambert,
7 c'était la même chose?

8 R. Je n'ai jamais vu maître Lambert en politique.
9 Municipale.

10 Q. [781] Vous ne l'avez jamais vu aux activités de
11 financement du PRO?

12 R. Peut-être qu'il assistait aux cocktails, là,
13 mais...

14 Q. [782] Lui avez-vous déjà vendu des billets?

15 R. Je crois que oui. Son bureau, du moins, là.

16 Q. [783] O.K.

17 R. Mais disons, là...

18 Q. [784] Vous étiez, vous, un fidèle, vous étiez un
19 assidu de tous ces cocktails-là...

20 R. Oui.

21 Q. [785] ... partys de homards, et caetera.

22 R. Oui.

23 Q. [786] Est-ce que maître Lambert était toujours là?

24 R. Je ne saurais pas... Je ne saurais pas vous dire,
25 là, mais disons que ce serait, pour le bureau, là,

1 ce serait très plausible.

2 Q. [787] O.K. Puis encore là on a une personne... Je
3 vous ai demandé ce matin si, avec monsieur
4 Bertrand, qui était votre ami, si vous vous étiez
5 chicané avec pour que, finalement, il invente
6 tellement de choses sur votre cas. Est-ce que c'est
7 la même chose pour maître Lambert? Quelles étaient
8 vos relations avec maître Lambert?

9 R. Ah, je n'avais pas tellement de relations avec
10 maître Lambert. On s'est rencontré peut-être dans
11 des occasions de Caisses Populaires. C'est...
12 Presque pas de rencontres.

13 Q. [788] Presque pas de rencontres?

14 R. Presque pas de rencontres. Dans ma vie, si j'ai
15 rencontré maître Lambert quatre ou cinq fois, à son
16 bureau, là, ça...

17 Q. [789] O.K. Puis quand vous avez appris que maître
18 Lambert était justement le dépositaire de la caisse
19 occulte du Parti PRO, est-ce que vous avez comme
20 applaudi cette décision-là? Est-ce que vous pensiez
21 que maître Lambert était l'homme de la situation?

22 R. Je n'avais pas d'opinion, ça ne m'étonnait pas.

23 Q. [790] Ça ne vous étonnait pas.

24 R. Non.

25 Q. [791] Pourquoi ça ne vous étonnait pas?

1 R. Parce que je le voyais comme avocat, là, près de la
2 Ville, là, comme je vous dis. Tous les gros
3 dossiers qu'il y avait à la Ville de Laval...

4 Q. [792] Oui, mais il y a une marge entre avoir des
5 dossiers à Ville de Laval puis de garder deux
6 millions (2 M) pour le PRO, là.

7 R. Oui. Hum hum.

8 Q. [793] En argent « cash ».

9 R. Oui. On sait ça après, hein.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [794] Mais expliquez-nous un petit peu, un peu
12 plus, là, quand vous dites que ça ne vous étonne
13 pas, parce qu'il était près...

14 R. Bien, parce que si vous... disons que tous les gros
15 dossiers, que ce soit le Cosmodôme, que ce soit le
16 Centre Bell, que ce soit... je n'en ai pas d'autres
17 en tête, mais, comme avocat, tous les gros dossiers
18 étaient entre les mains de Pierre Lambert. Les très
19 gros dossiers.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [795] Quand monsieur Lambert explique qu'en quatre
22 ans, il a reçu environ dix (10) remises d'argent de
23 Roger Desbois, pour un total d'environ deux
24 millions (2 M), et que, de temps en temps, vous
25 l'appeliez pour lui demander de préparer des

1 tranches de cinq mille (5 000) à cent mille
2 (100 000) puis que vous alliez les chercher
3 personnellement ou via messenger, ça c'est un
4 mensonge éhonté, vous dites?

5 R. Non.

6 Q. [796] C'est faux ça?

7 R. Non, non, c'est... il y a une partie de vraie.

8 Q. [797] Il y a une partie de vraie.

9 R. Oui. Oui.

10 Q. [798] Quelle est la partie de vraie là-dedans?

11 R. La partie de vraie c'est que, premièrement, comme
12 je vous ai expliqué, je suis allé chez Pierre
13 Lambert deux fois pour...

14 Q. [799] À la demande?

15 R. À la demande de Jean Bertrand.

16 Q. [800] Combien d'argent?

17 R. Ce n'était pas des... d'après moi, là, en autant
18 que je me rappelle, vingt (20), vingt-cinq mille
19 (25 000), là, pas plus que ça, là. Deux fois.
20 Après, j'ai indiqué à maître Bertrand que je ne
21 voulais pas jouer le rôle de courroie, que c'était
22 dans le même bureau. Lui m'avait expliqué que ça le
23 gênait de voir... bon. « Alors, qu'il le fasse lui-
24 même. » Ça... là était mon implication. Après ça...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[801]** Voulez-vous revenir sur cette explication de
3 la gêne, s'il vous plaît? Deux avocats du même
4 bureau qui font tous les deux la même chose. Alors,
5 qu'est-ce que...

6 R. Je ne peux pas le comprendre, Madame.

7 Q. **[802]** Bien, expliquez-nous ce qu'il vous a dit.

8 R. Il m'a dit que ça le gênait.

9 Q. **[803]** Qu'est-ce qui le gênait?

10 R. D'aller chez Pierre Lambert... que Pierre Lambert
11 ait de l'argent, que lui soit l'agent officiel. Je
12 ne sais pas si c'était pour le bureau, Dunton. Je
13 ne peux pas vous l'expliquer, là, mais il était mal
14 à l'aise que ce soit deux avocats du même bureau
15 qui fassent... j'allais dire, ce jeu-là, là, mais
16 ça...

17 Q. **[804]** La collecte d'argent illégale.

18 R. La collecte d'argent. C'est difficile de vous
19 expliquer une gêne de quelqu'un d'autre, là.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[805]** Mais ça c'est la personne que vous nous avez
22 décrite, qui... maître Bertrand, qui vous a
23 remplacé à partir de deux mille six (2006), selon
24 votre témoignage...

25 R. Oui.

1 Q. **[806]** ... parce que vous n'aviez plus de bureau,
2 qui allait directement dans les bureaux
3 d'ingénieurs chercher de l'argent. Ça c'est la
4 personne, là, qui collectait, là, autant de façon
5 légale qu'illégale et ça c'est une personne qui,
6 après avoir fait ça pendant, je vous dirais, une
7 quinzaine d'années, était gêné de demander à un
8 collègue de lui donner de l'argent, c'était sa
9 « job » à Lambert, là?

10 R. Vous parlez de Lambert ou de...

11 Q. **[807]** Bien, c'était sa « job » de garder
12 l'argent...

13 R. Oui.

14 Q. **[808]** ... puis c'était la « job » à Bertrand
15 d'aller chercher l'argent puis de payer les
16 dépenses?

17 R. Oui, je ne saisis pas, là, votre question. Qui
18 était gêné? Moi... moi, ce que j'ai compris c'est
19 que Jean Bertrand était gêné...

20 Q. **[809]** Il vous l'explique comment? C'est ça que
21 madame la présidente vous a demandé.

22 R. Il ne me l'explique pas. C'est... il me le demande
23 comme service, d'aller... qu'il n'aime pas ça que
24 ce soit deux membres du même...

25 Q. **[810]** Ils sont dans le même bureau, là, alors

1 j'imagine qu'ils sont sur le même étage, là, O.K.?

2 R. Je ne connais même pas l'endroit du bureau de
3 maître Lambert puis l'endroit du bureau de maître
4 Bertrand.

5 Q. **[811]** Mais vous êtes allé dans le bureau de maître
6 Lambert?

7 R. Je suis allé... d'après moi, je suis allé dans la
8 salle de conférence en bas, en rentrant.

9 Q. **[812]** Il vous remettait l'argent comment, dans une
10 salle de conférence?

11 R. Oui, dans une salle de conférence.

12 Q. **[813]** Oui, de quelle façon?

13 R. Avec une enveloppe.

14 Q. **[814]** O.K. Et vous êtes d'accord qu'avec maître
15 Lambert, il vous a remis de l'argent, des fois des
16 tranches de cinq mille (5 000), des fois ça pouvait
17 aller jusqu'à cent mille (100 000)?

18 R. Non.

19 Q. **[815]** Jamais?

20 R. Jamais de cent mille (100 000 \$).

21 Q. **[816]** Jamais?

22 R. Jamais. C'était les deux fois avec, pour Jean
23 Bertrand. Et après, d'après moi, ça a toujours été
24 des petites tranches...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [817] Si je comprends bien...

3 R. Oui.

4 Q. [818] ... vous vous faisiez remettre de l'argent
5 dans la salle de conférence en bas par Pierre
6 Lambert, puis vous remontiez en haut pour aller la
7 donner à Jean Bertrand?

8 R. Non. Jean Bertrand n'était pratiquement jamais au
9 bureau.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. [819] Vous rencontriez maître Bertrand où pour lui
12 donner l'argent?

13 R. Ça dépend des années. C'était ou à son bureau ou au
14 bureau du PRO.

15 Q. [820] Oui, mais à son bureau, c'est ce que la
16 présidente vient de vous poser comme question. Ça
17 ne marche pas ça, là. Il est dans le même bureau.

18 R. Si Jean Bertrand, d'après moi, a été au bureau,
19 dans un bureau... dans un bureau, là, spécifique,
20 je ne le connais pas.

21 Q. [821] On parle de la même chose. Vous avez Dunton
22 Rainville qui est probablement sur un étage.

23 R. Oui.

24 Q. [822] Et vous avez le bureau de maître Lambert où
25 est-ce que vous allez récupérer de l'argent ou vous

1 allez la récupérer dans une salle de conférence.

2 Puis vous venez de dire que vous allez payer maître

3 Bertrand dans son bureau.

4 R. Oui.

5 Q. **[823]** Donc, vous êtes toujours chez Dunton

6 Rainville?

7 R. Non, non. Jean Bertrand...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[824]** Vous dites que Pierre Lambert et Jean

10 Bertrand sont du même bureau de Dunton Rainville?

11 R. C'est-à-dire qu'ils font partie du même bureau.

12 Mais Jean Bertrand ne... d'après moi, n'a aucun

13 dossier chez... chez... Je n'ai jamais vu un bureau

14 de Pierre... de Jean Bertrand. Il avait peut-être

15 un petit bureau en quelque part. Mais quand je

16 parle de bureau, là, je parle de Dunton Rainville.

17 Je ne parle pas de bureau, comment je pourrais bien

18 dire ça, physique.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[825]** Ma question, vous êtes chez Dunton Rainville

21 récupérer deux fois, deux enveloppes d'argent à la

22 demande de maître Bertrand, parce que maître

23 Bertrand est trop gêné pour le demander à son

24 collègue maître Lambert.

25 R. Oui.

1 Q. **[826]** Maître Lambert vous fait venir dans une salle
2 de conférence, il vous donne à chacune des
3 occasions une enveloppe et vous devez la remettre à
4 maître Bertrand?

5 R. Oui.

6 Q. **[827]** Ma question, elle est simple. À quel endroit
7 vous avez remis les argents à maître Bertrand?

8 R. Quand je dis « au bureau de Jean Bertrand »,
9 c'est... ça dépend si... là, je ne peux pas me
10 rappeler si son bureau était fermé, son bureau
11 d'avocat, on s'entend, ou au bureau du PRO.

12 Q. **[828]** Je vais vous aider. Deux mille neuf (2009).

13 R. Deux mille neuf (2009), c'est au bureau du PRO.

14 Q. **[829]** C'est soit au bureau du PRO ou il était chez
15 Dunton Rainville en deux mille neuf (2009).

16 R. Jamais chez Dunton Rainville.

17 Q. **[830]** Jamais?

18 R. Jamais.

19 Q. **[831]** Là, vous êtes catégorique...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[832]** ... vous n'avez jamais remis d'argent...

22 R. Jamais.

23 Q. **[833]** ... à maître Bertrand chez Dunton Rainville?

24 R. Chez Dunton... C'est ça, on s'entend bien?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[834]** La raison pour laquelle vous alliez chercher
3 l'argent de la part de maître Lambert chez Dunton
4 Rainville, c'est parce que maître Jean Bertrand qui
5 était chez Dunton Rainville, nous avez-vous dit,
6 était gêné de le demander à son collègue toujours
7 chez Dunton Rainville?

8 R. Oui. Mais vous savez, je ne sais pas si maître
9 Bertrand vous a expliqué, il était au bureau de...
10 il était membre du bureau de Dunton Rainville, mais
11 il n'était pas souvent là d'après moi.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[835]** Il était avocat-conseil.

14 R. Avocat-conseil.

15 Q. **[836]** Chez Dunton Rainville.

16 R. C'est ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[837]** Qu'est-ce que vous en savez que maître
19 Bertrand ait été là souvent ou pas, c'est parce que
20 vous le côtoyiez, vous étiez souvent avec lui?

21 R. Maître Bertrand, oui, oui. Oui.

22 Q. **[838]** Donc, c'est pour ça que vous savez qu'il
23 n'était pas souvent à son bureau parce que vous
24 étiez toujours avec lui?

25 R. Bien, pas à ce point-là, par exemple.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[839]** Mais on va se dire les vraies choses en lien.

3 C'est-à-dire que, à un moment donné, vous avez
4 commencé hier à parler que, après deux mille six
5 (2006), après avoir entendu Gomery, Marc-Yvan Côté
6 qui avait accepté de donner de l'argent, de
7 l'argent liquide, puis, là, vous dites, vous avez
8 eu une prise de conscience, puis, là, plus on a
9 gratté, plus on a interrogé, bien, woups, ça a
10 dépassé deux mille six (2006), puis, woups,
11 toujours à votre bureau, non, vous vous êtes
12 déplacé notamment chez Rosaire Sauriol; puis après
13 ça, vous vous êtes déplacé à un autre endroit. Puis
14 la chose est la suivante. C'est-à-dire, vous dites,
15 moi, après ça, je me suis détaché, je ne voulais
16 plus rien savoir de ça puis ce qu'on comprend, ce
17 qu'on comprend, puis ce n'est pas pour rien que je
18 vous ai fait écouter des conversations hier qui
19 datent, là, d'hier, là, qui datent d'octobre deux
20 mille douze (2012), c'est votre proximité avec Jean
21 Bertrand. On est-tu d'accord que, vraiment, vous
22 n'êtes jamais sorti du circuit, Monsieur Gauthier?

23 R. Mais il me semble...

24 Q. **[840]** Jamais, jamais, jamais?

25 R. Il me semble que je vous ai expliqué ça hier en

1 disant que je suis toujours resté près de Jean
2 Bertrand.

3 Q. **[841]** Moi, ce que je vous pose la question, ce
4 n'est pas proche de Jean Bertrand, c'est proche du
5 parti et proche du système de collecte d'argent des
6 ingénieurs. Vous ne vous êtes jamais éloigné de ça?

7 R. Non, ça, je ne suis pas d'accord.

8 Q. **[842]** Vous n'êtes pas d'accord avec mon
9 affirmation?

10 R. Pas d'accord. Sauf, là, ce que je vous ai
11 mentionné, là, les deux cas que je vous ai
12 mentionnés. Et, là, sauf ce cas-là, j'ai...

13 Q. **[843]** Ça en fait beaucoup de « sauf », hein.

14 R. Bien, écoutez, trois.

15 Q. **[844]** Trois, quatre?

16 R. Trois, quatre, oui.

17 Q. **[845]** Puis maître Bertrand puis à un moment donné,
18 quand on est rendu en deux mille neuf (2009) puis
19 que ça fait supposément trois ans qu'on sait - on
20 veut vraiment, ça nous répugne, on ne veut plus, on
21 sait que c'est illégal puis on va encore chercher
22 de l'argent cash. Pour faire quoi? Pour dépanner un
23 ami?

24 R. Oui.

25 Q. **[846]** Oui? C'est juste pour ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[847]** Dépanner Bertrand. Moi, si je vous suggère...

3 R. J'ai...

4 Q. **[848]** Quand maître Lambert dit la chose suivante,
5 il dit: « C'est Gauthier qui me demandait de
6 préparer des sommes pour Jean Bertrand. Bertrand
7 l'appelait et Lambert lui remettait l'argent.» Et
8 les deux nous disent la même chose, c'est-à-dire
9 Bertrand dit: Moi, à chaque fois que j'allais
10 chercher de l'argent, je demandais la permission à
11 Gauthier et l'avocat Lambert nous dit: À chaque
12 fois que je remettais de l'argent à Bertrand, la
13 confiance régnait, je demandais à Gauthier.

14 R. Pourquoi? Pourquoi il aurait - j'aurais - Gauthier
15 approuve, c'est un autre cas de Gauthier approuve,
16 je n'avais pas à approuver, moi. Je n'avais pas à
17 approuver. Pourquoi, entre Lambert puis Jean
18 Bertrand, deux avocats, un est agent officiel,
19 l'autre est un avocat haut coté de la ville de
20 Laval, ils sont dans le même bureau puis Jean
21 Gauthier va aller avoir à approuver.

22 Q. **[849]** O.K. Si moi, je vous soumetts l'hypothèse
23 suivante, c'est que vous êtes l'homme de confiance
24 du maire Vaillancourt et c'est-à-dire que vous
25 avez, vous avez à vérifier que cet argent-là se

1 j'ai dû le dire à lui, à ce moment-là,
2 je vais te rappeler quand je vais
3 avoir ça à ma disposition puis là, il
4 a envoyé son, j'appellerais, son
5 commissionnaire.

6 Alors, ce qu'il nous dit, c'est qu'en octobre deux
7 mille douze (2012), il les situe avant les frappes
8 de l'UPAC, l'UQAM... de l'UPAC, il les situe à un
9 endroit très particulier dans le temps. O.K.? Et
10 vous avez dit, à ma question: « Ça se peut. »

11 R. Oui.

12 Q. **[855]** Bon. Alors, là, on est rendu en octobre deux
13 mille douze (2012).

14 R. La date...

15 Q. **[856]** Comptes à payer.

16 R. Comptes à payer. Ce n'est pas un compte à payer, je
17 vais vous nommer le nom.

18 Q. **[857]** Est-ce qu'on s'entend, c'est la troisième
19 fois que vous allez chercher, selon votre propre
20 témoignage, deux fois pour Bertrand et là, vous
21 allez une troisième fois.

22 R. Oui, puis il y a peut-être une autre fois.

23 Q. **[858]** Parfait.

24 R. Pas que je vais chercher, que j'envoie quelqu'un,
25 que j'envoie quelqu'un se faire payer. La personne

1 en question...

2 Q. **[859]** Allez-y, pour l'instant, on va commencer avec
3 ma question, je sais bien qu'elle était longue,
4 mais octobre deux mille douze (2012), c'est quoi,
5 ça?

6 R. J'aurais - ça ne me dit rien, ça ne me dit pas si
7 c'est à cette date-là que j'ai envoyé...

8 Q. **[860]** Les paroles de l'avocat Lambert : Je vais
9 t'envoyer quelqu'un, on a un compte à payer. O.K.?
10 Est-ce que ça, ça vous sonne une cloche quand
11 l'avocat Lambert dit ça? Il dit que c'est en
12 octobre deux mille douze (2012).

13 R. Je vais dire octobre deux mille douze (2012), je ne
14 peux pas me rappeler, bon, mais j'ai envoyé
15 quelqu'un, pas un commissionnaire, quelqu'un se
16 faire payer chez Pierre Lambert.

17 Q. **[861]** Mais encore? Qui? Quand? Comment? Pourquoi?

18 R. C'est Pierre Desjardins.

19 Q. **[862]** O.K.

20 R. Qui s'occupait des communications pour le PRO, qui
21 travaillait souvent de concert avec Jean Bertrand,
22 qui faisait de l'ouvrage souvent.

23 Q. **[863]** Mais en quoi ça vous regarde, ça, en octobre
24 deux mille douze (2012)? C'est ça la grande
25 question parce que plus je vous écoute, plus vous

1 êtes détaché de ça, hier, vous étiez le citoyen
2 Gauthier puis là, vous envoyé quelqu'un se faire
3 payer, bon, le responsable des communications du
4 parti du maire.

5 R. Parce que je présume, je présume que c'est Jean
6 Bertrand qui me l'a demandé parce que moi, je n'ai
7 aucun rapport, je... Pierre Desjardins, et je crois
8 même que... Je vais vous devancer. Je crois même
9 que ça s'est produit à deux occasions.

10 Q. **[864]** Parfait. Mais on va aller à la deuxième, là.
11 Pierre Desjardins, là...

12 R. Oui?

13 Q. **[865]** O.K. Pierre Desjardins, qui a un rôle
14 officiel au PRO, responsable des communications, il
15 y a Jean Bertrand qui a un poste officiel au PRO,
16 qui est le... voyons, l'agent officiel, et est-ce
17 que... Ce que vous nous dites là, ça corrobore
18 leurs dires. C'est-à-dire que c'est vous qui
19 autorisiez ces dépenses-là.

20 R. Pas toutes les dépenses.

21 Q. **[866]** Mais celle-là, en tout cas.

22 R. Celle-là, oui, parce que...

23 Q. **[867]** Bon!

24 R. Je présume que Jean n'avait pas l'argent.

25 Q. **[868]** Mais vous présumez bien, parce que Jean

1 Bertrand, depuis que Lambert est là, il n'en garde
2 pas d'argent.

3 R. Bon! Je dois bien présumer, à ce moment-là. Mais
4 là...

5 Q. [869] Vous présumez bien.

6 R. Moi, c'est Pierre Desjardins qui m'a appelé pour me
7 dire qu'il avait besoin de... qu'il avait besoin
8 d'être payé, disons.

9 Q. [870] Puis ça c'est le Desjardins, ça, quand vous
10 parlez avec Bertrand, ou quand vous parlez avec
11 Mélanie, là, que vous devriez communiquer avec lui
12 pour que le maire sorte, puis que le maire...

13 R. Oui. C'est... Lui, là...

14 Q. [871] Ça c'est le même Desjardins, ça.

15 R. Oui. Il a deux... Il a deux rôles, lui. Il a deux
16 chapeaux, je pense.

17 Q. [872] Que le maire ne devrait pas rester dans
18 l'obscurité puis il devrait, là...

19 R. C'est ça. C'est ça. C'est ça.

20 Q. [873] ... affronter le monde, là.

21 R. C'était mon opinion, Maître...

22 Q. [874] Mais on parle du même Pierre Desjardins qui
23 vient chercher de l'argent cash.

24 R. Oui oui. Oui. Oui. Oui. Oui.

25 Q. [875] O.K.

1 R. Qui est un... Qui travaille chez National, qui est
2 prêté à Ville de Laval, et qui porte deux chapeaux.
3 Un chapeau qu'il travaille pour Ville de Laval, aux
4 communica...

5 Q. **[876]** Oui?

6 R. Ça... Ce qu'il fait, là, je ne peux pas, dans les
7 moindres détails. Et qui travaille sous l'ordre de
8 Jean Bertrand pour les communications.

9 Q. **[877]** Il ne travaillait pas sous les ordres de
10 Gilles Vaillancourt?

11 R. À la Ville.

12 Q. **[878]** Mais il a deux rôles.

13 R. Il a deux rôles.

14 Q. **[879]** Il est...

15 R. Je pense que vous avez dit deux chapeaux, c'est
16 peut-être ce que je voulais dire.

17 Q. **[880]** Excusez-moi, mais ça, il est sur deux
18 payrolls. Il est sur un payroll de la Ville, puis
19 il est sur un payroll...

20 R. L'autre, c'est... Il est... Bien, je pense...

21 Q. **[881]** Le PRO des Lavallois.

22 R. Je ne le sais pas, là, s'il est sur le payroll de
23 la Ville ou s'il est sur le payroll de National,
24 là.

25 Q. **[882]** O.K.

1 R. Ça c'est une chose que j'ignore.

2 Q. **[883]** Puis là il s'en va chercher, chez Lambert, à
3 votre demande...

4 R. À ma demande.

5 Q. **[884]** ... plus ou moins dix mille dollars
6 (10 000 \$).

7 R. Plus ou moins. Le montant, là...

8 Q. **[885]** Puis c'était... Juste nous redire c'était
9 pourquoi au juste? C'est pour quel travail
10 effectué, donc?

11 R. Je ne le sais pas pour quel travail. Il faudrait...
12 Il aurait fallu le demander à Jean Bertrand, là.
13 C'est du travail que Jean Bertrand lui a demandé de
14 faire. D'accumuler.

15 Q. **[886]** O.K.

16 R. Ce que j'ai toujours compris de Pierre Desjardins,
17 c'est qu'il accumulait... Il travaillait, là, avec
18 Jean, disons, organisation de congrès...

19 Q. **[887]** Ça fait que vous allez être d'accord avec moi
20 que vous restez actif, là. Vous restez actif, là...

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[888]** ... dans le paiement d'argent cash. Là-dessus
23 on s'entend.

24 R. Au moins... Mais...

25 Q. **[889]** Là, mais là on est...

1 R. Le paiement d'argent cash, là, ça se produit, je ne
2 le sais pas, moi, cent cinquante (150) fois dans un
3 an, puis je l'ai fait cinq, six fois.

4 Q. [890] O.K., mais vous l'avez fait?

5 R. Bien oui. Oui oui.

6 Q. [891] On s'entend.

7 R. Ça, je le...

8 Q. [892] On s'entend là-dessus.

9 R. Je l'ai...

10 Q. [893] Puis vous m'avez dit, même, Pierre
11 Desjardins, il y aurait même une deuxième... un
12 deuxième cas.

13 R. Oui, je crois qu'il en a une deuxième.

14 Q. [894] Alors, expliquez-nous ça.

15 R. Bien, c'est la même chose. Le même stratagème.

16 Q. [895] Ça remonte à quand?

17 R. Je ne le sais pas. Les dates, je ne suis pas
18 capable de vous donner de dates.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [896] Ce que je trouve intéressant aussi, Monsieur
21 Gauthier, c'est que vous nous dites que c'est vous
22 qui autorisiez les dépenses.

23 R. Certaines dépenses. Certaines. Quand je vous parle
24 que Jean Bertrand devait faire cent cinquante (150)
25 dépenses dans un an, et puis que, disons cinq, six

1 qui pouvaient m'être demandées. Soit qu'il n'avait
2 pas d'argent pour le faire, soit qu'il ne
3 connaissait pas... Je ne sais pas les raisons.

4 Q. **[897]** Comment pouvait-il ne pas avoir d'argent pour
5 le faire, puisque la caisse débordait d'argent?

6 R. Madame, c'était payé par la caisse occulte, c'était
7 payé...

8 Q. **[898]** Oui mais je comprends que la caisse occulte
9 débordait d'argent aussi, là.

10 R. Bien, chez Pierre Lambert.

11 Q. **[899]** Puis chez Jean Bertrand aussi. Mais Jean
12 Bertrand vous remettait l'argent, de toute façon.

13 R. Non. Il ne devait pas y avoir tant d'argent que ça
14 chez Jean Bertrand, puisqu'il était obligé d'aller
15 chez Pierre Lambert.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[900]** Oui mais avant Pierre Lambert, il allait où?
18 Parce que si je prends votre théorie, là...

19 R. Il allait...

20 Q. **[901]** Non mais, juste finir. Si je prends votre
21 théorie, là, c'est-à-dire que quand vous étiez la
22 courroie de transmission officielle, là.

23 R. Oui.

24 Q. **[902]** Vous aviez votre bureau.

25 R. Oui.

1 Q. [903] Votre bureau servait, là.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. [904] Alors, ça, on s'entend là-dessus. Jusqu'à
4 votre retraite, fin juin deux mille six (2006).

5 R. Oui.

6 Q. [905] Parfait. Ensuite de ça, on comprend que
7 maître Lambert va occuper le poste de banquier, là,
8 si je peux appeler ça comme ça, pour le...

9 R. Dépositaire, je ne sais pas quoi, là, oui. Oui.

10 Q. [906] Dépositaire de la caisse occulte à partir de
11 deux mille neuf (2009), là. Pendant trois ans,
12 là...

13 R. Oui.

14 Q. [907] ... est-ce que c'est maître Bertrand qui
15 gardait ça chez lui, selon ce que vous dites?

16 R. Bien oui.

17 Q. [908] Où il gardait ça?

18 R. Moi, d'après moi, il gardait ça dans sa maison.

19 Q. [909] Il gardait ça dans sa maison.

20 R. D'après moi.

21 Q. [910] D'après vous.

22 (14:31:23)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [911] Vous étiez tous les deux récipiendaires
25 d'argent, vous êtes près, vous nous dites que vous

1 êtes toujours resté près de Jean Bertrand, vous
2 deviez savoir où il gardait son argent?

3 R. C'est... écoutez, ce n'est pas des choses qu'il
4 devait se vanter...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[912]** Maître Lambert gardait où son argent, lui?

7 R. Pardon?

8 Q. **[913]** Maître Lambert, il le gardait où son argent?

9 R. J'ai vu à la Commission...

10 Q. **[914]** Quand vous alliez le rencontrer vous ne
11 saviez pas...

12 R. Non.

13 Q. **[915]** Vous ne saviez pas où il gardait son argent?

14 R. Non, non. Non.

15 Q. **[916]** Mais il avait de l'argent quand vous alliez
16 le voir à son bureau par exemple?

17 R. Oui.

18 Q. **[917]** Là il en avait?

19 R. Oui.

20 Q. **[918]** O.K.

21 R. Vous me demandez de témoigner des choses des
22 autres, c'est un petit peu...

23 Q. **[919]** Bien, écoutez, on a commencé avec vous avec
24 une personne qui était un citoyen, qui regardait ça
25 de l'extérieur, qui est un amoureux de la politique

1 puis... on a commencé hier matin puis là, il est
2 deux heures et demie (2 h 30), on est rendus que
3 vous êtes beaucoup plus impliqué, selon votre
4 propre témoignage. Et que, même les dernières fois
5 où vous avez payé des gens à même la caisse
6 occulte, ça remonte à octobre deux mille douze
7 (2012). Ça, moi, si je fais un calcul vite, je ne
8 suis pas fort en maths mais deux mille six (2006) à
9 deux mille douze (2012), ça fait six ans, là.

10 R. J'ai un petit peu de difficulté avec l'octobre deux
11 mille douze (2012), là. Si c'est le cas que... dont
12 je pense, là, de Pierre Desjardins, là...

13 Q. **[920]** Pierre Desjardins est en poste. Puis qui a
14 été le prédécesseur de Pierre Desjardins?

15 R. Qui a... je ne saurais pas vous répondre. Ça fait
16 longtemps...

17 Q. **[921]** Ça fait longtemps qu'il est là.

18 R. Ça fait pas mal longtemps.

19 Q. **[922]** Mais, dans le temps, là, est-ce que ça
20 fait... c'est, minimalement, depuis deux mille neuf
21 (2009), là. Si vous avez été chercher... si vous
22 l'avez envoyé au bureau de maître Lambert c'est
23 minimalement depuis deux mille neuf (2009).

24 R. Ah! bien, beaucoup, beaucoup avant ça, là. Ça fait
25 longtemps que Pierre Lambert est... excusez, on

1 parle de Pierre Desjardins, là...

2 Q. **[923]** Oui, mais je parle de maître Lambert. Maître
3 Lambert, il n'avait aucune fonction avant deux
4 mille neuf (2009)?

5 R. Excusez-moi. Excusez-moi, là, moi, j'avais dans la
6 tête Pierre... les deux Pierre, là.

7 Q. **[924]** Vous avez de la misère avec les dates, là.
8 C'est, minimalement, depuis deux mille neuf (2009).
9 Moi, je vous suggère que maître Lambert a dit que
10 le dernier paiement qu'il a fait, pour une personne
11 que vous avez envoyée, c'est octobre deux mille
12 douze (2012). Et lui est capable de le situer avec
13 un repère dans le temps, juste avant les frappes de
14 l'UPAC.

15 R. Bon. Je vais le croire... la dernière personne que
16 j'ai envoyée chez Pierre Lambert c'est Pierre
17 Desjardins. Ça fait que là...

18 Q. **[925]** Et ça, là, si je fais le calcul vite, là, ça
19 fait moins de neuf mois?

20 R. Bien, ça se peut. Ça...

21 Q. **[926]** C'est une bonne possibilité.

22 R. C'est sûr, une bonne possibilité, ça... il faudrait
23 que je demande à Pierre Desjardins pour avoir la...

24 Q. **[927]** De deux mille neuf (2009) à deux mille douze
25 (2012), maître Lambert dit... il fait un calcul,

1 là, pas tout à fait exact, mais il fait un calcul
2 suite à une question, je pense, qui a été posée par
3 les commissaires, par rapport à maître Bertrand
4 puis par rapport à vous. O.K.? Les fréquences de
5 remises d'argent. Et ce qu'il va dire aux
6 commissaires c'est que deux tiers du temps il
7 remettait l'argent à maître Bertrand mais toujours
8 en validant avec vous. Et l'autre tiers...

9 R. (Inaudible).

10 Q. **[928]** Et l'autre tiers c'est soit par vous...

11 R. Bien...

12 Q. **[929]** Laissez-moi finir. Je l'ai dit ce matin,
13 c'est un échange. Question, réponse. Je vais vous
14 laisser répondre. Et l'autre tiers c'est vous
15 personnellement, où lui qualifiait de
16 commissionnaire. Est-ce que maître... voyons!
17 maître Lambert était dans le champ gauche quand il
18 dit ça?

19 R. Non, c'est les quatre fois, que je vous ai dit.

20 Q. **[930]** Il y a eu au-dessus de deux millions (2 M),
21 il a ramené sept cent mille (700 000)... aux
22 alentours de...

23 R. Sept cent vingt mille (720 000).

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Sept cent vingt et un mille (721 000).

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[931]** Sept cent vingt et un mille (721 000) à la
3 Commission. Et vous dites que, vous, vous êtes allé
4 le voir quatre fois?

5 R. Oui.

6 Q. **[932]** Puis c'est tout?

7 R. C'est tout.

8 Q. **[933]** Puis vous avez envoyé des commissaires quatre
9 fois?

10 R. Non, non, pas quatre fois. Incluant les
11 commissaires.

12 Q. **[934]** Incluant les... Et, vous, vous êtes allé,
13 personnellement, deux fois...

14 R. Deux fois.

15 Q. **[935]** ... en raison de la gêne mal placée de maître
16 Bertrand?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[936]** C'est exact?

19 R. Hum.

20 Q. **[937]** Parfait. Et maître Lambert c'est la même
21 chose... la même chose pour maître Bertrand, maître
22 Lambert dit que vous êtes la personne de référence
23 et qu'il n'y a pas de transfert d'argent sans votre
24 approbation. Est-ce que ça vous déniez...

25 R. Je dénie ça, mais totalement.

1 Q. **[938]** Vous déniez ça totalement. O.K.

2 R. Totalement.

3 Q. **[939]** Et je ne veux pas que vous vous mettiez à la
4 place de maître Lambert ou de maître Bertrand, mais
5 je cherche... honnêtement, aidez-moi, je cherche
6 leur motivation profonde à tenter de vous nuire?

7 R. Moi aussi je la cherche.

8 Q. **[940]** Vous n'avez pas de réponse...

9 R. Aucune réponse.

10 Q. **[941]** ... devant ce...

11 R. Écoutez, moi, je suis tombé en bas de ma chaise
12 quand j'ai entendu les chiffres de maître Lambert.
13 Mais c'était précédé par les chiffres de... Comment
14 on l'appelle? Monsieur Desbois.

15 Q. **[942]** Et juste en terminant. Quand est-ce que la
16 dernière fois que vous avez parlé au maire
17 Vaillancourt?

18 R. On parle en termes d'années, là.

19 Q. **[943]** En termes d'années?

20 R. Ah! oui.

21 Q. **[944]** Combien d'années?

22 R. La dernière fois... Écoutez, dans un an, je ne lui
23 parlais pas trois fois.

24 Q. **[945]** O.K.

25 R. Il va falloir... Je suis toujours soupçonné.

1 Q. [946] Non, ce n'est pas un soupçon. Je pose une
2 question. Elle est claire.

3 R. Je sais qu'elle est claire.

4 Q. [947] C'est quand la dernière fois que vous avez
5 parlé au maire Vaillancourt?

6 R. Ça fait tellement longtemps que je ne m'en rappelle
7 pas.

8 Q. [948] O.K. Mais ce n'est pas une réponse. Est-ce
9 que je peux vous aider?

10 R. Oui, essayez de m'aider.

11 Q. [949] Ça peut faire deux mois, six mois, une année,
12 deux ans?

13 R. Au moins une année. On est en juillet...

14 Q. [950] Là, on est en juin deux mille treize (2013).

15 R. Juin. Moi, là, au meilleur de ma mémoire, la
16 dernière fois que j'ai vu le maire Vaillancourt, si
17 je ne me trompe pas, là, ce serait au cocktail de
18 juin deux mille douze (2012) au Château Royal.
19 Si... Vous savez...

20 Q. [951] Est-ce que vous avez parlé au maire
21 Vaillancourt?

22 R. Bien, vous savez, là, notre idée de cocktail que je
23 vous ai dit, là, c'est parmi six cents (600)
24 personnes.

25 Q. [952] Est-ce que vous vous êtes occupé cette

1 journée-là de gérer le trafic, comme vous dites...

2 R. Non.

3 Q. **[953]** ... que vous faisiez la plupart du temps?

4 R. Moins. C'est parce que d'habitude, c'était toujours
5 au Sheraton. Et puis ça se prêtait en entonnoir. Et
6 puis au Château Royal, ça se prêtait mal, ça se
7 prêtait mal au...

8 Q. **[954]** Est-ce que vous lui avez parlé par personne
9 interposée?

10 R. Non.

11 Q. **[955]** Depuis ce temps-là?

12 R. Non.

13 Q. **[956]** Est-ce que vous avez parlé...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[957]** Cette fois-là, vous lui avez parlé?

16 R. Oui. Mais regardez, là, il est dans le hall
17 d'entrée, il y a peut-être cinq cents (500)
18 personnes, puis... Si je lui ai dit trois mots...
19 Ah! Une fois. Attendez!

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[958]** O.K. Une fois.

22 R. Une fois, je lui ai... je lui avais fait mention...
23 c'est-tu par téléphone ou... qu'il avait hérité...
24 c'est parce que vous savez, le Chevalier dont on
25 parlait tout à l'heure, là, que...

1 Q. **[959]** L'avocat Chevalier qui est décédé?

2 R. Qui est décédé. Il m'avait laissé... il avait
3 laissé au maire, à Marc Lalonde, à toute une série,
4 il avait des peintures. J'ai... Attendez! C'est-tu
5 avant?

6 Q. **[960]** Chevalier, vous situez son décès en deux
7 mille dix (2010).

8 R. En deux mille dix (2010).

9 Q. **[961]** C'est une question. Je vous ai posée cette
10 question-là.

11 R. O.K. Non. Parce que j'avais peur d'avoir parlé,
12 d'avoir dit au maire que Chevalier lui avait légué
13 une peinture. Non. C'est mon erreur.

14 Q. **[962]** C'est votre erreur. Parfait.

15 R. J'essaie de trouver.

16 Q. **[963]** Question de madame Charbonneau.

17 R. Oui.

18 Q. **[964]** De quoi vous avez parlé lors du cocktail de
19 juin l'année passée avec le maire?

20 R. Il n'y a pas eu de conversation, d'après moi, là,
21 de... Comment je dirais, là? Parler de la pluie, du
22 beau temps, de je ne sais pas quoi, là. Je ne peux
23 pas me rappeler.

24 Q. **[965]** Parfait. Deuxième question. Est-ce que vous
25 lui avez fait passer des messages par personne

1 interposée?

2 R. Non, pas que je me rappelle.

3 Q. **[966]** Pas que vous vous rappeliez. Alors, quand on
4 parle de Pierre Lafleur, quand on parle de monsieur
5 Desjardins...

6 R. Oui.

7 Q. **[967]** ... ces gens-là, lorsqu'il y a eu les frappes
8 de l'UPAC, vous avez parlé à ces gens-là?

9 R. Je ne crois pas avoir parlé. Ça se peut, là, mais
10 il me semble que c'est Jean Bertrand qui parlait à
11 Pierre Lafleur, puis qui me donnait les nouvelles.

12 Q. **[968]** O.K.

13 R. Au meilleur de ma connaissance.

14 Q. **[969]** Puis il est exact de dire que vous avez... en
15 tout cas, si vous n'avez pas parlé personnellement
16 soit à monsieur Desjardins ou à monsieur Lafleur,
17 vous avez passé le message à maître Bertrand...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[970]** ... de dire à ces gens-là...

20 R. Oui.

21 Q. **[971]** ... comment le maire devrait se gouverner
22 dans la tempête?

23 R. Oui.

24 Q. **[972]** C'est exact?

25 R. Oui, ça, exact.

1 Q. [973] Ça, c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. [974] Hormis ça, est-ce qu'il y a d'autres
4 discussions?

5 R. Je n'en vois pas. Je n'en vois pas.

6 Q. [975] Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions
7 avant ça lorsque vous avez décidé de ralentir vos
8 activités en tant que courroie de transmission avec
9 le maire?

10 R. Non.

11 Q. [976] Jamais?

12 R. Je ne me rappelle pas. Je vous dis, dans un an, par
13 année, je pouvais parler deux fois au maire, puis
14 dans des occasions.

15 Q. [977] Quand maître Bertrand est tombé malade...

16 R. Oui.

17 Q. [978] ... quand il a fait son « burn-out », est-ce
18 que vous avez eu des discussions avec le maire pour
19 pouvoir savoir qui va remplacer, du moins
20 temporairement, maître Bertrand?

21 R. Non, jamais.

22 Q. [979] Jamais?

23 R. Jamais. Jamais.

24 Q. [980] Est-ce qu'il y a eu des discussions avec
25 qui que ce soit au PRO des Lavallois pour dire:

1 « Bien, on s'inquiète pour maître Bertrand puis il
2 s'occupe de gros sous puis il s'occupe de la caisse
3 occulte » ?

4 R. Non, moi, là, non.

5 Q. [981] Jamais?

6 R. Jamais.

7 Q. [982] Ça ne vous inquiétait pas, ça, de voir, un,
8 votre ami, mais quelqu'un qui avait des
9 responsabilités comme ça d'être... il a été malade,
10 hein? Vraiment, vous l'avez vu, il a maigri
11 beaucoup.

12 R. Il avait maigri, là, c'est du temps des fameux,
13 comment...

14 Q. [983] Recherche et secrétariat.

15 R. Recherche et secrétariat, c'est là.

16 Q. [984] Le fameux scandale.

17 R. Scandale.

18 Q. [985] Quand vous lui dites que son dossier avait
19 été tellement mal géré.

20 R. Mal géré, c'est ça.

21 Q. [986] Par les médias?

22 R. Pardon?

23 Q. [987] Par les médias?

24 R. Non, par l'hôtel de ville.

25 Q. [988] Par l'hôtel de ville.

1 R. Les communicateurs.

2 Q. [989] O.K.

3 R. Ils supportent...

4 Q. [990] C'est ça que vous...

5 R. Il supportait tout.

6 Q. [991] Vous dites...

7 R. Je me serais attendu à ce que le pouvoir politique
8 l'appuie plus qu'il a été appuyé puis c'est ça qui
9 lui faisait le plus de peine, disons.

10 Q. [992] Ça l'a rendu malade?

11 R. Oui, oui.

12 Q. [993] Et c'est sur votre insistance qu'il est
13 demeuré quand même en poste?

14 R. Oui, je lui suggérais de laisser passer la tempête.

15 Q. [994] Malgré que ça l'avait affecté beaucoup,
16 beaucoup.

17 R. Oui, on revient à la discussion d'hier, là, c'est
18 oui.

19 Q. [995] Parfait. Parfait. C'est oui. Je n'ai pas
20 d'autres questions, Madame.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. [996] Pourquoi monsieur Desjardins de National vous
23 contacte, vous, pour avoir un paiement à travers
24 monsieur Lambert?

25 R. Parce que, je présume, parce que d'habitude,

1 c'était toujours Jean Bertrand qui faisait ces
2 paiements-là, je présume que Jean Bertrand n'avait
3 pas l'argent.

4 Q. **[997]** Donc, c'est Jean Bertrand qui aurait suggéré
5 à monsieur Desjardins de vous appeler, vous?

6 R. De m'appeler, oui.

7 Q. **[998]** Parce qu'il y avait une caisse occulte à côté
8 pour être payé avec cette caisse-là.

9 R. Oui, oui, c'était... il était payé, Pierre...
10 Pierre! j'allais dire Pierre Lambert. Pierre
11 Desjardins était payé, toujours par la caisse
12 occulte.

13 Q. **[999]** Toujours par la caisse occulte?

14 R. Toujours.

15 Q. **[1000]** Donc... mais pourtant, monsieur Bertrand, on
16 est en deux mille douze (2012), peut-être pas en
17 octobre, mais on est en deux mille douze (2012),
18 pourquoi monsieur Bertrand ne parle pas directement
19 à monsieur Lambert pour Pierre Desjardins puis il
20 vous suggère de vous appeler vous, donc il vous
21 voit encore un peu actif dans ce genre de
22 transaction là, même en deux mille douze (2012).

23 R. Oui, oui, oui, il me demande des services comme ça.

24 Q. **[1001]** Donc, vous n'êtes pas vraiment décroché
25 parfaitement en deux mille six (2006), vous êtes

1 resté un peu présent dans cet... par la suite.

2 R. Oui, oui, oui, ça, je pense que je vous... hier, je
3 me suis fait mal comprendre quand je disais que
4 j'étais sorti de la politique puis que la politique
5 n'était pas sortie de moi, je ne l'ai jamais nié,
6 ça là.

7 Q. **[1002]** O.K. Quand vous aurez un peu de temps,
8 prenez le temps de regarder, sur Internet, votre
9 témoignage, parce que vous allez voir que dans les
10 derniers moments, dans les dernières heures, vous
11 avez contredit beaucoup de personnes différentes
12 sur bien des points, je me suis amusé à faire un
13 peu une synthèse de ça, là. Votre ami, Jean
14 Bertrand, parce que c'est encore votre ami, bon,
15 là, vous dites qu'il ment sur le surclassement du
16 billet du maire que vous avez peut-être payé, il
17 ment sur la question des prête-noms parce que vous,
18 vous étiez contre les prête-noms.

19 R. J'étais contre les prête-noms.

20 Q. **[1003]** C'est ça, mais lui, il dit que c'est à...

21 R. Mais je savais...

22 Q. **[1004]** Que ça venait un peu de votre suggestion.

23 R. Mais je savais qu'il en faisait quand même.

24 Q. **[1005]** C'est ça. Mais monsieur Bertrand nous a dit
25 que c'est en discutant avec vous qu'il a commencé à

1 faire des prête-noms. Vous, vous dites que vous
2 étiez contre ça.

3 R. Moi, Le Saux, deux échevins, je ne sais pas quoi,
4 là, en tous les cas! Non.

5 Q. **[1006]** Donc, c'est un mensonge de monsieur
6 Bertrand, selon vous? Selon vous.

7 R. Ou il farde la vérité ou...

8 Q. **[1007]** Sur le surplus qu'il vous remet, quand il
9 reçoit de l'argent, monsieur Bertrand, il prend une
10 somme qu'il se garde pour les prête-noms puis il
11 vous remet le reste, ça aussi, il ment, ça n'a
12 jamais fonctionné comme ça?

13 R. Non, moi là, c'est...

14 Q. **[1008]** Là, c'est le troisième mensonge de votre
15 ami.

16 R. Oui.

17 Q. **[1009]** Là, j'en fais un quatrième, le fait que vous
18 avez demandé, un jour, d'avoir dix mille dollars
19 (10 000\$) pour vous, en argent comptant...

20 R. Ça, là, c'est...

21 Q. **[1010]** C'est le cinquième mensonge de monsieur
22 Bertrand. Et là, en plus de ça, l'escalier, ce
23 n'est pas vous qui l'avez payé, même si monsieur
24 Bertrand nous dit que c'est vous qui l'avez payé.

25 R. Je pense que j'ai expliqué hier que monsieur,

1 comment est-ce qu'on l'appelle, Cloutier, a
2 répondu...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[1011]** Vous l'expliquiez ce matin, juste avant
5 la...

6 R. Ce matin, qu'il a eu un chèque puis qu'il y avait
7 une facture.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[1012]** Donc, c'est le sixième mensonge de votre ami
10 qui vous concerne. Si je change de personne, je
11 prends Marc Gendron.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1013]** Répondez, c'est le sixième mensonge?

14 R. Oui.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[1014]** Selon vous.

17 R. C'est le mensonge de qui?

18 Q. **[1015]** On parle... vous dites que monsieur Bertrand
19 ment, donc c'est le sixième mensonge de monsieur
20 Bertrand, selon vos propos. Là, je change pour Marc
21 Gendron, quelqu'un que vous ne connaissez pas
22 beaucoup et il a menti à l'effet qu'il vous a remis
23 deux cent mille dollars (200 000\$) qui venait de
24 monsieur Accurso, ça aussi, c'est un mensonge?

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[1016]** Bon, là, je prends Jean Roberge.

2 R. Oui.

3 Q. **[1017]** Qui dit vous avoir donné à deux occasions de
4 l'argent comptant à vous, entre deux mille deux
5 (2002) et deux mille sept (2007), années où vous
6 étiez justement celui qui ramassait l'argent des
7 ingénieurs.

8 R. Oui.

9 Q. **[1018]** Ce n'est jamais arrivé, selon vous, non
10 plus? Ça, c'est un mensonge aussi.

11 R. Je ne peux pas me rappeler, c'est impossible.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1019]** Donc, ce n'est pas un mensonge, vous ne vous
14 en rappelez pas?

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[1020]** Vous dites de même pas avoir connu Jean
17 Roberge.

18 R. Je ne connais pas Jean Roberge, ça, c'est...

19 Q. **[1021]** Mais donc, c'est encore un mensonge, selon
20 vous?

21 R. Admettons que je changerais pour dire, je ne peux
22 pas me rappeler de cet homme-là puis c'est
23 quasiment impossible, Monsieur le commissaire...

24 Q. **[1022]** Mais là, vous savez, c'est la troisième
25 personne différente qui ment à votre sujet, puis là

1 je suis rendu au huitième ou au neuvième mensonge.

2 On va en prendre un quatrième, Pierre Lambert.

3 R. Oui.

4 Q. **[1023]** Pierre Lambert, ce n'est pas vrai que vous
5 lui avez dit de prendre quarante mille dollars
6 (40 000 \$) et le donner à monsieur Bertrand.

7 R. Ce n'est pas vrai que c'est moi qui lui ai dit de
8 prendre cette job-là, ça, ça...

9 Q. **[1024]** Donc, c'est le quatrième menteur...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[1025]** ... et le dixième mensonge...

12 R. Oui.

13 Q. **[1026]** ... qui vous concerne. Après ça, d'avoir été
14 le dépositaire de l'argent qui venait des
15 entrepreneurs, ce n'est pas vrai que vous lui avez
16 demandé ça?

17 R. À Pierre Lambert? Bien non, c'est ça que je viens
18 de vous dire tout à l'heure.

19 Q. **[1027]** C'est ça. Non, non, mais quarante mille
20 dollars (40 000 \$) pour vous, ça, ce n'est pas vrai
21 non plus?

22 R. Quarante...

23 Q. **[1028]** Quarante mille dollars (40 000 \$) seulement
24 pour monsieur Bertrand, ça, ce n'est pas vrai non
25 plus. Vous n'avez jamais demandé à monsieur Lambert

1 de donner quarante mille dollars (40 000 \$) en
2 argent comptant à monsieur Bertrand?

3 R. Non, jamais.

4 Q. **[1029]** Jamais. Vous n'avez jamais demandé à
5 monsieur Lambert d'être le dépositaire de l'argent
6 qui venait des entrepreneurs.

7 R. Jamais.

8 Q. **[1030]** Jamais. Et puis, bien sûr, vous n'étiez pas
9 celui qui autorisait les paiements que devait faire
10 monsieur Lambert. Monsieur Lambert n'avait pas
11 besoin de votre permission avant...

12 R. Permission. Non, non, non.

13 Q. **[1031]** ... pour les quatre paiements. Et pour les
14 autres, vous n'étiez pas impliqué dans ça.

15 R. J'en ai autorisé... Oui, c'est ça.

16 Q. **[1032]** Pour quatre...

17 R. C'est ça.

18 Q. **[1033]** ... mais pour les autres, vous n'étiez pas
19 dedans...

20 R. Non.

21 Q. **[1034]** ... même si monsieur Lambert nous dit que
22 tous les paiements, il demandait votre accord
23 avant.

24 R. Ça...

25 Q. **[1035]** Donc, là je viens de vous énumérer onze (11)

1 mensonges...

2 R. Oui.

3 Q. **[1036]** ... de quatre personnes différentes.

4 R. Oui.

5 Q. **[1037]** Et je sais qu'il en reste, là, parce que
6 j'en ai manqué quelques-uns.

7 R. C'est...

8 Q. **[1038]** C'est pour ça que vous devriez peut-être
9 regarder votre témoignage un jour et regarder...

10 R. Je vais...

11 Q. **[1039]** ... combien de personnes différentes vous
12 dites que ce sont, eux, des menteurs et non pas
13 vous.

14 R. Écoutez...

15 Q. **[1040]** Et c'est des gens d'horizons différents, là.

16 R. Écoutez, de la façon dont j'étais placé, on me
17 place sur les épaules plein de choses. J'ai écouté
18 la Commission, puis je tombais en bas de ma chaise.

19 Ça a commencé avec Jean Roberge. J'écoute...

20 j'écoute la Commission, là, puis je ne peux pas
21 m'imaginer, Madame la Présidente, Monsieur le
22 Commissaire, je ne peux pas m'imaginer que Jean
23 Roberge, me rappeler, me... puis pas une fois, deux
24 fois.

25 Q. **[1041]** Vous devriez vous poser la question

1 « pourquoi tant de gens sont prêts à venir
2 mentir...

3 R. Oui. Oui, oui. Oui, oui.

4 Q. **[1042]** ... en public vous concernant ».

5 R. Oui, mais... vous savez...

6 Q. **[1043]** Selon vous.

7 R. Oui, oui. Ça se disculpe aussi, il y a des gens qui
8 veulent se disculper puis je suis probablement la
9 bonne personne pour...

10 (14:48:13)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1044]** C'est un vaste complot contre vous?

13 R. Je ne dirais pas un « complot », là, mais je suis
14 la bonne personne pour cacher certaines choses.

15 Q. **[1045]** Puis il n'y a personne qui vous en veut,
16 puis il n'y a aucun motif, il n'y a aucun mobile.

17 R. Que personne...

18 Q. **[1046]** Ils viennent juste mentir parce que c'est
19 plus commode de vous mettre ça sur les épaules à
20 vous.

21 R. C'est ça, c'est...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[1047]** Vous êtes commode, là.

24 R. J'étais...

25 Q. **[1048]** Vous êtes ce qu'on appelle un tapis de bain,

1 là, pour s'essuyer, là.

2 R. J'ai le dos large, j'ai compris...

3 Q. **[1049]** C'est ça.

4 R. ... que j'ai le dos large.

5 Q. **[1050]** O.K. Et ça ne serait pas plutôt, là,
6 quand... pour finir, ça ne serait pas plutôt la
7 fameuse rencontre entre vous et monsieur Jean
8 Bertrand et dire « regarde, ses paroles à Jean
9 Bertrand que vous avez dites, t'es pas obligé de
10 dire toute la vérité »?

11 R. Bien non, bien non.

12 Q. **[1051]** Ce n'est pas vrai, ça.

13 R. Je voulais...

14 Q. **[1052]** Ce n'est pas vrai, ça.

15 R. Écoutez, je ne dis pas que ce n'est pas vrai, là,
16 je vous dis que ça a été mal interprété. Je voulais
17 tout simplement, tout simplement, confirmer,
18 confirmer c'est... On avait... le cas de... le cas
19 de Marc Gendron est un beau cas.

20 Q. **[1053]** Oui. Ça, vous l'avez expliqué ce matin.

21 R. C'est un beau cas que je ne me rappelle pas.

22 Q. **[1054]** O.K. Alors, c'est une méprise de
23 maître Bertrand. Quand maître Bertrand vient vous
24 dire « regarde, on devrait peut-être arranger nos
25 témoignages », vous, ce que vous dites, c'est que

1 vous avez une explication à ça.

2 R. Maître Bertrand ne m'a jamais dit ça « on devrait
3 peut-être...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[1055]** Non, ce que vous avez dit, c'est que maître
6 Bertrand vous avait dit qu'il viendrait dire la
7 vérité...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[1056]** C'est ça.

10 R. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1057]** Vous avez dit aussi que vous saviez que
13 maître Bertrand viendrait dire la vérité. Maître
14 Bertrand a dit que vous lui avez dit que ce n'était
15 pas nécessaire de dire toute la vérité et vous
16 confirmez que vous lui avez dit ça.

17 R. Je confirme, je ne le sais pas...

18 Q. **[1058]** Vous venez de le dire, là.

19 R. Je ne le sais pas, là. Oui, oui. Ce que je veux
20 qu'on...

21 Q. **[1059]** Oui, vous le confirmez?

22 R. Ce que je veux confirmer, c'est que j'aurais aimé
23 qu'on s'assoit, maître Bertrand et moi, pour savoir
24 qu'est-ce que j'ai fait puis qu'est-ce qu'il a
25 fait.

1 Q. **[1060]** Ce n'est pas ça ma question. Ma question, et
2 vous venez de le confirmer, c'est ce que vous avez
3 dit tantôt, que, oui, vous lui aviez dit que ce
4 n'était pas nécessaire de dire toute la vérité.

5 R. Ça, je ne peux pas nier si... je ne suis pas
6 capable de vous répondre.

7 Q. **[1061]** Merci.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[1062]** Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que nous avons des contre-interrogatoires?

12 Est-ce que les... vous avez changé d'idée? Non.

13 O.K.

14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 Non, Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître...

18 Me DENIS HOULE :

19 Non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. Parfait. Merci.

22 R. Merci, Madame. Merci, Monsieur.

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, je vois...

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Crépeau.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... Maître Crépeau.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que vous voulez qu'on prenne une pause avant
11 de...

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Il est trois heures (15 h 00). Ce serait peut-être
14 mieux de la prendre ici et recommencer d'un trait
15 cet après-midi.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. C'est beau. Merci, Maître Gallant.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Maître Poulin, je pense, à une demande à faire.

23 Me PIERRE POULIN :

24 Bonjour.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître Poulin.

3 (15:25:54)

4 Me PIERRE POULIN :

5 Le Directeur des poursuites criminelles et pénales
6 a déposé une nouvelle requête en ordonnance
7 d'interdiction de publication différée du
8 témoignage de monsieur Claude Asselin, le prochain
9 témoin, avec les annexes R-1 et R-2. Je vais vous
10 demander, Madame la Présidente, les ordonnances
11 habituelles.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Alors, donc il y a donc... j'ordonne la
14 mise en scellé, sous scellé de la requête, de même
15 que l'interdit de publication de son contenu.

16 Me PIERRE POULIN :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maintenant, je profite de l'occasion pour vous dire
20 que la décision dans Mergl a été rendue. Vous avez
21 été mis au courant sans doute.

22 Me PIERRE POULIN :

23 Je sais, on m'a averti qu'elle sortait bientôt.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me PIERRE POULIN :

2 Alors, je vais me la procurer immédiatement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me PIERRE POULIN :

6 Merci.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Veuillez vous lever, s'il vous plaît.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18e) jour
2 du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 CLAUDE ASSELIN,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1063]** Merci. Alors, bonjour, Monsieur Asselin.

12 Oui.

13 Me GÉRALD SOULIÈRES :

14 Madame Charbonneau, Monsieur Lachance, bonjour.

15 Gérald Soulières pour monsieur Asselin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bienvenue parmi nous, Maître Soulières.

18 Me GÉRALD SOULIÈRES :

19 Merci.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[1064]** Alors, Monsieur Asselin, bon après-midi.

22 Avant de commencer votre témoignage à proprement

23 dit, j'aimerais faire une courte présentation de

24 votre historique personnel et professionnel. Peut-

25 être nous dire vos études et votre premier diplôme

1 universitaire date de?

2 R. D'accord. Alors, donc je suis gradué de l'École
3 polytechnique de l'Université de Montréal en mil
4 neuf cent soixante-six (1966), donc avec un bac en
5 science appliquée et un diplôme d'ingénieur civil.
6 En mil neuf cent soixante-huit (1968), j'ai terminé
7 une maîtrise, un MA, maîtrise en urbanisme et en
8 aménagement du territoire. Et en mil neuf cent
9 soixante-neuf (1969), premier emploi, j'ai été
10 engagé comme urbaniste stagiaire à la Ville de
11 Laval, au service d'urbanisme.

12 Q. **[1065]** Alors, je comprends que, ça, ça va commencer
13 une longue carrière de trente-huit (38) ans à la
14 Ville de Laval.

15 R. Exact, trente-huit (38) ans à Ville de Laval.

16 Q. **[1066]** Alors, on va peut-être juste passer les
17 grands chapeaux que vous y avez portés.

18 R. J'y vais rapidement. En mil neuf cent soixante-neuf
19 (1969), j'ai été donné chef de la division de la
20 recherche urbaine, toujours au service d'urbanisme
21 de Laval. En soixante-dix (70), assistant directeur
22 du même service d'urbanisme. De soixante-douze (72)
23 à soixante-dix-sept (77), j'ai été directeur du
24 service d'urbanisme de Laval. De soixante-dix-huit
25 (78) à quatre-vingt-trois (83), j'ai été assistant

1 directeur général, service administratif et
2 financier à Ville de Laval. De mil neuf cent
3 quatre-vingt-trois (1983) à mil neuf cent quatre-
4 vingt-huit (1988), j'ai été nommé adjoint au
5 directeur général, toujours à Ville de Laval. Et de
6 quatre-vingt... à partir de mil neuf cent quatre-
7 vingt-huit (1988), j'ai été nommé directeur général
8 de Ville de Laval et j'ai quitté dix-huit (18) ans
9 plus tard. En deux mille six (2006), enfin à la fin
10 de deux mille cinq (2005) et deux mille six (2006),
11 et au courant de cette période-là, en l'an deux
12 mille (2000) notamment, j'ai siégé sur les comités
13 avec monsieur Louis Bernard pour confection et la
14 mise sur pied de la CMM, la Communauté
15 métropolitaine de Montréal.

16 Q. **[1067]** On va peut-être... Oui. Et vous nous avez
17 amené jusqu'en deux mille six (2006).

18 R. Oui.

19 Q. **[1068]** On va peut-être juste faire rapidement ce
20 que vous avez fait depuis deux mille six (2006).
21 Vous avez quitté la Ville de Laval, vous souvenez-
22 vous à quel moment? Quel mois?

23 R. Au début de deux mille six (2006) et, en mars deux
24 mille six (2006), j'ai été engagé chez Dessau, la
25 firme de génie-conseil Dessau qui était également

1 génie-conseil et urbanisme. Donc, je travaillais
2 comme président du conseil de la firme Plania qui
3 est la firme d'urbanisme de chez Dessau. Et en même
4 temps, vice-président de Dessau, entre autres là,
5 il y avait une vingtaine de vice-président.

6 Q. [1069] O.K. Et Plania, c'est la division
7 d'urbanisme de chez Dessau.

8 R. Exact.

9 Q. [1070] Et vous n'y êtes plus si je comprends bien?

10 R. Pardon?

11 Q. [1071] Vous n'y êtes plus chez Plania ni chez
12 Dessau.

13 R. Ah! Je n'y suis plus depuis mars deux mille treize
14 (2013), récemment.

15 Q. [1072] O.K. C'est votre retraite complète...

16 R. Exact.

17 Q. [1073] ... de vos activités professionnelles.

18 R. Oui.

19 Q. [1074] Alors on va revenir rapidement, maintenant,
20 un peu plus à point dans votre démarche en tant que
21 directeur général. Vous avez été nommé directeur
22 général. Qui était le maire au moment où vous avez
23 été nommé directeur général?

24 R. Le maire était Claude Ulysse Lefebvre.

25 Q. [1075] En mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988)?

1 R. En mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988).

2 Q. **[1076]** Et, d'une façon générale, parce qu'on s'en
3 occupe un peu moins, mais vos relations avec
4 monsieur le maire Lefebvre ont été bonnes?

5 R. Oui.

6 Q. **[1077]** O.K.

7 R. Oui.

8 Q. **[1078]** Et monsieur le maire Lefebvre a quitté pour
9 des raisons, essentiellement, de santé, si je ne me
10 trompe pas?

11 R. C'est exact. Il a eu plusieurs pontages. Il a
12 quitté en quatre-vingt-huit (88). En quatre-vingt-
13 neuf (89), pardon.

14 Q. **[1079]** Quatre-vingt-neuf (89)?

15 R. Il n'était pas là pour les élections, qui étaient
16 en quatre-vingt-neuf (89). Il a dû subir des
17 pontages coronariens, donc il a quitté.

18 Q. **[1080]** Et est-ce qu'il est exact de dire aussi que
19 monsieur Lefebvre, monsieur le maire Lefebvre n'a
20 pas terminé son mandat en tant que tel?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[1081]** Il y a eu un maire qui a été nommé par
23 intérim à sa place.

24 R. Oui.

25 Q. **[1082]** Est-ce qu'on vous a approché pour ce poste-

1 là?

2 R. Oui.

3 Q. **[1083]** Qui vous a approché?

4 R. Monsieur Lefebvre.

5 Q. **[1084]** Monsieur Lefebvre. Comment vous a-t-il
6 présenté ça?

7 R. Il m'a demandé, une journée, d'aller dans son
8 bureau et de m'asseoir dans sa chaise de maire, et
9 lui s'est assis dans la chaise en face, qui était
10 la chaise de l'assistant... du directeur général à
11 l'occasion, et il m'a dit, « Bon, oui, ça te sied
12 très bien. J'ai décidé, bon, je dois aller me faire
13 opérer, tout ça, je vais être absent, et je ne
14 reviendrai pas comme maire. J'aimerais que tu sois
15 maire. Ah, j'ai dit, non, bien, écoute, moi, ce
16 n'est pas du tout dans mes objectifs de vie et de
17 carrière, puis ce n'est pas une chose qui
18 m'intéresse. Ah, il m'a dit, bien, penses-y. Tu
19 verras. Peut-être que tu peux changer d'idée. »
20 Bon. Et ça a duré un certain temps, jusqu'à tant
21 que j'annonce à tout le monde, parce que les gens
22 commençaient à parler de ça, que ça ne
23 m'intéressait pas, je ne voulais pas être maire.

24 Q. **[1085]** O.K.

25 R. Puis je suis resté directeur général.

1 Q. **[1086]** Alors, mais ça a duré un certain temps,
2 cette période-là où on vous a...

3 R. Ah, peut-être quelques semaines.

4 Q. **[1087]** Quelques semaines où on vous en a parlé.

5 R. Oui. Oui.

6 Q. **[1088]** De différentes sources. Et ça ne vous
7 intéressait pas.

8 R. Non.

9 Q. **[1089]** Et suite, après, suite à votre refus, qui a
10 occupé le poste par intérim comme maire, en mil
11 neuf cent quatre-vingt-neuf (1989)?

12 R. Monsieur Gilles Vaillancourt.

13 Q. **[1090]** Monsieur Vaillancourt, à ce moment-là, était
14 déjà au comité exécutif?

15 R. Monsieur Vaillancourt, à partir de mil neuf cent
16 quatre-vingt-un (1981)... Monsieur Lefebvre a été
17 élu en quatre-vingt-un (81) avec son équipe.
18 Monsieur Vaillancourt était dans l'opposition. Et
19 au cours des années, il y a eu une dispute entre
20 les membres du PRO. Et monsieur Vaillancourt est
21 devenu membre du PRO à ce moment-là. Et membre du
22 comité exécutif. Vice-président du comité exécutif,
23 si je me souviens bien, du PRO, et il a donc pris
24 l'intérim lorsque monsieur Lefebvre s'est absenté
25 pour fins d'opération.

1 Q. **[1091]** Et aux élections suivantes, qui sont en?

2 R. Quatre-vingt-neuf (89).

3 Q. **[1092]** Neuf?

4 R. Il a été élu maire.

5 Q. **[1093]** Élu maire à ce moment-là.

6 R. Oui. Monsieur Vaillancourt.

7 Q. **[1094]** Et je comprends que vous allez être son seul
8 directeur général jusqu'à votre départ en deux
9 mille six (2006).

10 R. Oui. C'est exact.

11 Q. **[1095]** O.K. On va sauter la première partie,
12 évidemment, de ce mandat-là, pour quatre-vingt-...
13 jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996),
14 quatre-vingt-dix-sept (97), et on va y arriver, à
15 ce moment-là. Dites-nous donc, en mil neuf cent
16 quatre-vingt-dix-sept (1997), quelle était votre...
17 l'opinion que vous aviez? Est-ce qu'il y avait, à
18 votre connaissance, collusion à Laval dans des
19 contrats publics?

20 R. J'avais entendu parler, enfin c'était une chose qui
21 était connue, dont les gens parlaient, soit des
22 rumeurs de corridors ou des discussions que les
23 gens avaient eues, il y avait eu aussi, plusieurs
24 fois, des enquêtes à Laval, et il en était resté
25 des doutes sur plusieurs choses au niveau des

1 contrats et de la collusion, ou... Donc, c'était
2 chose connue.

3 Q. **[1096]** Chose connue.

4 R. Oui.

5 Q. **[1097]** Du public en général, des gens qui suivaient
6 l'actualité à l'hôtel de ville?

7 R. Non, je ne dirais pas du public en général.

8 Quoiqu'il y avait eu des articles de journaux pas
9 mal, mais jamais très, très spécifiques sur ça.

10 Mais c'était connu des gens qui travaillaient à
11 Ville de Laval. Je parle des gens, des employés de
12 la Ville, là.

13 Q. **[1098]** Et quand vous avez parlé, il y avait eu des
14 enquêtes, pouvez-vous nous dire, vous, en tant que
15 directeur général, à votre connaissance, il y
16 avait... On se ramène maintenant en mil neuf cent
17 quatre-vingt-dix-sept (1997). Il y avait eu combien
18 d'enquêtes de faites, à ce moment-là, sur
19 l'administration?

20 R. Bon. Le nombre exact... Il y en a eu plusieurs
21 enquêtes, mais je n'étais pas tout le temps
22 directeur général. Donc, je dis pendant qu'il y a
23 eu ces enquêtes-là, je n'étais pas toujours en
24 poste comme directeur général, mais je me souviens
25 d'une enquête, de celle de monsieur Martin, de

1 l'enquête de monsieur Brabant, mais c'était
2 beaucoup avant celles-là.

3 Q. **[1099]** O.K.

4 R. Enquête du ministère des Affaires municipales
5 aussi, déjà.

6 Q. **[1100]** Qui était peut-être une des plus récentes,
7 là, avant mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
8 (1997)?

9 R. Je crois que oui.

10 Q. **[1101]** Et de ces enquêtes-là, à ce moment-là, est-
11 ce que... quant à vous, est-ce qu'il en est
12 ressorti des traces évidentes de collusion dans
13 l'administration... dans la gestion de
14 l'administration des contrats publics à Laval?

15 R. Il n'y a pas eu de geste de posé à ce sujet-là. Il
16 y a eu des choses, des rumeurs, des choses qui ont
17 été dites mais il n'y a pas eu de geste posé. Il y
18 a eu des corrections de faites pour différentes
19 choses, dont les baux, les approches de... soit
20 pour vente de terrains ou il y a eu différents
21 sujets qui ont amené des correctifs. Mais pas...
22 pas sur la question de collusion, là, je ne crois
23 pas.

24 Q. **[1102]** On va regarder maintenant, peut-être d'une
25 façon un peu plus générale, votre rôle de directeur

1 général. Quel est le rôle du directeur général à
2 Ville de Laval, pendant la période où vous y avez
3 été, puis là on va regarder quatre-vingt-dix-sept
4 (97) à deux mille six (2006)?

5 R. La Ville de Laval a, comme toutes les
6 Municipalités, un conseil, de ce conseil il y a un
7 comité exécutif qui est formé du maire et de quatre
8 autres membres. Le maire est à la fois membre du
9 comité exécutif et président du comité exécutif. Et
10 le comité exécutif, à Laval, c'est l'organe
11 principal de la gestion complète de la Ville. En ce
12 sens que lorsqu'il y a un... contrairement, peut-
13 être, à Montréal, là. Lorsqu'il y a un règlement
14 d'emprunt qui est adopté, les crédits sont mis
15 entièrement à la disponibilité du comité exécutif
16 pour qu'ils soient utilisés aux fins pour
17 lesquelles ils ont été votés par le conseil. Donc,
18 c'est le comité exécutif qui octroie les contrats,
19 qui autorise toutes les dépenses au complet.

20 Q. **[1103]** Est-ce qu'on peut dire que tous les actes de
21 l'administration, à Laval, passent par le comité
22 exécutif?

23 R. Enfin, pas mal tous les actes d'importance, peut-
24 être pas les actes de gestion courante à
25 l'intérieur des services. Mais les actes

1 importants, oui, les dépenses et tout ça. Exemple,
2 à Laval, il n'y a pas de règlement... enfin, il n'y
3 en avait pas, je ne sais pas s'il y en a
4 maintenant, moi, je suis parti en deux mille six
5 (2006), là.

6 Q. **[1104]** Oui.

7 R. Ça fait quand même sept ans presque.

8 Q. **[1105]** De délégation de...

9 R. Il n'y a pas de règlement de délégation de pouvoir,
10 c'est-à-dire qu'il n'y a personne qui a le droit de
11 dépenser, à Laval, sauf sur autorisation... enfin,
12 c'est le comité exécutif qui autorise les dépenses
13 par résolutions.

14 Q. **[1106]** Vous n'aviez même pas, à titre de directeur
15 général, le...

16 R. Non.

17 Q. **[1107]** ... pouvoir d'engager quelque somme que ce
18 soit pour faire une dépense urgente?

19 R. Non.

20 Q. **[1108]** Et, ça, d'après vous, c'est une
21 particularité à Ville de Laval?

22 R. Oui. En revanche, le comité exécutif était très,
23 très disponible, très présent. Il le fallait pour
24 que la Ville fonctionne bien, donc il était... il
25 siégeait, à une certaine époque, deux jours par

1 semaine. Après ça a été un jour par semaine, le
2 mercredi. Plus, au besoin, un huis clos si c'était
3 nécessaire, une autre demi-journée.

4 Q. **[1109]** Et qui était... vous, à titre de directeur
5 général, qui était votre patron?

6 R. Le maire. Monsieur le maire Gilles Vaillancourt.

7 Q. **[1110]** Lui, personnellement, ou le comité exécutif?

8 R. Le directeur général relève... évidemment, est
9 nommé par le conseil de la Ville.

10 Q. **[1111]** Oui.

11 R. Mais le patron de... c'est le maire qui est le
12 patron de la Ville, donc du conseil et, forcément,
13 du directeur général. Je relevais du maire de la
14 Ville.

15 Q. **[1112]** Et je vous avais posé la question, je vais
16 vous la reprendre autrement. Est-ce qu'il y a une
17 différence, à Ville de Laval, entre le maire Gilles
18 Vaillancourt et le comité exécutif? Est-ce que
19 c'est blanc bonnet, bonnet blanc?

20 R. Une différence? Enfin, à Laval, vous me posez une
21 question peut-être (inaudible). Ce que j'ai vécu...

22 Q. **[1113]** Oui, ce que vous avez vécu.

23 R. ... à Laval, le maire c'est le chef incontesté de
24 l'administration. Le comité exécutif est là, il y a
25 des discussions mais les décisions sont prises par

1 résolutions mais le maire c'est un homme très
2 influent, là, ce n'est pas... C'est peut-être
3 pareil dans d'autres Villes, je n'ai pas connu
4 d'autres Municipalités. Mais le maire de Laval
5 était très, très présent et très...

6 Q. **[1114]** Omniprésent, omnipuissant?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[1115]** À votre connaissance, pendant les... pendant
9 toutes les années où vous avez été là, directeur
10 général de monsieur Vaillancourt, avez-vous déjà vu
11 une idée de monsieur Vaillancourt, qu'il proposait
12 au comité exécutif, être battue?

13 R. Non. Bien, je ne peux pas me souvenir de tout ce
14 qui s'est discuté au comité exécutif, là, mais,
15 non, le maire prenait le leadership des dossiers et
16 des discussions. D'ailleurs, c'est un homme très
17 compétent, qui connaissait beaucoup les affaires
18 municipales, ce n'était pas... il connaissait
19 beaucoup le domaine.

20 Q. **[1116]** Est-ce qu'on peut dire même qu'il faisait de
21 la microgestion, il connaissait très bien tous les
22 dossiers...

23 R. De la microgestion. Au niveau des dossiers, il
24 connaissait les dossiers très, très bien, oui. Mais
25 pas de microgestion, pas dans les services

1 techniques de la Ville.

2 Q. **[1117]** O.K. Quant aux différents types de dépenses
3 qui étaient autorisées au comité exécutif. On va
4 s'en tenir particulièrement à la nature des
5 contrats publics, soit des travaux faits par des
6 entreprises de construction ou encore par des
7 firmes spécialisées de professionnels,
8 particulièrement chez les ingénieurs. Est-ce que
9 tous ces contrats-là, qui étaient accordés par
10 Ville de Laval, devaient être autorisés par une
11 communication du comité exécutif?

12 R. Oui, à cent pour cent.

13 Q. **[1118]** À cent pour cent?

14 R. Oui.

15 Q. **[1119]** Et est-ce que c'était un processus qui se
16 faisait tout d'un bloc en une seule fois? Si on
17 prend un contrat. Alors, on va prendre, on va
18 imaginer que les services des travaux publics ou de
19 l'ingénierie veulent faire faire des réparations,
20 changer des tuyaux d'aqueduc ou d'égout dans une
21 rue, est-ce que ce dossier-là arrive une seule fois
22 au comité exécutif et tout est autorisé d'un coup?

23 R. Ah non, pas du tout.

24 Q. **[1120]** Ou si ça vient par différentes étapes?

25 R. Ça vient plusieurs fois au comité exécutif. Je vous

1 donne un exemple. À l'intérieur du programme
2 triennal d'immobilisation, que je pourrai expliquer
3 tantôt si c'est nécessaire, à l'intérieur de ce
4 programme, il y a une liste de tous les projets qui
5 vont se faire pour l'année qui suit, l'année après
6 et l'autre, la troisième année. Et dans cette liste
7 de projets, on en prend un en particulier mettons.
8 Alors, là, il y a une firme de génie-conseil qui a
9 le mandat de préparer des plans, des estimations
10 préliminaires et... des plans, des estimations
11 préliminaires. Ils font ensuite la surveillance.

12 Et la firme de génie-conseil soumet ses
13 plans au Service de l'ingénierie. Le Service de
14 l'ingénierie prépare une communication qu'il
15 transmet au comité exécutif qui accepte
16 l'estimation, les plans et les cédules pour
17 règlement. Ensuite, le Service des finances,
18 Service du greffe prépare le règlement d'emprunt
19 qui est soumis au conseil pour adoption.

20 Une fois que ce règlement... Et ça passe
21 également une autre fois par le comité exécutif
22 pour être autorisé, pour être recommandé au
23 conseil. Et le conseil, une fois que le règlement
24 est approuvé, qu'il entre en vigueur, qu'il a été
25 publié selon la loi, les crédits sont mis à la

1 disponibilité du comité exécutif qui peut procéder.
2 Donc, le comité exécutif va faire une demande. Ça
3 prend une résolution pour faire une demande, un
4 appel d'offres pour les travaux.

5 Et une fois que cet appel d'offres des
6 travaux, bon, lorsque cette résolution est adoptée,
7 on y retrouve évidemment le descriptif du projet,
8 la date d'ouverture des soumissions et la
9 publication dans les journaux. Il faut que ce soit
10 publié évidemment dans la journaux.

11 Q. **[1121]** Alors, généralement, ça peut prendre combien
12 de temps à partir du moment où le comité exécutif a
13 donné cette autorisation-là, alors il a les crédits
14 à sa disposition pour lancer l'appel d'offres,
15 faire l'ouverture des soumissions et accorder des
16 contrats? Est-ce qu'on peut parler d'une période,
17 une moyenne?

18 R. On peut parler quinze (15) jours, trois semaines.

19 Q. **[1122]** C'est assez rapide?

20 R. Oui.

21 Q. **[1123]** On essaie de faire le portrait de Ville de
22 Laval en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
23 (1997). La Ville pouvait accorder pour environ quel
24 montant en contrats publics en mil neuf cent
25 quatre-vingt-dix-sept (1997)?

1 R. Dans une année?

2 Q. **[1124]** Dans une année.

3 R. Je vous donne un chiffre très approximatif, là. Il
4 pouvait y avoir, je ne sais pas, cinquante (50),
5 cinquante (50) contrats. Cinquante (50) contrats,
6 mettons quarante, cinquante millions (40-50 M\$).
7 Ordre de grandeur. Je n'ai pas les données avec moi
8 pour vous dire ça. Mais à peu près.

9 Q. **[1125]** O.K. Alors à cinquante millions (50 M\$) de
10 contrats par année en mil neuf cent quatre-vingt-
11 dix-sept (1997), ça peut refléter...

12 R. Oui.

13 Q. **[1126]** ... à peu près...

14 R. Plus ou moins.

15 Q. **[1127]** ... la nature, le montant des contrats qui
16 étaient accordés?

17 R. Oui.

18 Q. **[1128]** Et, là, c'est toutes les branches
19 confondues, chez les entrepreneurs, chez les
20 professionnels, de toutes sortes?

21 R. Là, je parle de travaux.

22 Q. **[1129]** De travaux uniquement?

23 R. Travaux. Les honoraires professionnels, il y en
24 avait pour, je dirais, quinze millions (15 M\$) par
25 année. Quinze millions de dollars (15 M\$) par

1 année, approximatif. Et ce n'était pas tous des
2 crédits qui étaient votés par règlement. Il y en a
3 que ça pouvait en partie... Ça n'a pas
4 d'importance, remarquez, le financement. Ça pouvait
5 être le fonds de roulement, ça pouvait être le
6 budget annuel, le fonds d'administration budgétaire
7 ou un règlement d'emprunt. Ça dépendait des
8 situations.

9 Q. **[1130]** Même si c'était pour une firme de génie?

10 R. Oui. Oui, parce qu'une précision. C'est que la
11 Ville de Laval de tout le temps que j'y ai été, je
12 ne sais pas si les choses ont changé depuis deux
13 mille six (2006), la Ville de Laval, ses ingénieurs
14 ne faisaient pas de plans, pas d'estimations, sauf
15 pour le PTI, des estimations très préliminaires,
16 pas de surveillance de travaux. Ce n'était pas fait
17 par des ingénieurs employés de la Ville. Ça,
18 c'était fait par des firmes de consultants
19 externes.

20 Q. **[1131]** Complètement à l'externe?

21 R. Oui. C'est un choix qui avait été fait dès la
22 fusion en mil neuf cent soixante-cinq (1965) pour
23 des raisons de pratique, d'économie dans le fond.

24 Q. **[1132]** Alors, tout... est-ce qu'on peut dire, tout
25 le travail de génie, le travail qui va se faire sur

1 le terrain est déterminé, est préparé, déterminé et
2 est fait à l'externe?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[1133]** Votre service de génie sert à quoi dans ça?

5 R. C'est un service de gestion et de suivi des
6 dossiers. S'il y avait une cinquantaine, peut-être,
7 des fois, plus, de projets en marche en même temps,
8 le service génie faisait toutes les communications
9 pour soumettre les dossiers au comité exécutif dans
10 chacun des - au fur et à mesure de la progression
11 des travaux et pour - il préparait aussi le
12 programme triennal d'immobilisation, donc c'est un
13 service de gestion de l'ingénierie et des travaux,
14 mais sans avoir de plan et de surveillance, il ne
15 faisait pas cette partie-là du travail.

16 Q. **[1134]** On a parlé tout à l'heure, je veux juste
17 qu'on y revienne, le travail du comité exécutif,
18 est-ce que ça faisait partie de vos tâches que
19 d'avoir à assister aux travaux du comité exécutif?

20 R. Oui. Chaque séance du comité exécutif, j'étais
21 présent, le greffier était présent et j'invitais
22 les directeurs de service à être présent selon
23 l'importance des sujets.

24 Q. **[1135]** O.K. Et participiez-vous aussi aux travaux
25 du conseil?

1 R. Oui, j'étais aussi présent au conseil.

2 Q. **[1136]** Le conseil siégeait combien de fois par...

3 R. Statutairement, tous les premiers lundis du mois,
4 c'était comme ça, une fois par mois, le conseil,
5 sauf s'il y avait des assemblées spéciales et ça
6 pouvait arriver pour une question d'émission
7 d'obligation ou des choses plus urgentes, il y
8 avait des assemblées spéciales du conseil qui
9 étaient commandées par le maire, vingt-quatre
10 heures (24h) d'avance ou quelque chose du genre.

11 Q. **[1137]** Alors...

12 R. Il y en avait, admettons, je ne sais pas, peut-être
13 une au moins à tous les deux mois, spéciale.

14 Q. **[1138]** Alors, quinze (15), dix-huit (18) fois par
15 année pour le conseil, au comité exécutif, beaucoup
16 plus fréquemment que ça.

17 R. Au moins cinquante (50) fois.

18 Q. **[1139]** Au moins cinquante (50). Et avez-vous
19 assisté à toutes les séances du comité exécutif du
20 - pendant ces années-là où vous avez été directeur
21 général?

22 R. Je n'ai pas assisté à toutes toutes les séances du
23 comité, enfin, quatre-vingt-dix-neuf point neuf,
24 neuf, neuf pour cent (99.99%), j'étais là, j'avais
25 un adjoint qui pouvait, à l'occasion, exemple, j'ai

1 été absent, à un moment donné, j'ai travaillé sur
2 les dossiers à la CMM.

3 Q. **[1140]** Oui.

4 R. Donc, je pouvais manquer une séance, mais c'était
5 rare. En général, j'étais présent au comité
6 exécutif, tout le temps.

7 Q. **[1141]** Et je voudrais juste terminer sur votre rôle
8 en tant que directeur général, si on essayait de
9 résumer quelle était votre obligation à titre de
10 directeur général face à votre employeur, la ville,
11 si on essaie de résumer votre responsabilité et
12 votre mandat face à la ville.

13 R. J'avais la responsabilité des services, en général,
14 de l'organisation, de l'organigramme, si on veut,
15 général de la ville, de l'opération des différents
16 services, du budget de la ville, du suivi des
17 dépenses et toute la question de la préparation des
18 budgets, donc des suivis, de la réglementation pour
19 la taxation et alors tout cet aspect, général de -
20 en général, c'était toute l'administration de la
21 ville.

22 Q. **[1142]** Et est-ce qu'on peut résumer ça en disant,
23 c'est de voir au meilleur intérêt de la ville qui
24 est votre employeur?

25 R. Oui, en gros, c'est sûr.

1 Q. **[1143]** O.K. Les - en mille neuf cent quatre-vingt-
2 dix-sept (1997), on va revenir, maintenant, à cette
3 période-là, qui était votre directeur, tiens, en
4 quatre-vingt-seize ('96), qui était le directeur du
5 service du génie à ce moment-là?

6 R. Il y a eu une période où il y a - enfin, il y a un
7 directeur qui est monsieur Gérard Jargaille qui est
8 décédé à peu près à cette date-là.

9 Q. **[1144]** Monsieur Gérard Jargaille, oui.

10 R. Gérard Jargaille. Il y a eu un intérim, monsieur
11 Lahaye pendant une certaine période et la
12 nomination de monsieur Claude Deguise s'est fait
13 probablement en quatre-vingt-six-sept ('97), je
14 n'ai pas la date exacte, mais c'est quatre-cingt-
15 seize ('96), quatre-vingt-dix-sept ('97).

16 Q. **[1145]** Alors, monsieur Deguise est nommé directeur,
17 il entre en poste à titre de directeur?

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[1146]** Est-ce que c'est quelqu'un qui arrive de
20 l'interne ou de l'externe?

21 R. De l'externe. Monsieur Deguise était chez Dessau,
22 comme ingénieur, depuis plusieurs années.

23 Q. **[1147]** Avez-vous participé au processus d'embauche
24 de monsieur Deguise?

25 R. Oui.

1 Q. **[1148]** O.K.

2 R. Avec un comité formé d'élus, de consultants en
3 ressources humaines et d'employés de la ville
4 aussi.

5 Q. **[1149]** Et monsieur Deguise, si on saute tout de
6 suite vers la fin, a été directeur du service du
7 génie jusqu'à quel moment?

8 R. J'ai quitté deux mille six (2006), mais il a
9 continué à être directeur pendant quelques années,
10 je dirais jusqu'en deux mille huit (2008).

11 Q. **[1150]** O.K. O.K. On y reviendra tout à l'heure, je
12 comprends que vous n'y étiez plus au moment où il
13 est parti?

14 R. Non.

15 Q. **[1151]** Avez-vous gardé contact avec lui.

16 R. C'est-à-dire oui, c'est exact.

17 Q. **[1152]** Avez-vous gardé des contacts avec lui à
18 l'occasion, par la suite?

19 R. Oui.

20 Q. **[1153]** O.K.

21 R. Oui.

22 Q. **[1154]** On y reviendra tout à l'heure. Alors,
23 monsieur Deguise est embauché et en fait, quel est
24 son rôle, lui, du directeur du service de génie?

25 R. Comme directeur du service génie, il est

1 responsable de la - assurer la réalisation des
2 travaux, des différents travaux qui sont ordonnés
3 par le conseil et le comité exécutif et à chaque
4 séance du comité exécutif, s'il y a des dossiers
5 qui traitent de génie, il est invité pour présenter
6 ces dossiers-là.

7 Q. **[1155]** Est-ce que tous les directeurs de service
8 allaient aussi régulièrement que monsieur Deguise,
9 que le directeur du génie, au comité exécutif?

10 R. Non. Les différents directeurs, ça dépendait des
11 périodes. Mettons, à l'approche de l'été, la
12 question, exemple, des loisirs et des activités
13 dans les parcs, ou bon, le directeur pouvait venir
14 expliquer, proposer son programme. Une opération
15 spéciale au niveau du service de la police, le
16 directeur venait expliquer son programme. Ça
17 dépendait des choses. Mais génie, il y en avait à
18 chaque semaine, tout le temps, et le directeur de
19 l'ingénierie était toujours présent pour les
20 dossiers de génie.

21 Q. **[1156]** Est-ce qu'on pourrait même dire que le
22 directeur du génie avait quasiment sa période
23 statutaire, là, qui lui était attribuée...

24 R. Oui.

25 Q. **[1157]** ... semaine après semaine au comité

1 exécutif?

2 R. Oui.

3 Q. **[1158]** On était intéressé, au comité exécutif, à
4 avoir des nouvelles du service de génie à toutes
5 les semaines.

6 R. Parce que les dossiers, c'était quand même des...
7 Ce sont des dossiers complexes. Pas simples. Et le
8 comité exécutif voulait bien avoir l'explication.
9 Et à l'occasion, même, ils demandaient au directeur
10 de l'ingénierie, par mon entremise, d'inviter aussi
11 le consultant, qui pouvait être le génie-conseil,
12 dans certains cas, pour expliquer encore
13 davantage... Si on parle des grands projets comme
14 l'usine La Pinière, ou... Ça prenait... Ça pouvait
15 durer toute une journée, là.

16 Q. **[1159]** O.K. Pour ces grands projets-là.

17 R. Oui.

18 Q. **[1160]** Mais d'une façon générale, c'était monsieur
19 Deguise qui y allait, qui allait présenter les
20 dossiers du service de génie.

21 R. Oui. Régulièrement. Oui.

22 Q. **[1161]** Et mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
23 (1997), administrativement, dans l'organigramme de
24 Ville de Laval, monsieur Deguise relève de qui à ce
25 moment-là?

1 R. De moi.

2 Q. **[1162]** Est-ce que tous les directeurs de service,
3 en quatre-vingt-dix-sept (97), relèvement
4 directement du directeur général?

5 R. Il y avait... J'avais un adjoint ou deux. C'est
6 parce que ça a varié beaucoup dans le temps, là. Il
7 y en avait, des services, qui relevaient
8 directement de moi. Le contentieux, le greffe je
9 crois, oui. L'évaluation. Ça dépendait des
10 périodes.

11 Q. **[1163]** Mais le génie, lui...

12 R. Le génie, toujours.

13 Q. **[1164]** Toujours...

14 R. Oui.

15 Q. **[1165]** ... a relevé directement du directeur
16 général?

17 R. Oui.

18 Q. **[1166]** En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
19 (1997), avez-vous remarqué une tendance dans
20 l'octroi des contrats aux firmes de génie? Une
21 tendance, à qui allaient être attribués tous les
22 contrats des firmes de génie.

23 R. Vous parlez des mandats d'ingénierie...

24 Q. **[1167]** D'ingénierie.

25 R. ... à des firmes de génie-conseil?

1 Q. **[1168]** Oui. Génie-conseil.

2 R. Une tendance?

3 Q. **[1169]** Oui?

4 R. Bien, la tendance, en fait, c'était simple, la
5 façon d'opérer. Des pourcentages étaient alloués
6 pour savoir... Bon. Il faut bien situer qu'on est à
7 une époque où la Loi 106 n'est pas en vigueur.

8 Q. **[1170]** Avant deux mille deux (2002).

9 R. Donc, c'est discrétionnaire.

10 Q. **[1171]** O.K.

11 R. Les élus dans les municipalités, et les membres de,
12 exemple, les comités exécutifs, décident de la
13 firme qu'ils veulent retenir, dont ils veulent
14 retenir les services pour faire un travail. Donc,
15 c'est discrétionnaire, si on veut. Alors, à Laval,
16 le maire décidait que telle firme... Puis c'était
17 établi en fonction, évidemment, de la capacité des
18 firmes, et aussi de la taille. De la grandeur des
19 firmes. Donc, une firme qui avait mille (1 000)
20 employés, bon, avait... Pardon?

21 (15:53:07)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1172]** La capacité et la taille, vous faites quelle
24 différence entre les deux?

25 R. La capacité, c'est qu'il y avait... Il y avait des

1 spécialités aussi. Exemple, je vous donne un
2 exemple. Depuis la fusion, même - ça remonte à loin
3 - certaines firmes comme... Dessau était
4 spécialisée dans l'assainissement des eaux, tandis
5 que la firme Gendron Lefebvre, qui est devenue
6 Tecsult, qui est devenue...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[1173]** Aecom.

9 R. Aecom, pardon. Eux, c'était l'adduction d'eau et le
10 traitement des eaux pour fins de consommation.
11 Donc, il y avait des spécialités en plus de... Et
12 donc, c'est ça, le maire établissait le pourcentage
13 qu'ils avaient le droit de faire, légalement, et à
14 partir de là, moi je demandais à mon directeur de
15 l'ingénierie, « Voici les objectifs qui ont été
16 fixés par l'administration, par le maire, et tentez
17 d'arriver à ces chiffres-là. »

18 Évidemment, lorsqu'arrivait un mandat au
19 comité exécutif, ça ne pouvait pas être, comment
20 dire, automatiquement au pourcentage près. À un
21 moment donné, s'il n'y avait pas de travail dans un
22 secteur où il y avait quelqu'un qui était
23 spécialisé, ça restait à zéro un bout de temps.
24 Donc, ça pouvait prendre deux ans pour arriver à
25 peu près à l'objectif qui avait été fixé deux ans

1 avant, là.

2 Q. [1174] O.K.

3 R. Pour arriver, là, à peu près.

4 Q. [1175] On se fixait une...

5 R. Tu sais, ce n'était quand même pas...

6 Q. [1176] On se fixait une moyenne, puis on essayait
7 de se tenir autour de ces chiffres-là?

8 R. Exact.

9 Q. [1177] Quand... Vous dites toujours le maire, le
10 conseil ou le comité exécutif. Qui a décidé, qui
11 décidait de ces pourcentages-là?

12 R. Le maire.

13 Q. [1178] C'est le maire.

14 R. Oui.

15 Q. [1179] Ce n'est pas le comité exécutif.

16 R. Non.

17 Q. [1180] Ce n'était pas un sujet, ça, qui était amené
18 au comité exécutif...

19 R. Non.

20 Q. [1181] ... pour déterminer quel pourcentage, quelle
21 pointe de la tarte - parce qu'on va parler des
22 montants d'honoraires pour les firmes de génie, là.
23 Quelle pointe de tarte on va accorder à Dessau,
24 quel pourcentage on va accorder...

25 R. Non, ce n'est pas des discussions que le comité

1 exécutif avait. Même, à partir des objectifs, comme
2 je dis, que le maire fixait puis qu'il avait le
3 droit de fixer, là, lorsqu'une communication
4 arrivait au comité exécutif, il pouvait y avoir un
5 décompte pour informer. Et ça c'était... tout le
6 monde pouvait le voir, là. Il disait : « Bon, bien,
7 là - je ne sais pas, je donne une firme - MLC est
8 rendue à huit pour cent (8 %), telle autre
9 firme... » C'était une communication... une
10 information qui était donnée. Et le directeur
11 d'ingénierie pouvait aussi, en même temps, dire :
12 « Bon, en plus de ces pourcentages-là, voici, le
13 mandat qui est là, c'est quelque chose de
14 spécialisé dans le revêtement de chaussées et je
15 vous suggère tel nom. » Pour arriver au
16 pourcentage.

17 Q. **[1182]** Je vais vous amener...
18 Madame Blanchette, je vais vous demander de nous
19 projeter peut-être la pièce numéro 3.
20 Vous allez l'avoir à l'écran dans une minute.
21 Alors, Monsieur Asselin, je vous montre, peut-être,
22 la première page.
23 Peut-être descendre en bas.
24 Est-ce que vous reconnaissez peut-être le nom et
25 l'écriture qui apparaissent sur ce document-là?

1 R. Oui, je vois Gérard Jargaille. Et je reconnais son
2 style d'écriture, oui.

3 Q. **[1183]** O.K. Alors, monsieur Jargaille était, vous
4 avez dit tout à l'heure?

5 R. Directeur de l'ingénierie, à peu près en quatre-
6 vingt-seize (96), qu'on parle.

7 Q. **[1184]** O.K. Et, pour les fins... il s'agit d'un
8 document qui a été remis par monsieur Jacques
9 Lahaie à la Sûreté du Québec.

10 Alors, on va peut-être aller à la page suivante,
11 Madame Blanchette.

12 Il y a, évidemment, des éléments personnels qui ont
13 été caviardés. On y voit des écritures, « Dessau
14 28, G&L 28, CIMA 18, V&L 6.5, MLC 5, F&M 4,5 », les
15 autres 10. Je vous suggère qu'il s'agit des noms
16 des firmes de génie, Dessau, GL étant Gendron
17 Lefebvre; CIMA, V&L, Vallée Lefebvre; MLC,
18 j'oublie... je ne sais pas si vous...

19 R. Marquis Laporte Cloutier, bon, c'est ça.

20 Q. **[1185]** F&M, Filiatrault?

21 R. McNeil.

22 Q. **[1186]** McNeil. Et d'autres. Puis si on additionne
23 l'ensemble des chiffres-là on arrive à cent pour
24 cent (100 %). Est-ce que ça ressemble au... la
25 distribution qui se faisait à l'intérieur des

1 firmes de génie dans les années quatre-vingt-seize
2 (96), quatre-vingt-dix-sept (97) à Ville de Laval?

3 R. Oui. Comme ordre de grandeur, là, je ne pourrais
4 pas vous le certifier parce que je ne me souviens
5 pas très spécifiquement en quatre-vingt-seize (96).

6 Q. **[1187]** Oui.

7 R. Mais ça me semble être l'ordre de grandeur. Comme
8 je disais tantôt, la taille des bureaux, Dessau
9 c'était un gros bureau, Gendron et Lefebvre c'est
10 un gros bureau aussi. CIMA c'est un peu plus petit,
11 Vallée Lefebvre c'était plus petit. Donc, oui, ça
12 me semble être... c'est tout à fait plausible que
13 ce soit une distribution de cette nature.

14 Q. **[1188]** De cette nature-là.

15 R. Oui.

16 Q. **[1189]** Vous dites, cette distribution-là était
17 préparée par... par monsieur le maire... était
18 faite par monsieur le maire Vaillancourt?

19 R. Oui, c'est son choix.

20 Q. **[1190]** Son choix.

21 R. C'était discrétionnaire et il avait le droit de le
22 faire, oui.

23 Q. **[1191]** Et est-ce que c'était révisé...

24 R. Ça pouvait être révisé aux années ou, des fois, aux
25 deux ans.

1 Q. **[1192]** O.K.

2 R. Et, lorsque c'était le cas, il m'avisait : « Bon,
3 Dessau, ça va être telle chose », et pour une
4 période de temps, qui pouvait être deux ans, un an,
5 deux ans.

6 Q. **[1193]** Alors, lorsqu'il vous avisait, qu'est-ce que
7 vous faisiez de cette information-là?

8 R. Je la communiquais au directeur de l'ingénierie
9 pour qu'il en fasse le suivi. Je n'avais pas les
10 éléments pour suivre ce genre de chose. Alors, il
11 fallait que ça soit suivi par l'ingénierie, c'était
12 le seul service qui pouvait suivre ça.

13 Q. **[1194]** On va produire la pièce, il s'agit 81P...

14 MADAME LA GREFFIÈRE :

15 763.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 768. Calepin de notes, Gérard Jargaille.

18 MADAME LA GREFFIÈRE :

19 Non, 767, excusez-moi.

20

21 81P-767 : Calepin de notes de Gérard Jargaille.

22

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Merci.

25 (15:59:35)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[1195]** Dites-moi, Monsieur Asselin, quels étaient
3 les critères de monsieur Vaillancourt pour décider
4 de réviser le pourcentage que les firmes
5 obtenaient?

6 R. C'était sa décision, Madame. C'était son choix.
7 Alors, je... on n'a pas eu de discussion sur ça.
8 Donc, comme je disais tantôt, d'après moi... puis
9 c'était à peu près ça, là, la taille des firmes. Et
10 j'imagine qu'il devait y avoir des représentations
11 puisque c'était discrétionnaire, donc les gens
12 allaient probablement le voir puis dire : « Bien,
13 là on n'a pas eu beaucoup d'ouvrage, on pourrait-tu
14 en avoir plus? » Là on parle de génie-conseil, là,
15 de...

16 Q. **[1196]** Est-ce que vous les voyiez ces gens-là?

17 R. Non. Non.

18 Q. **[1197]** Vous ne voyez jamais d'entrepreneurs ou
19 d'ingénieurs...

20 R. Oui, ça m'arrivait de voir des ingénieurs, ils
21 venaient au comité exécutif à l'occasion ou...

22 Q. **[1198]** Mais en dehors des comités exécutifs, est-ce
23 que vous en voyiez dans les corridors de la Ville?

24 R. Rarement. Je ne voyais pas beaucoup de... Je
25 n'avais pas beaucoup de communication.

1 Q. **[1199]** Étiez-vous sur le même étage ou votre bureau
2 était-il à proximité de celui du maire?

3 R. L'hôtel de ville à cette époque était divisé en
4 deux grands morceaux : l'hôtel de ville principal
5 et un édifice de neuf étages qui était accessible,
6 c'était à deux cents pieds plus loin, où étaient
7 les services municipaux. Donc, dans les services
8 municipaux, je parle du génie, de l'urbanisme, et
9 cetera. Dans l'hôtel de ville même, il y avait la
10 partie administrative, donc le bureau du directeur
11 général, du greffe et, et cetera, la salle du
12 conseil au centre et les bureaux des élus à gauche,
13 enfin ou à droite dépendant dans quel sens on se
14 place. Donc, j'étais proche de la salle du conseil
15 et pas loin des bureaux des membres du comité
16 exécutif et des... enfin du staff administratif,
17 qui s'appelle le greffe, les finances.

18 Q. **[1200]** Et donc, à proximité ou non du maire?

19 R. Assez près. Je vais dire à cinquante pieds (50 pi)
20 près dans la bâtisse.

21 Q. **[1201]** O.K.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[1202]** Par contre, pour les services, entre autres
24 le Service de génie, physiquement, ils ne sont pas
25 dans la même bâtisse?

1 R. Non, c'est un autre bâtiment.

2 Q. **[1203]** On reste encore de façon générale. Vous ne
3 connaissez pas les critères... Alors, monsieur le
4 maire Vaillancourt ne vous en a jamais parlé des
5 critères qu'il retenait? Lui, est-ce qu'il vous a
6 communiqué les critères qu'il retenait ou...

7 R. Non.

8 Q. **[1204]** ... vous tirez cette conclusion-là?

9 R. Non, je tire cette conclusion. Il n'avait pas à me
10 communiquer ses critères de... Je vous dis que ça a
11 évolué dans le temps, parce qu'il y a des choses
12 qui me reviennent à mesure que vous posez des
13 questions. À une certaine période, on avait utilisé
14 d'autres méthodes, mais je ne peux pas vous dire
15 exactement quelle date. Mais il y avait, par
16 exemple, une évaluation qui était faite après les
17 travaux d'ingénierie pour dire, bon, bien, telle
18 firme a bien fait, ou il y avait des cotes de
19 données quant à la qualité du travail. Mais, ça, ça
20 a été... Enfin, je vous dis, c'est flou dans ma
21 tête. Ça a été une certaine période où ça a
22 fonctionné comme ça. Mais ce n'était pas...

23 Q. **[1205]** Et qui faisait l'évaluation, votre service
24 d'ingénierie?

25 R. C'était fait par les services, oui, par le Service

1 d'ingénierie.

2 Q. **[1206]** Mais vous dites, ça n'a pas fonctionné
3 longtemps?

4 R. Non. Ce n'était pas la base même. La Loi permettait
5 la discrétion. Et c'était comme ça que ça a été
6 fait.

7 Q. **[1207]** Alors, le maire peut choisir ou du moins...
8 Mais d'autre part, quand le maire a choisi, c'est
9 le conseil qui accorde les... C'est le conseil!
10 Excusez-moi! C'est le comité exécutif qui accorde
11 des mandats?

12 R. Oui.

13 Q. **[1208]** Alors, encore une fois, ça revient un petit
14 peu à la question que je vous posais. Est-ce que
15 vous avez déjà vu des gens du comité exécutif ne
16 pas vouloir se plier à la volonté du maire
17 d'accorder tel contrat à telle firme de génie?

18 R. Non, j'expliquais un petit peu tantôt, mais je vais
19 revenir comment ça pouvait se produire.

20 Lorsqu'arrivait la communication du Service de
21 l'ingénierie pour dire, il y a tel mandat, mettons
22 réfection de chaussée à tel endroit, il pouvait
23 fournir les pourcentages, l'état d'avancement des
24 différents dossiers, pas à chaque fois, mais de
25 manière générale, et faire la suggestion « ça

1 devrait être telle firme ». Et, là, le choix se
2 faisait et la résolution passait, oui, d'accord. Je
3 veux dire, il n'y avait pas de discussion sur ça.
4 Ça devrait-tu être telle firme? Non, telle autre.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[1209]** Ce que vous dites, c'est qu'il n'y avait pas
7 place à discussion? C'était ça puis c'est tout?

8 R. Oui, c'est ça.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[1210]** Le contrat était accordé puis, après un
11 certain temps, on se balançait, vous dites,
12 après...

13 R. Oui.

14 Q. **[1211]** ... quelques mois, ça pouvait même aller aux
15 années...

16 R. Absolument.

17 Q. **[1212]** ... pour s'assurer de respecter à peu près,
18 ce qui peut être un exemple, là, mais des
19 pourcentages que vous nous avez donnés autour de
20 mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)?

21 R. Et vous permettez peut-être une explication...

22 Q. **[1213]** Oui.

23 R. ... sur ce que vous avez demandé tantôt. Ça
24 arrivait, par exemple, qu'un ingénieur-conseil
25 puisse me dire à moi, comme d.g. : « Monsieur

1 Asselin, il me semble que je sois en retard dans
2 mes... » Parce que les gens connaissaient leurs
3 chiffres, là. Ce n'est pas moi qui leur donnais,
4 mais ils les connaissaient, ou à peu près. « Je
5 semble être en retard. » Là, j'expliquais :
6 « Écoutez, ça peut prendre plusieurs, plusieurs
7 mois, même deux ans avant qu'on arrive à un
8 chiffre. » Sans leur dire les chiffres. Parce qu'il
9 y a des gens qui disaient : « Bien, il me semble
10 pas. »

11 Parce que ce qu'ils faisaient, puis
12 c'était... J'imagine que j'aurais fait la même
13 chose. Ils prenaient toutes les résolutions du
14 comité exécutif, qui sont publiques. Ils pouvaient
15 additionner les honoraires des autres, et se faire
16 un bilan de dire à la fin, un chiffrier si on veut,
17 disant, bien, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
18 huit (1998), j'ai eu seulement onze pour cent
19 (11 %), puis je devais avoir vingt (20 %), et
20 l'autre a eu tant. Ils pouvaient faire ce calcul.
21 Alors, ça arrivait que les gens me parlent de ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1214]** Alors, comment expliquez-vous que les gens
24 avaient les chiffres?

25 R. Ça pouvait leur être communiqué par le maire. Il

1 avait le droit de les communiquer, ces chiffres-là.
2 Ce n'était pas des chiffres, des chiffres
3 nécessairement confidentiels, là.

4 Q. **[1215]** Et est-ce que les gens vous disaient, le
5 maire leur avait dit qu'il aurait tant de
6 pourcentage?

7 R. Oui, c'est arrivé.

8 Q. **[1216]** C'était ça?

9 R. C'est arrivé.

10 Q. **[1217]** O.K. Donc, ils vous disaient : « Le maire
11 m'a dit que j'avais tant de pourcentage, puis je
12 suis loin du compte »?

13 R. Vous me permettez juste un commentaire.

14 Q. **[1218]** Oui.

15 R. Je ne devrais peut-être pas rire de ça. C'est qu'à
16 un moment donné, il y a des gens qui sont venus me
17 parler de pourcentage, comme ça, qu'il devait y
18 avoir tant, tant, tant, puis quand je faisais la
19 somme, ça donnait cent vingt pour cent (120%).

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1219]** Mais donc, ce que je...

24 R. Ça veut rien dire, ça veut dire que des fois, les
25 chiffres, je ne sais pas, moi, comment ça se

1 passait vraiment, mais il est possible que le maire
2 dise à quelqu'un: « Bon, bien, c'est à peu près
3 vingt-cinq pour cent (25%) puis un autre vingt-cinq
4 pour cent (25%)» sans qu'il... il ne prenait peut-
5 être pas ça en note, alors ça pouvait arriver que
6 c'était... c'était... donc, ça faisait, une fois,
7 le total était cent vingt (120). Ce n'était pas...

8 Q. **[1220]** Donc, je reprends ma question. Il y a des
9 entrepreneurs ou ingénieurs...

10 R. On parle strictement d'ingénieurs-conseils.

11 Q. **[1221]** Des ingénieurs.

12 R. À ce moment-ci, oui.

13 Q. **[1222]** O.K. Alors, il y a des ingénieurs qui vous
14 disaient: « Le maire m'a promis tant de pourcentage
15 et là je suis loin du compte. »

16 R. Peut-être pas « m'a promis », mais moi, ils
17 pouvaient me dire: « Bien, je sais que je devrais
18 avoir, cette année, vingt pour cent (20%) des
19 honoraires, mais j'ai fait le calcul, avec les
20 résolutions, et je n'ai pas ça. » Je disais:
21 « Écoutez, ça peut prendre du temps arriver des
22 chiffres comme ça, ce n'est pas simple, les
23 mandats »... ce n'était pas à un pour cent (1%)
24 près par mandat, là. Un mandat pouvait mettre
25 quelqu'un à dix pour cent (10%) d'un coup.

1 Q. **[1223]** O.K. Et les individus détenaient les
2 chiffres du maire?

3 R. D'après moi, ils... oui, probablement qu'il leur
4 communiquait ces données-là, il avait le droit de
5 faire, d'ailleurs.

6 Q. **[1224]** Non, mais est-ce que les gens vous l'ont dit
7 que le maire leur avait dit?

8 R. Oui, ils venaient me voir puis ils disaient: « Moi,
9 je suis supposé avoir ça parce que le maire m'a dit
10 ça. » Donc, oui.

11 Q. **[1225]** O.K.

12 R. C'est ça.

13 Me PAUL CREPEAU :

14 Q. **[1226]** Alors, c'était quelque chose qui était
15 permis à l'époque, les contrats de gré à gré et le
16 maire pouvait annoncer ses couleurs, dire: « Cette
17 année, je vais distribuer de telle façon ou telle,
18 telle façon » et on a peut-être un exemple, à un
19 moment donné, par ce tableau-là, de ce qui a été un
20 partage des contrats des firmes de génie, à un
21 moment donné, dans ville de Laval?

22 R. Exact.

23 Q. **[1227]** O.K. Est-ce que vous avez vu, et là, peut-
24 être, on va le regarder sur une plus longue
25 période, êtes-vous capable de nous dire, avez-vous

1 vu des variations dans ce tableau-là, dans le
2 temps, c'est-à-dire des firmes qui se sont vues
3 accorder des pourcentages plus élevés ou encore des
4 pourcentages moins élevés. Voyez-vous, vous, des
5 variations dans le temps?

6 R. Je pense que ça n'a pas varié beaucoup, on parle
7 toujours avant la Loi 106.

8 Q. **[1228]** Oui.

9 R. Donc, on parle jusqu'en deux mille deux (2002) et
10 peut-être un petit peu plus parce qu'il y a eu
11 quand même des mandats qui étaient commencés qui
12 pouvaient continuer, selon l'avis légal que j'avais
13 obtenu. Donc, ça n'a pas varié beaucoup, beaucoup,
14 si vous me disiez: « Ça pouvait-tu être, au lieu de
15 vingt-huit (28), à un moment donné, ça pouvait-tu
16 être trente (30)? » Oui. L'autre pouvait-tu être
17 vingt-cinq (25)? Oui, mais on parle de petites
18 variations, c'est à peu près un tableau - CIMA, à
19 un moment donné, a augmenté, Vallée Lefebvre,
20 aussi, ça avait augmenté à un moment donné, Dessau
21 avait baissé, GL baissé, ça, c'était un petit peu
22 plus, mais pas, je ne peux pas vous donner de
23 chiffres, je vous dis que ça a varié légèrement
24 dans le temps.

25 Q. **[1229]** On revient maintenant à la question du

1 partage des contrats. Je vous ai posé la question
2 tout à l'heure de façon générale, si vous aviez
3 entendu parler qu'il y avait de la collusion dans
4 le partage des contrats publics à Laval, vous nous
5 avez dit, c'était connaissance publique, public
6 knowledge, je pense que vous avez dit.

7 R. Bien, j'ai... non, pas en anglais.

8 Q. **[1230]** Excusez-moi.

9 R. Mais c'était de connaissance publique, c'était
10 connu, les gens parlaient de ça, c'était quelque
11 chose qui était connu, surtout des employés
12 supérieurs de la boîte, c'était connu.

13 Q. **[1231]** Vous êtes le directeur général de la ville,
14 on est en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
15 (1997), quatre-vingt-dix-huit (98), fin des années
16 quatre-vingt-dix (90), il y a eu quelques enquêtes
17 ou je dirais même de nombreuses enquêtes autour de
18 l'administration de la gestion de ville de Laval,
19 est-ce que ça vous préoccupe, ces rumeurs-là?

20 R. Bien, je les ai entendues, mais comme il n'y a pas
21 eu de geste posé subséquemment à ces enquêtes-là,
22 il n'y a eu personne d'arrêté, il n'y a pas eu
23 de... donc, ça me préoccupe, oui, mais c'est, comme
24 je vous dis, c'est de connaissance de tous qu'il se
25 passe des choses.

1 Q. **[1232]** O.K. Personne d'arrêté, je comprends que ce
2 n'est pas vous qui allez arrêter quelqu'un, ce sera
3 la police, si elle trouve une preuve hors de tout
4 doute raisonnable, mais quant à vous, quant à votre
5 rôle de directeur général, avez-vous pris des
6 mesures pour tenter de contrer ou, du moins,
7 diminuer l'impact d'une éventuelle collusion qui
8 existait à ce moment-là?

9 R. Je pense que je n'avais pas les moyens de faire ça,
10 comme directeur général, je ne vois pas quelle
11 était ma capacité d'intervention dans ce domaine-
12 là, je n'étais pas en mesure, moi, de faire des
13 accusations ou de pointer des choses.

14 Q. **[1233]** O.K. Alors, on va...

15 R. Donc, ce n'était pas dans mon mandat, si on veut,
16 d'agir comme ça.

17 Q. **[1234]** Vous laissiez ça à la police?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[1235]** O.K.

20 R. Si la police... oui. Parce que dans le cadre de ces
21 enquêtes-là, il y a quand même eu des gens qui sont
22 venus vérifier des choses à fond là. Puis à un
23 moment donné, il y a un monsieur qui était... qui
24 était policier d'ailleurs, il est encore au
25 niveau... il est encore à Laval au niveau politique

1 là, mais c'est un policier là qui connaissait des
2 choses très bien, là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[1236]** Là vous parlez de monsieur Demers?

5 R. Oui.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[1237]** Juste pour les fins des notes, peut-être
8 donner une réponse que ça enregistre.

9 R. Oui.

10 Q. **[1238]** O.K. Alors, quand vous entendez parler de
11 collusion, de partage de contrats, on parle de
12 partage de contrats de quelle nature?

13 R. On parle de travaux de construction, c'est ce que
14 vous voulez dire.

15 Q. **[1239]** C'est la question que je vous pose.

16 R. Oui. On parle de travaux de construction soit de
17 voirie, d'aqueduc, de bâtiments, d'agrandissements
18 d'usines, de... Bon. On parle de travaux...

19 Q. **[1240]** Des travaux de construction.

20 R. ... de construction. Oui.

21 Q. **[1241]** Est-ce qu'il y a aussi des rumeurs quant à
22 de la collusion chez des... dans les firmes de
23 génie, dans la distribution, l'octroi et la gestion
24 des contrats.

25 R. Quelle période?

1 Q. **[1242]** Avant deux mille deux (2002) et après deux
2 mille deux (2002).

3 R. Bien, avant... avant deux mille deux (2002),
4 c'était de gré à gré, il y avait... La collusion
5 lorsque vous donnez des mandats de gré à gré, je ne
6 vois pas comment ça peut se définir.

7 Q. **[1243]** Alors, je vous demande est-ce qu'il y avait
8 des... est-ce que vous avez entendu des rumeurs?
9 Vous dites « j'ai entendu des rumeurs, c'était de
10 connaissance publique qu'il y avait de la
11 collusion ». Alors, vous faisiez référence
12 uniquement...

13 R. Travaux de construction.

14 Q. **[1244]** Construction.

15 R. Oui. Parce que, comme je vous dis, dans le domaine
16 de l'ingénierie, c'était discrétionnaire, de gré à
17 gré que les contrats se donnaient. Donc, je ne vois
18 pas quel genre de collusion il aurait pu y avoir.

19 Q. **[1245]** O.K. Et après deux mille deux (2002)...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[1246]** Ça pouvait être plus de la corruption à ce
22 moment-là.

23 R. Madame, je... vous le dites.

24 Q. **[1247]** Non, non.

25 R. Vous me demandez mon opinion?

1 Q. **[1248]** Oui, je vous pose la question.

2 R. Bien, ça pouvait, oui.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[1249]** Après deux mille deux (2002) - et là on
5 reste juste au niveau des rumeurs que vous avez
6 entendues - après deux mille deux (2002), avez-vous
7 entendu des rumeurs qu'il y avait de la collusion
8 ou de la corruption dans l'attribution des contrats
9 aux firmes de génie, après la Loi 106?

10 R. Mandats de génie, après la Loi... Bon. Après
11 l'entrée en vigueur de la Loi 106, à ma
12 connaissance, les mandats s'octroyaient, mais suite
13 au processus, là, qui était obligatoire dans la
14 loi, à savoir un comité, des comités qui évaluaient
15 deux choses, la compétence...

16 Q. **[1250]** La qualification.

17 R. Oui. Et le prix, et il y avait un multiplicateur
18 - dont je ne me souviens pas par coeur de la
19 valeur, là - qui établissait le gagnant. Alors,
20 soixante-dix (70) points - ça, je me souviens - et
21 plus, vous donnait le droit d'être présent pour la
22 multiplication...

23 Q. **[1251]** L'ouverture de l'enveloppe des prix.

24 R. C'est ça. C'est en plein ça. Excusez. Voilà!

25 Q. **[1252]** O.K. Mais, vous n'avez pas répondu à la

1 question.

2 R. C'était quoi votre question?

3 Q. **[1253]** La question, c'est je vous demandais : est-
4 ce que vous avez entendu qu'il y avait des rumeurs,
5 après deux mille deux (2002), de collusion ou de
6 corruption dans l'octroi des contrats de... chez
7 les firmes de génie?

8 R. Je vais vous dire que non. Non. La seule place
9 parce que... la seule place où il y a eu de la
10 discrétion après cette date de deux mille deux
11 (2002), c'est dans les contrats MOP.

12 Q. **[1254]** MOP.

13 R. MOP. Les MOP, je pourrais l'expliquer aussi si vous
14 voulez, là, sinon...

15 Q. **[1255]** On va y revenir tout à l'heure.

16 R. On va y revenir. D'accord.

17 Q. **[1256]** On va les laisser de côté pour le moment.

18 R. Les MOP, en fait, ce sont essentiellement des
19 projets de développement dont les coûts étaient
20 payés à cent pour cent (100 %) par les
21 développeurs.

22 Q. **[1257]** Des maîtrises d'oeuvre privées.

23 R. Voilà!

24 Q. **[1258]** On en a déjà entendu parler ici, on y
25 reviendra un petit peu plus tard. Alors, quant à

1 vous, les rumeurs que vous entendiez - et là on va
2 reculer dans le temps, plus près de mil neuf cent
3 quatre-vingt-dix-sept (1997) jusqu'à deux mille
4 (2000) - il y avait des rumeurs de collusion et de
5 corruption chez les entrepreneurs.

6 R. Oui.

7 Q. **[1259]** Il y a eu des enquêtes à ce sujet-là, entre
8 autres...

9 R. Oui.

10 Q. **[1260]** ... qui n'ont rien donné.

11 R. Non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1261]** Vous dites... Si vous me permettez...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui. Bien oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1262]** ... Maître Crépeau. Vous dites que monsieur
18 Demers, qui était un policier, était au courant.

19 R. Je ne peux pas situer la période, mais je me
20 souviens qu'à une certaine époque, il y avait eu un
21 travail de fait par la police, monsieur Demers
22 notamment qui était présent. Et ça date de très
23 loin là.

24 Q. **[1263]** Hum, hum.

25 R. Là on est avant quatre-vingt-seize (96) à mon avis.

1 On est pas mal loin dans le temps.

2 Q. **[1264]** O.K. Mais, ce que vous nous avez parlé, là,
3 c'est après quatre-vingt-seize (96)?

4 R. Après quatre-vingt-seize (96), il y a eu des
5 résultats, il y a eu des enquêtes aussi, mais je ne
6 sais pas exactement quand est-ce que ça a fini, les
7 enquêtes, là.

8 Q. **[1265]** Mais...

9 R. Mais, il n'y a pas eu de...

10 Q. **[1266]** O.K. Mais, pour ce qui est... même si c'est
11 avant quatre-vingt-seize (96), la question se pose
12 tout de même, qu'est-ce qui vous a empêché, vous,
13 de parler avec monsieur Demers et d'expliquer ce
14 qui se passait à la Ville?

15 R. Monsieur Demers n'était pas... n'était pas
16 directeur de la police, là, il faut dire. Et non,
17 je...

18 Q. **[1267]** C'est un policier.

19 R. ... je parlais... Oui, c'est un policier, mais il
20 était très actif, là, dans... Mais, je n'avais pas
21 à aller parler de ça, là, pas dans ma fonction
22 comme telle. Aller voir un...

23 Q. **[1268]** Mais, pourquoi?

24 R. Aller voir un employé qui faisait des enquêtes,
25 mais, non seulement il faisait des enquêtes, mais

1 c'était très politique, ça. Et il faisait des
2 déclarations dans les journaux, il avait été
3 prendre des photos chez Lucien Paiement, il
4 avait... C'est des affaires qui se passaient,
5 enfin, à l'extérieur comme ça, là. Dans lequel je
6 n'avais pas... je n'avais pas à intervenir. Ce
7 n'était pas ma job, comme on dit. En fait, je ne le
8 voyais pas comme étant ma job.

9 (16:15:17)

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1269]** Vous n'aviez pas à protéger les intérêts de
12 la Ville, les biens de la Ville, les argents des
13 taxes des citoyens?

14 R. Écoutez. On peut aller très loin, là, dans ce genre
15 d'hypothèse, mais regardez ailleurs aussi, là. Y a-
16 t-il un directeur général qui s'est levé puis qui a
17 dit, que ce soit à Montréal ou ailleurs, « Il y a
18 telle, telle, telle chose. » Parce que ça ne fait
19 pas vraiment partie, ni du mandat comme tel, ni
20 de... de la culture...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1270]** Êtes-vous en train de dire qu'un directeur
23 général qui se rend compte qu'il y a des
24 malversations, ou qu'il y a des choses qui ne sont
25 pas correctes, qui se passent dans sa ville, il n'a

1 pas le mandat de le dénoncer?

2 R. Comment le dénoncer?

3 Q. **[1271]** À la police, pour commencer. S'il voit que
4 des actes de corruption se passent, est-ce que vous
5 ne trouvez pas que ça fait partie du mandat du
6 directeur général de la Ville de voir à ce que la
7 Ville soit bien gérée, de voir à ce que des gens
8 qui sont corrompus soient éliminés de la Ville, de
9 façon à assainir également les finances de la
10 Ville?

11 R. Si tout ce contexte-là se reproduisait maintenant,
12 je pense que oui. Qu'il y aurait moyen
13 d'intervenir. Ça peut se faire, en d'autres mots.
14 Mais si vous me demandez est-ce que j'ai dû le
15 faire...

16 Q. **[1272]** Mais c'est du devoir du... C'est du devoir
17 d'une personne qui se rend compte de malversations
18 de cette nature ou de toute autre nature d'en
19 aviser les autorités, vous ne croyez pas?

20 R. Oui. Ça peut... Oui. Quelles autorités, puis
21 comment, et... C'est toujours embêtant de... Je ne
22 connais pas beaucoup de gens qui ont dénoncé leur
23 administration ou... Il y a une certaine réserve
24 que les gens ont là-dedans.

25 Q. **[1273]** Peut-être que ça va changer.

1 R. Sûrement. Sûrement.

2 Q. **[1274]** Continuez.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[1275]** J'allais vous demander...

5 R. Oui.

6 Q. **[1276]** Vous, l'avez-vous dénoncé?

7 R. Non.

8 Q. **[1277]** Avez-vous dénoncé des actes de malversation
9 à la Ville de Laval?

10 R. Non.

11 Q. **[1278]** Pourquoi?

12 R. Bien, je viens de le dire tantôt. C'est que ce
13 n'était pas dans... dans ma nature, ou dans la...
14 la façon de faire les choses. Il y avait une espèce
15 de réserve, de subordination, de... Difficile à
16 expliquer. Mais, comme je vous dis, si c'était...
17 Aujourd'hui c'est différent. Je n'ai plus... Je
18 suis plus vieux, je suis plus... J'aborderais ça
19 peut-être différemment. Mais...

20 Q. **[1279]** C'est difficile de dire...

21 R. Ce n'est pas le cas.

22 Q. **[1280]** Ce n'est pas par manque d'expérience. Vous
23 avez été directeur général...

24 R. Oui, mais...

25 Q. **[1281]** ... pendant dix-huit (18) ans.

1 R. Ce n'est pas par manque d'expérience.

2 Q. **[1282]** Avez-vous suivi les travaux, ici? Avez-vous
3 entendu le témoignage de monsieur Roberge?

4 R. Oui.

5 Q. **[1283]** Directeur adjoint qui a été là quelques
6 années?

7 R. Oui.

8 Q. **[1284]** Avez-vous entendu le travail qu'il a fait
9 pour voir à amener, faire avancer Ville de Laval,
10 changer des mesures, pour fermer les portes à la
11 collusion?

12 R. Oui, j'ai entendu son témoignage au complet.

13 Q. **[1285]** Oui? Pourquoi vous n'avez pas fait ça, vous?

14 R. Je ne peux vraiment pas... Je n'ai pas de réponse à
15 vous donner. Je sais que monsieur Roberge a
16 témoigné à l'effet que, bon, il avait participé à
17 différentes choses, puis qu'à un moment donné il a
18 décidé, alors il a dit au maire, c'est ce que j'ai
19 compris dans son témoignage, il a dit au maire,
20 « Regarde, moi, ça arrête ici, là », et caetera.
21 Mais déjà, des enquêtes étaient commencées, là.

22 Déjà, Marteau était à faire son travail et tout ça.

23 Q. **[1286]** On va revenir à cette question-là du partage
24 des contrats.

25 R. Hum, hum.

1 Q. [1287] Alors on va se parler, pour les prochaines
2 minutes, là, du partage des contrats chez les
3 entrepreneurs en construction à Laval.

4 R. Oui.

5 Q. [1288] Vous en avez entendu parler pendant combien
6 d'années de ça? Est-ce que ça a toujours été, ces
7 rumeurs-là, de partage de contrats?

8 R. Bien, on en a entendu parler... j'en ai entendu
9 parler beaucoup, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [1289] Si vous me permettez, c'est plus que des
12 rumeurs parce que vous en aviez la confirmation.

13 R. Oui.

14 Q. [1290] Vous aviez les pourcentages.

15 R. Non, on ne parle pas des...

16 Q. [1291] Ah! du partage des contrats.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. [1292] Là on est chez les entrepreneurs.

19 R. On est chez les entrepreneurs, d'accord. Oui,
20 j'avais entendu parler de ça, oui. Bien sûr.

21 Q. [1293] Est-ce que le maire Vaillancourt vous a
22 demandé de favoriser certaines entreprises de
23 construction?

24 R. Absolument.

25 Q. [1294] Bon. Alors, on va y arriver. À quel moment

1 êtes-vous capable de replacer... de remonter le
2 plus loin où on vous a fait cette demande-là?

3 R. Je dirais quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-
4 dix-sept (97), là, c'était à cette époque-là.

5 Q. **[1295]** Puis peut-être nous parler de cette
6 première... de cette première expérience, là,
7 comment est-ce qu'il vous présente ça?

8 R. Ah! la première fois que c'est arrivé, bon, après
9 la séance du comité exécutif, où le comité exécutif
10 a adopté une résolution pour autoriser l'appel
11 d'offres. Le maire... on était juste deux dans son
12 bureau, il m'a demandé : « Est-ce que c'est
13 possible d'arriver à tel résultat, c'est-à-dire,
14 tel entrepreneur pour ce contrat? J'ai dit, je ne
15 sais pas, je vais voir. » C'est la première fois
16 qu'il demande ça. Alors, là j'ai communiqué cette
17 commande, cette demande à mon directeur de
18 l'ingénierie, Claude Deguise, en disant : « C'est
19 le résultat auquel le maire souhaiterait arriver.
20 Attention, parce qu'on vient de... », de toute
21 façon, il était au courant, « Il y a un budget à ne
22 pas dépasser. Je ne veux pas être pris pour faire
23 un règlement complémentaire pour des travaux, des
24 crédits supplémentaires. Il faut s'en tenir au
25 budget qui est là et vois si c'est possible. »

1 Q. **[1296]** Alors, vous repassez le ballon à monsieur
2 Deguise?

3 R. Oui. Et... Je m'excuse. Allez-y.

4 Q. **[1297]** Alors, quand le maire vous a fait... Ça
5 c'est la première fois où il fait cette demande-là.
6 Vous souvenez-vous de l'ampleur de ce contrat-là,
7 du montant des travaux?

8 R. Non.

9 Q. **[1298]** Est-ce que c'est un contrat... vous ne savez
10 pas s'il est en haut ou en bas de vingt-cinq mille
11 dollars (25 000 \$)?

12 R. Ah! c'était sûrement en haut de vingt-cinq mille
13 dollars (25 000 \$) parce que... bon, il y avait les
14 seuils. En bas de vingt-cinq mille dollars
15 (25 000 \$) c'était de gré à gré.

16 Q. **[1299]** O.K.

17 R. De vingt-cinq (25) à cent mille (100 000) c'était
18 sur invitation auprès d'au moins deux
19 soumissionnaires.

20 Q. **[1300]** Oui.

21 R. Et en haut de ça c'était des soumissions publiques.

22 Q. **[1301]** O.K. Alors, est-ce que c'était un cas de
23 contrat de soumissions publiques?

24 R. J'imagine que oui.

25 Q. **[1302]** Ou, au moins, sur invitation, avec...

1 R. Oui, c'était en haut...

2 Q. [1303] ... deux invités?

3 R. En haut du seuil, oui. Oui.

4 Q. [1304] Alors, quand le maire vous demande : « Est-
5 ce que c'est possible... », il vous demande de
6 donner le contrat à une telle firme en particulier?

7 R. Oui, de tenter d'arriver à ce résultat. Et je
8 communique ça à mon directeur de l'ingénierie...

9 Q. [1305] On n'ira pas tout de suite le directeur
10 d'ingénierie.

11 R. Ah! pardon.

12 Q. [1306] Quand il vous demande si c'est possible,
13 vous lui avez dit... votre réponse, encore?

14 R. « Je vais voir. » Moi, je ne sais pas...

15 Q. [1307] Qu'est-ce que vous allez voir?

16 R. Bien, je ne sais pas si je peux arriver à faire ça,
17 là. Si ça peut arriver à ces résultats-là.

18 Q. [1308] Comment est-ce...

19 R. Il manifeste...

20 Q. [1309] Comment est-ce qu'on peut arriver à ce
21 résultat-là?

22 R. On peut arriver à ce résultat-là si... bien, vous
23 avez vu un peu comment le système a fonctionné, là.
24 C'est le directeur de l'ingénierie qui communique
25 le résultat puis que les entrepreneurs travaillent

1 dans ce sens-là. C'est... ça peut donc se faire.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[1310]** C'était quel résultat que vous demandait...
4 auquel le maire Vaillancourt vous demandait
5 d'atteindre?

6 R. Tel contrat. On venait de voir l'ampleur du projet,
7 ce projet à tel entrepreneur. L'entrepreneur X,
8 mettons.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[1311]** On voulait que l'entrepreneur X gagne ce
11 contrat-là?

12 R. Oui. Et, déjà, il y avait un budget de fait, là,
13 c'était au moment où c'était connu, là, le budget,
14 la date et la description du projet.

15 Q. **[1312]** Évidemment, l'appel d'offres n'était pas
16 encore sorti?

17 R. L'appel d'offres, oui. La demande.

18 Q. **[1313]** Oui.

19 R. Mais l'entrée des soumissions, non. Deux semaines
20 plus tard ou à peu près. Deux, trois semaines peut-
21 être.

22 Q. **[1314]** Alors, à la réponse... à la question
23 simple : « Est-ce que c'est possible? », la seule
24 réponse légale qui aurait pu être donnée c'est,
25 « Ça va dépendre du résultat des soumissions »?

1 R. Oui.

2 Q. **[1315]** Pourquoi vous n'avez pas donné cette
3 réponse-là au maire Vaillancourt?

4 R. Je ne sais pas. Vous me demandez ça aujourd'hui,
5 là. Parce qu'en fait, je dois vous dire c'est que
6 le travail de d.-g... mettons, oublions cette
7 partie, là, qui est une partie qui est peut-être...
8 qui est certainement désagréable et pas
9 intéressante, là, et qui demande très peu de temps.
10 Mais le reste du travail de d.-g. c'était... pour
11 moi c'est une passion. J'ai vu la Ville de Laval,
12 moi, passer de cent vingt mille (120 000) de
13 population à quatre cent mille (400 000), avec
14 toute l'organisation du territoire, les différentes
15 fonctions urbaines, les autoroutes, tout le
16 développement, j'adorais cette job et pour arriver
17 à faire cette job-là de manière efficace, il me
18 fallait absolument la collaboration du comité
19 exécutif et l'accessibilité constante au niveau de
20 l'exécutif et du maire de la ville, choses que j'ai
21 eues, je veux dire, j'ai eues, quand j'avais besoin
22 du comité exécutif ou, bon, et toute la question...

23 Q. **[1316]** Et quand il avait besoin.

24 R. Et toute la question des finances, aussi, j'adorais
25 ça, écoutez, vous connaissez le résultat financier

1 de Laval, c'est... ça a été pour moi une passion.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[1317]** Alors, je comprends que vous étiez très près
4 du maire?

5 R. Oui, j'étais près au niveau du travail, oui.

6 Q. **[1318]** O.K.

7 R. J'étais proche.

8 Q. **[1319]** Alors donc, vous étiez, est-ce qu'on peut
9 dire que vous étiez un ami du maire?

10 R. Non.

11 Q. **[1320]** Non?

12 R. Non, pas du tout. Moi, je n'ai pas fréquenté le
13 maire socialement. Dans les dix-huit (18) ans que
14 j'ai été d.-g., j'ai mangé, peut-être, trois fois
15 avec le maire, c'est... ce n'était pas quelqu'un
16 qui fait...

17 Q. **[1321]** Alors, O.K. Donc, je comprends que vous
18 étiez très près du maire.

19 R. Sur le plan du travail.

20 Q. **[1322]** Vous avez... pardon?

21 R. Sur le plan du travail.

22 Q. **[1323]** Oui.

23 R. C'est ça.

24 Q. **[1324]** J'ai compris, les témoignages nous ont
25 certainement amené à poser l'hypothèse que le maire

1 était contrôlant. Est-ce que c'est votre avis
2 également?

3 R. Madame, le maire, c'était le chef incontesté de
4 cette administration, c'est un homme d'un grand
5 talent, c'est un verbomoteur, un homme qui a
6 beaucoup de qualités, un vendeur, un manipulateur,
7 je ne sais pas, enfin, ce n'était pas un enfant
8 d'école, le maire de Laval. C'était un grand homme,
9 à sa façon, c'est ça.

10 Q. **[1325]** Alors, je comprends que quand vous exprimiez
11 à Deguise, à monsieur Deguise, vous exprimiez les
12 volontés du maire.

13 R. Oui, et jamais le maire ne m'a demandé le résultat.
14 Il ne m'a jamais, non plus, parlé du deux pour cent
15 (2%) ou des questions dont on a entendu parler
16 beaucoup ici puis que j'avais entendues moi-même.
17 Il ne m'a jamais parlé de ses caisses électorales.
18 Il ne m'a jamais demandé de vendre de billets ou de
19 quoi que ce soit, d'aucune façon. Il ne m'a même
20 jamais demandé: « Hey, dans les derniers six mois,
21 qu'est-ce qui est arrivé dans les...» Jamais,
22 jamais, pas un mot sur les contrats. Il faisait sa
23 demande, that's it, fini.

24 Me PAUL CREPEAU :

25 Q. **[1326]** Parce qu'il savait...

1 R. Je n'en entendais pas reparler.

2 Q. **[1327]** Parce qu'il savait que vous alliez la
3 remplir?

4 R. Bien, je disais: « Si c'est possible», mais ce
5 n'est pas toujours possible, admettons ça, il y a
6 des fois où ça ne fonctionne pas, quand même.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1328]** Pourquoi?

9 R. Bien, parce que les gens ne s'entendent pas, ça
10 dépend des périodes, lorsqu'il y a des périodes où
11 il y a beaucoup, beaucoup de travail, c'est facile,
12 les gens peuvent facilement s'entendre, je parle,
13 les entrepreneurs peuvent s'entendre puis arriver à
14 avoir, tout le monde, du travail. Dans les périodes
15 où il y en a moins, ça peut arriver que les gens,
16 juste pour garder leur entreprise en vie, ils
17 soumissionnent à perte puis qu'ils... ça devient
18 une - comment dire - une concurrence qui peut être
19 assez féroce.

20 Q. **[1329]** Et quand...

21 R. Et dans...

22 Q. **[1330]** Et quand ça n'arrivait pas, qu'est-ce qui
23 arrivait?

24 R. J'en entendais pas parler. Je ne suivais pas, non
25 plus, les résultats, je dois vous dire, de ça. Je

1 ne suivais pas ça, qui est-ce qui a eu quoi puis...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[1331]** Mais si vous ne suivez pas ça, comment vous
4 faites pour savoir que parfois, la demande du maire
5 n'a pas été satisfaite?

6 R. C'est parce que je sais que ça peut arriver, des
7 fois les...

8 Q. **[1332]** Non, mais ça peut arriver ou c'est arrivé,
9 vous avez dit: « Au début, c'est arrivé que les
10 demandes du maire n'ont pas été satisfaites », donc
11 vous les avez suivis, les résultats.

12 R. Oui, mais je pouvais avoir de l'information, comme
13 ça, mais je ne suivais pas ça puisque lui ne me
14 demandait pas les résultats non plus.

15 Q. **[1333]** Mais tout vous passe par les mains avant
16 d'aller au comité exécutif, les appels d'offres.

17 R. Oui.

18 Q. **[1334]** Vous arrivez, parfois, le maire vous fait
19 une demande. Une fois le résultat connu, vous êtes
20 capable de vous rappeler la demande du maire par
21 rapport au gagnant de la soumission, il n'y a pas
22 un six mois d'écart entre ça?

23 R. Non, mais sur le volume, il y en a beaucoup de
24 contrats, à Laval, c'est...

25 Q. **[1335]** Mais donc, le maire faisait beaucoup de

1 demandes ou...

2 R. Non, mais c'est, justement, dans l'ensemble des
3 contrats de Laval, ce n'est pas tous les contrats
4 qui passaient par cette voie, cette façon.

5 Q. **[1336]** Donc...

6 R. Et ce n'est pas tous les contrats non plus qui
7 faisaient l'objet d'organisation.

8 Q. **[1337]** Donc, ce n'est pas tous les contrats qui
9 faisaient l'objet d'une demande du maire de
10 favoriser un entrepreneur précis, encore plus
11 facile de les suivre.

12 R. Non.

13 Q. **[1338]** Encore plus facile de les suivre, dans ce
14 cas-là pour votre part.

15 R. Non, mais il va quand même avoir un certain volume
16 de... Ce que je veux dire, c'est que je n'avais pas
17 intérêt, pourquoi j'aurais suivi ça? Je n'ai pas
18 d'intérêt à suivre ça. C'est des détails.

19 Q. **[1339]** Vous voulez travailler avec le maire, le
20 maire vous fait une demande, vous devez pas mal
21 travailler dans le sens que vous voulez satisfaire
22 parce que vous voulez garder votre emploi ou les
23 autres fonctions du directeur général.

24 R. Non, non, mais il ne m'a jamais menacé d'emploi.

25 Q. **[1340]** Non, non, mais vous aimez votre emploi?

1 R. Oui, beaucoup.

2 Q. **[1341]** Vous dites que peut-être que là, vous ne
3 l'aimez peut-être pas quand le maire vous demandait
4 des faveurs, mais tout le reste, vous adorez ça;
5 donc, quand le maire vous demande de favoriser un
6 entrepreneur précis, et il ne le fait pas tout le
7 temps, certainement que vous regardez si la demande
8 qu'il a faite, c'est exactement le résultat qu'on a
9 obtenu à la fin. Parce que vous nous avez dit que
10 parfois ça arrivait que ça ne fonctionnait pas.

11 R. Monsieur le Commissaire, je comprends très bien
12 votre question, mais je... je ne suivais pas les
13 détails de ça. Ça peut être... ça peut arriver que
14 j'aie su que ça n'avait pas fonctionné tout ça,
15 mais je ne suivais pas le détail, pas du tout. Je
16 ne voulais pas savoir les résultats et il ne me les
17 demandait pas non plus.

18 Q. **[1342]** Quand il vous l'a demandé en quatre-vingt-
19 dix-huit (98)...

20 R. Il ne m'a jamais demandé les résultats.

21 Q. **[1343]** ... ça fait déjà dix (10) ans que vous êtes
22 directeur général. La notion d'appel d'offres, là,
23 en laissant libre marché, vous savez ça, là, vous
24 êtes rendu directeur général.

25 R. Oui.

1 Q. **[1344]** Quand le maire vous dit « j'aimerais que ce
2 soit tel entrepreneur qui gagne », vous n'avez pas
3 le réflexe de lui dire « écoutez, on ne contrôle
4 pas ça, c'est un appel d'offres public, c'est libre
5 concurrence »?

6 R. Oui, c'est la question que...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[1345]** Oui.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[1346]** Vous disiez plus tôt que vous transmettez...
11 Vous ne dites rien de ça et vous transmettez la
12 demande à monsieur Deguise en disant « lui, il va
13 s'arranger avec ce qui est sale, puis il va...
14 essaie de faire ton possible en respectant le
15 budget ». C'est à peu près ça, là.

16 R. Regardez. Oui. Comme on peut dire, là, « je
17 n'aurais pas dû ». Bien, je n'aurais pas dû suivre
18 cette voie-là, là.

19 Q. **[1347]** Le savez-vous?

20 R. C'était une partie...

21 Q. **[1348]** Vous avez la conscience que ce que vous
22 faisiez là, c'est... dans le fond, vous transférez
23 le fardeau à quelqu'un...

24 R. Ah! Je n'aurais pas dû.

25 Q. **[1349]** ... d'autre, mais ce qui se fait là est

1 illégal.

2 R. Oui. Oui, je n'aurais pas dû faire ça du tout.

3 Q. **[1350]** La question, c'est : Est-ce que vous avez
4 conscience de ça, au moment où vous faisiez ça, que
5 dans les faits vous étiez en train de participer...

6 R. Ah! Je sais.

7 Q. **[1351]** ... à une manipulation illégale de l'octroi
8 de contrats, là?

9 R. Je le savais.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Oui. Il est quatre heures trente (16 h 30).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 O.K. Alors, on va ajourner, Madame la Présidente.

16 R. Vous m'avez dit jusqu'à minuit! Non. Excusez.

17 Q. **[1352]** C'est demain, ça.

18 R. Demain. D'accord.

19

20 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

SERMENT

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
sténographes officiels, certifions que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Claude Morin (Tableau #200569-7)

Sténographe officiel

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle